

Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones

2015



**Le Conseil national de développement
économique des Autochtones**

10, rue Wellington, 17^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
819-953-2994

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), je suis heureux de vous présenter le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, la suite du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012, soit le premier effort national à énoncer des objectifs ambitieux à atteindre sur une période de dix ans, afin de suivre l'évolution de la situation économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Le CNDEA croit fortement que les Autochtones font des progrès sur le plan économique et social, mais surtout, qu'ils contribuent grandement à l'économie canadienne. Il est essentiel de maintenir cet élan en adoptant des politiques et des programmes qui favoriseront le développement économique et contribueront à combler l'écart.

La vision du CNDEA est de faire en sorte que les peuples autochtones soient en santé, soient bien éduqués, soient financièrement autonomes et soient des participants à part entière à l'économie canadienne. Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 avait fixé l'objectif audacieux de combler l'écart dans les résultats économiques entre les peuples autochtones et non-autochtones d'ici 2022, mais trois ans après le rapport initial, les écarts entre les Canadiens autochtones et les non-Autochtones demeurent importants. Bien que certains progrès aient été réalisés entre 2006 et 2011, les Autochtones du Canada ne sont actuellement pas sur la bonne voie pour atteindre la parité avec les Canadiens non-autochtones. Tous devront faire davantage d'efforts pour que ces résultats deviennent réalisables. Pour cette raison, j'espère que ce rapport sera utilisé par les peuples autochtones du Canada, le secteur privé, les universitaires et les gouvernements, tant autochtones que non-autochtones, pour influencer les décisions qui permettront de réaliser des améliorations importantes dans la participation économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Pour enrichir la valeur du rapport, le CNDEA a mis sur pied un indice de développement économique pour évaluer comment se mesurent les résultats des indicateurs principaux et secondaires pour les Autochtones par rapport à ceux des non-Autochtones. De plus, afin de mieux représenter l'évolution du portrait économique, un accent particulier a été mis sur les résultats des jeunes Autochtones ainsi que sur les résultats régionaux pour mieux illustrer les différences entre les tranches d'âge et les différences dans les indicateurs par province et territoire pour les Autochtones et les non-Autochtones. Le Conseil croit fermement qu'il faut miser sur l'amélioration de la collecte de données et l'évaluation des mesures qui stimulent le développement économique. En effet, une meilleure collecte de données fournirait un aperçu plus détaillé sur ce qu'il en est et ce qui doit être fait, et surtout les Premières Nations dans les réserves, ont besoin des mesures draconiennes afin de combler les écarts et aborder les disparités croissantes avec le peuple non-autochtone. Comme il est indiqué dans le *Rapport d'analyse comparative*, les possibilités de développement économique pour les Autochtones sont aujourd'hui plus grandes que jamais.

Le CNDEA craint que la majeure partie du potentiel économique des Autochtones reste inexploitée. Il est évident qu'il reste encore beaucoup de travail à faire avant que les Autochtones soient dans la même position que les non-Autochtones pour contribuer à l'une des économies les plus riches du monde et en tirer profit au même titre que les autres citoyens. L'indice de bien-être économique et social des Autochtones permettra au Conseil de formuler des recommandations au gouvernement du Canada et de définir les pires écarts de données afin d'évaluer les progrès réalisés de manière efficace.

Finalement, je tiens à remercier sincèrement notre sous-comité, Mme Dawn Madahbee et Dre Marie Delorme, pour leurs précieux conseils lors de l'élaboration de ce rapport.

Cordialement,
Chef Clarence Louie
Président, Conseil national de développement économique des Autochtones



CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est nommé par le gouverneur en conseil pour fournir au ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord (AADNC), et à d'autres ministères fédéraux, des conseils sur les politiques et les programmes de développement économique des Autochtones. Composé de dirigeants des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis provenant de tout le Canada, le Conseil occupe la fonction importante d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones du Canada. Le Conseil fournit aussi un lien vital entre les responsables de l'élaboration de politiques, les ministères fédéraux et les chefs d'entreprises et dirigeants locaux autochtones et non-autochtones.

De l'information au sujet du CNDEA est disponible à l'adresse suivante : <http://www.naedb-cndea.com>

Les membres du Conseil sont :

Président : Chef Clarence Louie, Colombie-Britannique

Chef, Bande indienne d'Osoyoos

Vice-présidente : Dawn Madahbee, Ontario

Gestionnaire principale, Waubetek Business Development Corporation

Hilda Broomfield Letemplier, Terre-Neuve-et-Labrador

Présidente/Directrice financière, Pressure Pipe Steel Fabrication Ltd.

Chef David Crate, Manitoba

Chef, Nation des Cris de la rivière Fisher

Dre Marie Delorme, Alberta

Présidente/Directrice générale, The Imagination Group of Companies

Adam Fiddler, Ontario

Ancien chef, Premières Nations de Sandy Lake

Chef Terrance Paul, Nouvelle-Écosse

Chef, Collectivité de Membertou

James Ross, Territoires du Nord-Ouest

Président, AuraRoss Resources Limited

Sharon Stinson Henry, Ontario

Ancienne chef, Premières Nations des Chippewas de Rama

Ruth Williams, Colombie-Britannique

Vice-présidente, Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières Nations

REMERCIEMENTS

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones* n'aurait jamais vu le jour sans la collaboration de nombreuses personnes, organismes et collectivités.

Nous aimerions exprimer notre reconnaissance envers les chercheurs qui ont participé au groupe d'experts chargé de la revue qui a fourni une rétroaction régulière et perspicace pour aider à orienter le choix des données et des analyses de ce rapport¹.

Dr John Borrows

Chaire de recherche du Canada en droits autochtones, Université de Victoria

M. Derek Burleton

Vice-président et économiste en chef adjoint, Services économiques TD

Dr David Newhouse

Professeur adjoint, Chaire de l'administration des affaires, Études autochtones, Université Trent

Dre Jacqueline Ottmann

Professeure adjointe, Université de Calgary

Dr Andrew Sharpe

Directeur administratif, Centre d'étude des niveaux de vie

Dre Wanda Wuttunee

Professeure, Études sur les Autochtones et Asper School of Business, Université du Manitoba

Dr Fred Wien

Professeur émérite, Université Dalhousie

Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans la contribution de nombreux rapports et sondages effectués par les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Nous aimerions les remercier de leur participation à ces initiatives importantes.

¹ Les modifications apportées au rapport ont été effectuées selon les recommandations reçues. Le CNDEA a la responsabilité exclusive du contenu de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	i
RÉSUMÉ.....	2
I. INTRODUCTION	6
II. OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD'HUI : INDICATEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES.....	10
III. TENDANCES DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES	12
INDICATEUR PRINCIPAL N° 1 EMPLOI.....	15
INDICATEUR PRINCIPAL N° 2 REVENU	19
INDICATEUR PRINCIPAL N° 3 BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS	26
INDICATEUR SECONDAIRE N° 1 ÉDUCATION.....	27
INDICATEUR SECONDAIRE N° 2 ENTREPRENEURIAT ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES.....	31
INDICATEUR SECONDAIRE N° 3 GOUVERNANCE	33
INDICATEUR SECONDAIRE N° 4 TERRES ET RESSOURCES.....	36
INDICATEUR SECONDAIRE N° 5 INFRASTRUCTURES	39
IV. INDICES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CNDEA	45
V. PLEINS FEUX SUR LES JEUNES.....	48
VI. DONNÉES RÉGIONALES	54
VII. LACUNES ET LIMITES DES DONNÉES	56
VIII. RECOMMANDATIONS.....	58
IX. APERÇU DES OBJECTIFS.....	61
BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXE A – La population autochtone au Canada	65
ANNEXE B – Sommaire des résultats du recensement de 2006 et de l'ENM de 2011 selon le groupe autochtone (15 ans et plus)	68
ANNEXE C – Méthodologie pour les indices du CNDEA.....	69
ANNEXE D – Sommaire des résultats sur les jeunes d'après les données du recensement de 2006 et de l'ENM de 2011 selon le groupe autochtone (de 15 à 24 ans et plus, de 15 à 19 ans, de 19 à 24 ans)	71
ANNEXE E – Données régionales.....	75



Le *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones* est la première mise à jour du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* qui a été publié par le CNDEA en 2012 afin de cerner une série d'indicateurs socioéconomiques et d'évaluer l'état de la situation économique des Autochtones au Canada, en fonction des données du recensement de 2006. Dans son rapport de 2012, le CNDEA a énoncé un objectif audacieux à atteindre : que les résultats des Autochtones soient comparables à ceux des non-Autochtones d'ici 2022. Ce rapport d'étape fait le suivi et l'évaluation de l'évolution des indicateurs de référence entre 2006 et 2011 afin de mesurer l'évolution de la situation économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis par rapport à celle des non-Autochtones. Il permet également de mesurer les écarts entre les résultats économiques. En raison des limites relatives aux données, nous comparons actuellement les statistiques de 2006 et de 2011, tandis que nous attendons la publication des données du recensement de 2016 et de l'Enquête nationale auprès des ménages.

Les indicateurs socioéconomiques comprennent une série d'indicateurs principaux et secondaires. Les indicateurs principaux se concentrent sur les résultats économiques en évaluant les mesures clés pour l'emploi et le revenu. Les indicateurs secondaires permettent d'évaluer les facteurs qui ont une influence directe sur l'amélioration des résultats économiques pour les populations autochtones, y compris le niveau de scolarité, l'activité entrepreneuriale, et les conditions de l'infrastructure qui peuvent avoir une influence sur le développement économique en augmentant les possibilités d'emploi et les résultats de revenus.

Depuis 2006, les Autochtones au Canada ont fait quelques gains, mais des écarts importants demeurent entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Les résultats des Autochtones se sont améliorés dans certains secteurs et ont diminué dans d'autres. Les baisses sont en grande partie causées par la faiblesse des conditions économiques des Premières Nations qui vivent dans les réserves. Les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones ont donc diminué pour certains indicateurs, mais restent grands et peu changés dans les autres, notamment le taux d'emploi, le taux de participation à la population active et l'obtention d'un diplôme d'études universitaires. Par conséquent, peu de progrès ont été réalisés vers l'atteinte des objectifs fixés par le CNDEA pour que les Autochtones obtiennent des résultats comparables aux non-Autochtones d'ici 2022. Les Inuits et les Métis ont profité d'améliorations importantes dans les résultats de plusieurs indicateurs, mais les conditions dans d'autres secteurs, surtout pour les Premières Nations vivant dans les réserves, ont vu leurs résultats, qui étaient déjà considérablement faibles avant la récession, diminuer davantage.

La tendance la plus frappante est que les Premières Nations vivant dans les réserves ont les pires résultats économiques pour presque tous les indicateurs.

Les écarts entre les Premières Nations vivant dans les réserves et les non-Autochtones ont augmenté pour ce qui est du taux d'emploi et du taux de participation à la population active, de la dépendance aux transferts gouvernementaux, du taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école des métiers, du taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires, et des logements surpeuplés. Les écarts ont légèrement diminué dans le cas des niveaux de revenu, du taux de chômage, du travail autonome, du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, et des logements nécessitant des réparations majeures. Cependant, dans le cas des Premières Nations dans les réserves, la population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures est le seul indicateur dont l'écart a diminué de plus d'un point de pourcentage. Les indicateurs dont les écarts ont diminué en raison de l'amélioration des conditions pour la population autochtone, y compris les Premières nations vivant dans les réserves, et non en raison d'une détérioration des conditions moins grande que celles des non-Autochtones, étaient les niveaux de revenu, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et les logements nécessitant des réparations majeures.

Malgré une augmentation des niveaux de revenu pour les Premières Nations vivant dans les réserves et un écart à la baisse entre 2006 et 2011, l'écart demeure supérieur à ce qu'il était en 2000, comme il est illustré dans le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012. L'écart de revenu moyen était de 2,5 points de pourcentage plus élevé en 2010 qu'en 2000. L'écart du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour les Premières Nations vivant dans les réserves est demeuré essentiellement le même entre 2006 et 2011. L'écart pour les logements

nécessitant des réparations majeures a diminué modestement, mais est demeuré tout de même six fois plus élevé pour les Premières Nations vivant dans les réserves que pour les autres non-Autochtones en 2011.

Alors que de nombreuses réserves des Premières Nations sont confrontées aux défis structurels associés à la faible densité de population et l'éloignement géographique, certaines de ces collectivités de Premières Nations sont situées près des municipalités non-autochtones prospères et florissantes au Canada qui ont réussi à développer leur économie et à réaliser des résultats économiques au-dessus de la moyenne. Les conditions des Premières Nations pourraient profiter de l'adoption croissante des différents mécanismes d'intervention. Les indicateurs secondaires pour la gouvernance montrent que le nombre de collectivités des Premières Nations visées par la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* (LGTPN) a augmenté d'environ 40 % depuis 2012 et compte maintenant près de 100 collectivités. Le nombre de collectivités des Premières Nations qui adopte les impôts sur la propriété foncière en vertu de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* et de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* a également augmenté à près de 40 % depuis 2012 et comptait 124 collectivités en 2014. Depuis mai 2015, ce nombre s'est hissé à 135 collectivités de Premières Nations².

Les Inuits ont fait des gains entre 2006 et 2011.

Les écarts entre les Inuits et la population non-autochtone ont diminué en ce qui concerne le taux de chômage et le revenu moyen. Toutefois, les écarts dans le taux d'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires et la proportion de logements nécessitant des réparations majeures ont augmenté. Avec un taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires de 4,9 %, le groupe des Inuits a conservé le taux le plus bas parmi tous les groupes autochtones, tandis que le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires pour la population non-autochtone était de 25,8 %. La proportion de logements nécessitant des réparations majeures a augmenté pour les Inuits, le seul groupe autochtone dont les conditions se sont empirées par rapport à celles de la population non-autochtone pour cet indicateur.

Les résultats des Métis étaient les plus élevés parmi tous les groupes autochtones.

Les taux d'emploi et de participation à la population active des Métis étaient même légèrement plus élevés que ceux de la population non-autochtone. C'est le seul groupe à connaître de meilleurs résultats que ceux de la population non-autochtone. Les Métis avaient le meilleur taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et universitaires de tous les groupes autochtones et ont fait le plus de progrès pour refermer l'écart entre eux et la population non-autochtone. Bien que la proportion des Métis vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures soit la plus faible de tous les groupes autochtones, elle est demeurée presque deux fois plus élevée que celle de la population non-autochtone en 2011.

Si l'on compare les données de 2006 et de 2011, peu de progrès ont été réalisés vers l'atteinte des objectifs de 2022 fixés par le CNDEA.

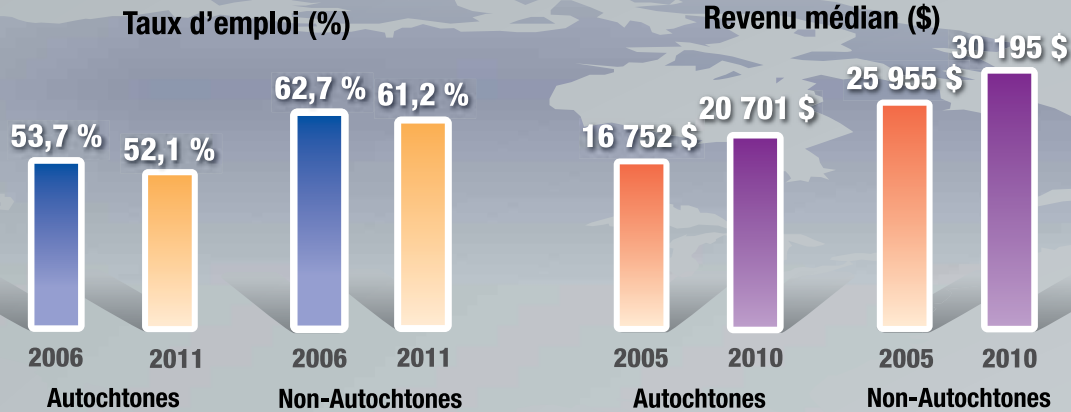
En général, des progrès insuffisants ont été réalisés depuis 2006. Ce rapport montre que l'objectif d'atteindre la parité entre les résultats des Autochtones et ceux des non-Autochtones d'ici 2022 pourrait ne pas être réalisé. Pour accélérer l'atteinte de l'objectif et améliorer les résultats de la population autochtone, il est nécessaire de renforcer les approches et les mesures mises en place pour soutenir le progrès économique, surtout dans les réserves. Étant donné que l'amélioration des résultats économiques mène habituellement à une amélioration des conditions sociales, les politiques économiques et sociales doivent mieux travailler ensemble. Dans les sept années prochaines avant l'atteinte de l'objectif de 2022 souhaité par le CNDEA, il faut porter une attention particulière aux collectivités de Premières Nations sous-performantes pour s'assurer que des gains substantiels sont réalisés et qu'un plus grand progrès est atteint pour réduire les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones.

² Depuis que la LGFPN est entrée en vigueur en 2006, 158 collectivités de Premières Nations ont demandé à être visées par la *Loi*, et depuis mai 2015, 82 d'entre elles perçoivent des impôts en vertu de la LGFPN. Un total de 53 collectivités de Premières Nations prélèvent des impôts en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.



Faits saillants

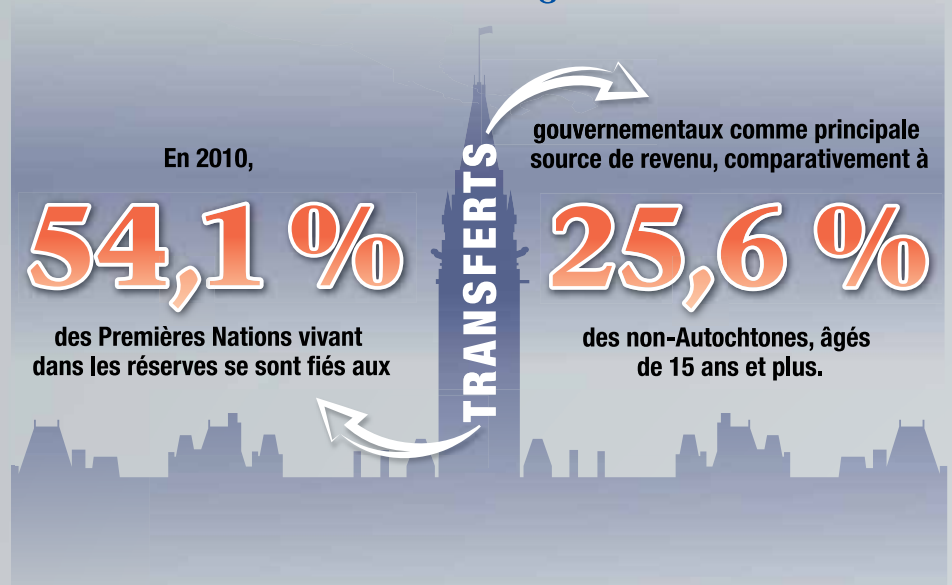
Taux d'emploi et revenu médian nationaux



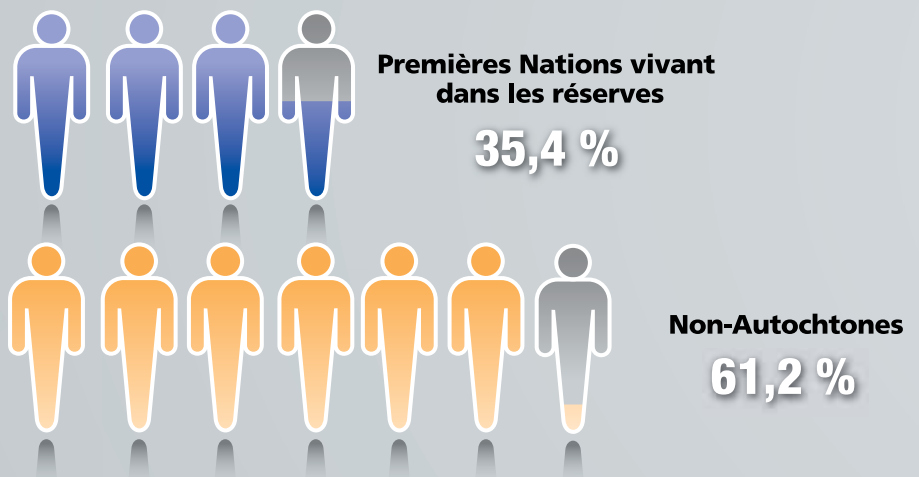
Taux de chômage



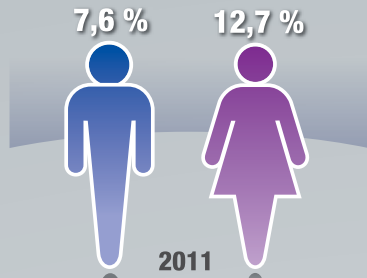
Dépendance des Premières Nations vivant dans les réserves aux transferts gouvernementaux



Taux d'emploi des Premières Nations vivant dans les réserves

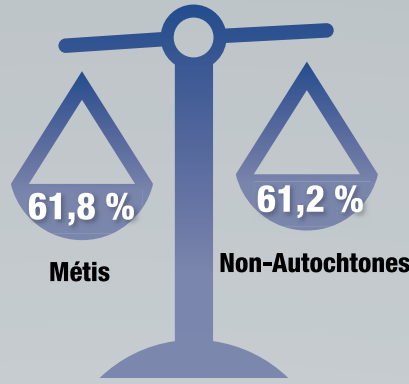


Taux d'obtention d'un diplôme universitaire chez les Autochtones (selon le genre)



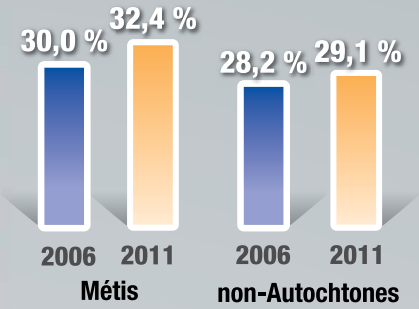
L'écart selon le genre était de 5,1 % pour les Autochtones comparativement à 1,2 % pour les non-Autochtones.

Taux d'emploi des Métis en 2011

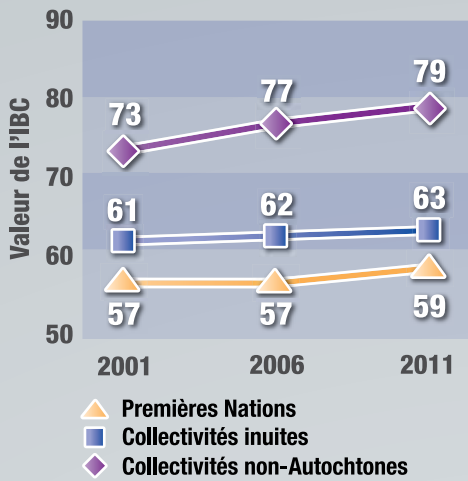


Taux d'obtention d'un diplôme collégial ou d'une école de métiers des Métis

Les taux d'obtention des Métis étaient plus élevés que ceux de la population non-Autochtone

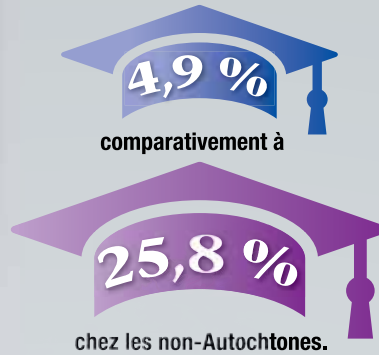


Tendances de l'indice de bien-être des collectivités



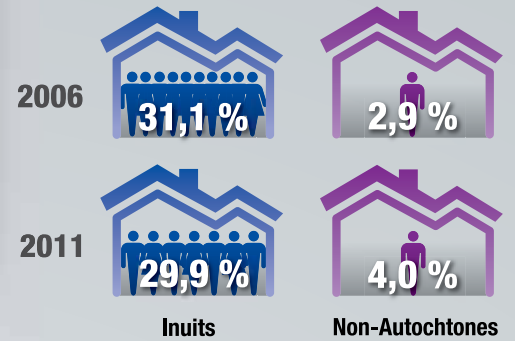
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire chez les Inuits

En 2011, les taux d'obtention d'un diplôme universitaire étaient les plus faibles chez les Inuits à

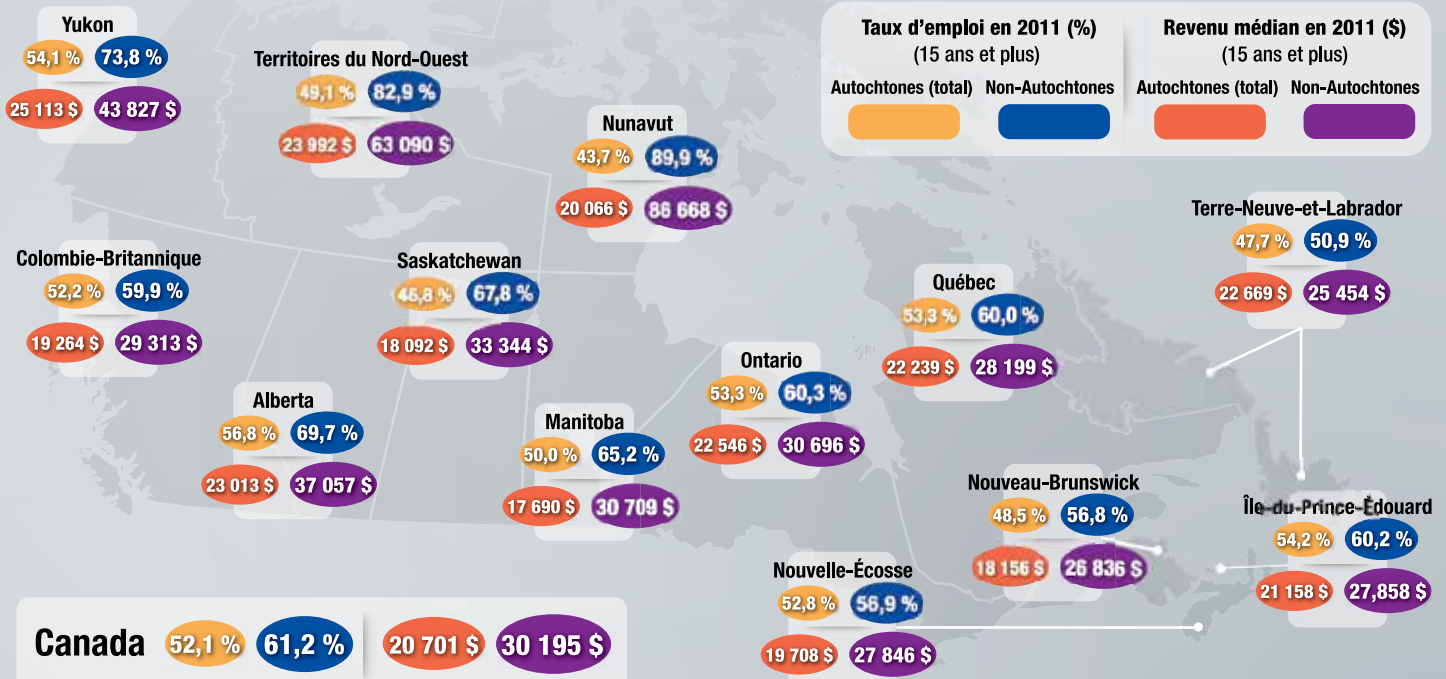


Inuits vivant dans des logements surpeuplés

Les Inuits ont fait des progrès en réduisant l'écart dans les logements surpeuplés; toutefois, ils vivent encore dans les logements les plus surpeuplés.



Carte régionale des taux d'emploi et du revenu médian, 2011



LES AUTOCHTONES AU CANADA

La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances. Ils vivent également dans différentes circonstances économiques et ont des besoins différents. Les groupes Autochtones de ce rapport sont fondés sur l'auto-identification de leur patrimoine sur le recensement de 2006 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. En 2011, 1,4 million de personnes au Canada s'identifiaient comme Autochtones, soit plus de quatre pour cent de la population totale du Canada.

Premières Nations

Les Premières Nations du Canada sont aussi connues sous le nom d'Indiens inscrits et non-inscrits. En 2011, on comptait environ 851 560 membres des Premières Nations, et 617 collectivités de Premières Nations au pays, ce qui représente plus de 50 nations, groupes culturels et langues autochtones.

Inuits

Les Inuits sont les Autochtones qui habitent les régions nordiques du Canada. En 2011, on comptait environ 59 440 Inuits au Canada, dont la majorité vit dans les 53 collectivités établies dans l'une des quatre régions communément appelées Inuit Nunangat : Nunatsiavut (Labrador), Nunavik (Québec), Nunavut, et la zone visée par le règlement des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Chacun de ces quatre groupes inuits a réglé des revendications territoriales qui, combinées, couvrent un tiers de la superficie continentale du Canada.

Métis

Les Métis sont des Autochtones d'ascendance autochtone (Première Nation) et européenne. Avec près de 451 800 Métis dénombrés lors de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, près d'un tiers de tous les Autochtones du Canada s'identifient comme des Métis.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Les Autochtones du Canada jouent un rôle intégral dans la prospérité économique du Canada. Notre population relativement jeune et en expansion est vitale pour répondre aux besoins de main-d'œuvre à venir au Canada. De plus, les droits, les intérêts et les biens immobiliers importants des Autochtones jumelés aux perspectives commerciales en pleine évolution, surtout dans le secteur des ressources naturelles, présente un environnement sans précédent pour améliorer les résultats économiques des Autochtones et de saisir les possibilités économiques partout au pays.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) n'est pas le seul à constater le rôle central de plus en plus important que jouent les Autochtones du Canada dans l'économie moderne. On estime que les Autochtones du Canada vont générer 32 milliards de dollars par année en revenu combiné dans les ménages, les entreprises et les gouvernements d'ici 2016 – plus que Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard réunis³. Toutefois, ces données représenteront moins de 1,5 % du produit intérieur brut en 2016, qui dépassera les 2 billions de dollars, bien que les Autochtones au Canada représentent environ 4 % de la population. Une tendance croissante est propulsée par la participation des Autochtones aux possibilités économiques qui se dévoilent partout au pays, notamment : les contrats de construction navale en Nouvelle-Écosse; la construction du premier centre de correction dans une

³ Burleton et Gulati (2011).

réserve au Canada sur les terres de réserve de la bande d'Osoyoos; le deuxième plus grand développement de centre commercial au Canada, s'approchant de la taille du West Edmonton Mall, par les Premières Nations de Tsawwassen qui est en cours de construction sur les terres traditionnelles remises en vertu de leur traité. D'autres entreprises autochtones ont su profiter de créneaux qui ont créé des services indispensables dans les régions éloignées, comme Air Inuit, qui a démarré en 1978 et emploie aujourd'hui près de 500 personnes.

On reconnaît de plus en plus l'importance de la participation des Autochtones au développement économique du Canada. Ce fait a été confirmé par de récentes décisions judiciaires et l'harmonisation croissante des intérêts économiques entre les Autochtones et la communauté des affaires non-autochtone. La prospérité des Autochtones est de plus en plus liée à la prospérité globale du Canada. Le peuple autochtone a donc un rôle vital pour assurer le succès collectif à long terme de l'économie canadienne. Nous sommes convaincus que la prospérité économique est une condition préalable au développement social, alors les réussites et les possibilités économiques doivent continuer à être soutenues afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones.

- La population autochtone est à la fois plus jeune et croît plus rapidement que la population non-autochtone, ce qui représente un énorme bassin de futurs travailleurs. La population autochtone totale a augmenté au taux moyen de 3,6 % par année entre 2006 et 2011, soit quatre fois plus vite que la population non-autochtone. Les différences dans la structure d'âge entre les populations autochtone et non-autochtone peuvent expliquer les différences dans certains résultats globaux entre les deux groupes.
- L'âge médian des Autochtones était de 27,7 ans en 2011, en hausse de 26,5 ans en 2006. Dans les réserves, les Premières Nations avaient l'âge médian le plus bas de 23,9 ans. L'âge médian de la population non-autochtone était de 40,6 ans en 2011, en hausse par rapport à 39,7 ans en 2006. Près de la moitié (46,2 %) des Autochtones étaient âgés de moins de 25 ans, comparativement à 29,5 % des non-Autochtones. Plus d'un quart (28,0 %) des Autochtones étaient des enfants (âgés de 0 à 14 ans) comparativement à 16,5 % pour les non-Autochtones.
- On prévoit des possibilités d'exploitation des ressources naturelles de l'ordre de plus de 675 milliards de dollars à travers le Canada au cours des 10 prochaines années, dont la plupart seront situées sur les terres traditionnelles ou à proximité de celles-ci. Environ 90 % des grands projets à l'examen par le gouvernement fédéral étaient situés dans les réserves, dans les régions visées par un traité, ou dans des zones de revendication territoriales réglées ou non réglées. Depuis avril 2014, plus de 260 accords actifs étaient en vigueur entre les sociétés minières d'exploration et de mise en valeur et les gouvernements ou les organismes des Premières Nations.

LE RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Le Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones est la première mise à jour du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* qui a été publié en 2012. Dans son rapport de 2012, le CNDEA a énoncé un objectif audacieux à atteindre : que les résultats des Autochtones soient comparables à ceux des non-Autochtones d'ici 2022. Le rapport d'étape permet de mesurer le progrès dans la réalisation de ces objectifs en comparant les résultats provenant des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 avec les données du rapport d'analyse comparative de 2012, dont les données étaient fondées sur le recensement de 2006. En utilisant ces nouvelles données, le CNDEA est en mesure d'évaluer l'état de l'économie des Autochtones au Canada sur une période de cinq ans, de 2006 à 2011.



Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* publié en 2012 était le premier effort à tenter de déterminer un certain nombre d'indicateurs socioéconomiques pour évaluer l'état et l'évolution de la situation économique des Autochtones au Canada. Ce rapport a été élaboré par le CNDEA avec l'objectif de suivre et d'évaluer les résultats du développement économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de cerner les écarts dans les résultats et de mesurer le niveau de réussite du gouvernement du Canada à mettre en œuvre le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones.

Bien que le *Rapport d'étape* suive la façon dont les résultats économiques pour les trois groupes d'ascendance autochtone se comparent avec ceux de la population non-autochtone, un accent particulier est mis sur les Premières Nations vivant dans les réserves, car de nombreuses interventions du gouvernement ciblent ce segment de la population. Un examen complet des conditions économiques dans les réserves est nécessaire pour évaluer l'efficacité de ces interventions. Cette information servira aussi à orienter l'élaboration de futures politiques et programmes de soutien, y compris les nouvelles approches visant à réduire les écarts avec la population non-autochtone.

La population autochtone compte pour plus de 4 % de toute la population canadienne. Elle peut être décomposée de la façon suivante : les Inuits comptent pour environ 4 % de l'ensemble des Autochtones, les Métis comptent pour environ un tiers et les Premières Nations représentent plus de 60 % de la population autochtone. La population métisse a augmenté ces dernières années en raison d'une forte augmentation de personnes qui se définissent comme Métis, coïncidant avec l'augmentation de la reconnaissance des droits. Les estimations projettent que les modifications de l'auto-identification, soit la mobilité ethnique, ont augmenté la taille de la population autochtone âgée de 25 à 54 ans de l'ordre de 24 % entre 2001 et 2011, où les Métis représentent la plus grande partie de la croissance⁴. Les données contenues dans le *Rapport d'étape* sont basées sur les données du recensement de Statistique Canada et de l'Enquête nationale auprès des ménages, qui utilisent l'auto-identité pour déterminer le statut d'autochtone.

En plus de l'information présentée dans le *Rapport d'analyse comparative* initial, les indices du CNDEA ont été conçus pour évaluer la façon dont les résultats globaux de la population autochtone se comparent à ceux de la population non-autochtone lors de l'examen des résultats des indicateurs principaux et secondaires combinés. Ce rapport ajoute également une section spéciale sur les jeunes Autochtones; un domaine d'intérêt pour toutes les collectivités autochtones, les gouvernements et les entreprises. Il est important de peindre une image plus précise des possibilités économiques pour ce segment de la population si l'économie canadienne veut intégrer avec succès ce segment important et croissant de population active.

Le *Rapport d'étape* poursuit quatre objectifs :

1. Présenter des données comparatives sur l'évolution de la situation économique des Autochtones et des non-Autochtones par rapport aux points de repère définis en 2012.
2. Cerner les variations dans l'évolution des résultats économiques entre les groupes autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et, le cas échéant, entre les Premières Nations qui vivent dans les réserves et hors des réserves, par rapport aux points de référence définis en 2012.
3. Mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs de 2022 fixés par le CNDEA pour que les peuples autochtones aient des résultats comparables à ceux des non-Autochtones.
4. Orienter les politiques et les programmes du cadre fédéral.

⁴ Centre for the Study of Living Standards, « Closing the Aboriginal Education Gap in Canada: Assessing Progress and Estimating the Benefits », page 71, tableau 32

CHAMP D'APPLICATION ET POSSIBILITÉS D'EXAMEN PLUS APPROFONDI

Ce rapport est principalement destiné à être une mise à jour du *Rapport d'analyse comparative* de 2012, et compare les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 avec celles du Recensement de 2006. En tant que tel, il ne traite pas tous les indicateurs économiques possibles. De nouveaux indicateurs ont été inclus, le cas échéant, lorsque des données complémentaires étaient disponibles, tout en notant les autres secteurs où il existe des lacunes dans les données. Le rapport se concentre sur les données économiques quantitatives et cible les domaines qui nécessitent des recherches plus poussées afin d'obtenir une image plus détaillée de l'économie des Autochtones et une meilleure compréhension des facteurs qui contribuent aux différences dans les résultats économiques des Autochtones et des non-Autochtones.

Les domaines potentiels d'étude et de publication future comprennent : l'examen de la portée et des effets de la mobilité ethnique, qui représente le changement dans la façon dont les gens s'auto-identifient à leur patrimoine; le calcul de la mesure du produit intérieur brut annuel autochtone; l'évaluation de la mobilité du revenu, qui représente la capacité d'un individu, d'une famille ou d'un groupe à améliorer ou détériorer sa situation économique; la dérivation des mesures de contrainte financière comme l'indice de vulnérabilité financière autochtone et une coupure du seuil de pauvreté; le pouvoir d'achat dans les réserves par rapport à celui à l'extérieur des réserves et dans d'autres régions rurales ou éloignées; la production d'analyses régionales rigoureuse; l'analyse des données d'emploi par secteur d'industrie; et l'analyse comparative entre les sexes des résultats économiques.



ii. OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD'HUI : INDICATEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Le *Rapport d'étape*, tout comme le *Rapport d'analyse comparative*, est organisé autour de deux catégories d'indicateurs : les indicateurs principaux et les indicateurs secondaires. Chaque indicateur est évalué par l'entremise d'un certain nombre de mesures. Tous les indicateurs et les mesures provenant du *Rapport d'analyse comparative*, en plus de six nouvelles mesures, sont inclus dans le *Rapport d'étape*. Ces nouvelles mesures fournissent une image plus précise de la situation économique des Autochtones et favorisent le suivi de l'évolution éventuelle des résultats économiques des Autochtones.

INDICATEURS PRINCIPAUX

Les indicateurs principaux, qui correspondent à la vision du *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* publié par le gouvernement du Canada en juin 2009, évaluent les plus importantes mesures relatives aux avantages économiques et à la participation à l'économie. Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* présente trois indicateurs principaux qui sont essentiels afin de mesurer le progrès économique réel des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Les dirigeants autochtones et non-autochtones doivent prêter une attention particulière à ces indicateurs afin de refermer l'écart socioéconomique entre les Autochtones au Canada et les non-Autochtones :

1. Emploi
 - Mesure 1 : Taux d'emploi
 - Mesure 2 : Participation à la population active
 - Mesure 3 : Taux de chômage
2. Revenu
 - Mesure 1 : Revenu moyen
 - Mesure 2 : Revenu médian (nouvelle mesure)
 - Mesure 3 : Proportion du revenu tiré des transferts gouvernementaux
 - Mesure 4 : Proportion de la population avec source principale de revenu provenant des transferts gouvernementaux (nouvelle mesure)
 - Mesure 5 : Inégalité du revenu (nouvelle mesure)
3. Richesse et bien-être
 - Mesure 1 : Indice de bien-être des collectivités

INDICATEURS SECONDAIRES

Les indicateurs secondaires, qui correspondent aux obstacles énoncés dans le *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones*, évaluent les facteurs sous-jacents qui ont un effet direct sur la capacité des Autochtones au Canada d'améliorer leurs indicateurs principaux. Par exemple, la croissance et la rentabilité des entreprises qui augmentent avec le niveau de scolarité, ainsi que l'accès aux terres et aux ressources, ont chacune une influence sur la qualité des emplois, des actifs et de l'accumulation des richesses. Ces mesures ne s'appliquent pas à tous les groupes autochtones – ou ne sont pas disponibles pour tous ces groupes, mais ensemble, elles peuvent aider à évaluer l'état de préparation des Autochtones au Canada pour exploiter les débouchés économiques. Le CNDEA a ciblé cinq indicateurs secondaires qui aident à évaluer l'évolution des Autochtones au Canada à l'égard de leurs indicateurs principaux.

1. Éducation
 - Mesure 1 : Obtention d'un diplôme d'études secondaires
 - Mesure 2 : Obtention d'un diplôme d'études collégiales ou provenant d'une école de métiers (nouvelle mesure)
 - Mesure 3 : Obtention d'un diplôme d'études universitaires
2. Entrepreneuriat et création d'entreprises
 - Mesure 1 : Travailleurs autonomes
 - Mesure 2 : Profit et revenu tirés des entreprises autochtones
3. Gouvernance
 - Mesure 1 : Situation d'intervention dans les collectivités autochtones
 - Mesure 2 : Statut fiscal des Premières Nations
 - Mesure 3 : Collectivités certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations (nouvelle mesure)
4. Terres et ressources
 - Mesure 1 : *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*
 - Mesure 2 : Ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale
5. Infrastructures
 - Mesure 1 : Accès à l'eau potable salubre
 - Mesure 2 : Surpeuplement
 - Mesure 3 : Proportion de la population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures (nouvelle mesure)
 - Mesure 4 : Connectivité
 - Mesure 5 : Collectivités hors réseau

INDICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CNDEA

Pour évaluer comment se comparent les résultats des indicateurs principaux et secondaires des Autochtones avec ceux des non-Autochtones, des indices distincts ont été dérivés respectivement par groupe de population pour chaque indicateur principal et secondaire combiné. Aussi, un indice de développement économique global du CNDEA a été dérivé en consolidant les résultats provenant des indicateurs principaux et secondaires, avec l'utilisation des données qui étaient disponibles pour tous les groupes autochtones dont il est question dans le *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones*.

JEUNES AUTOCHTONES

Une section sur les jeunes Autochtones présente une sélection d'indicateurs principaux et secondaires qui examinent les résultats du taux de participation à la population active et de l'éducation, en ciblant la population autochtone de 15 à 24 ans, car les différences dans les structures d'âge des Autochtones et des non-Autochtones ont une influence sur les résultats économiques.



iii. TENDANCES DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 a souligné que les améliorations enregistrées entre 2001 et 2006 en ce qui concerne les revenus, l'emploi et la création d'entreprises étaient importantes, mais encore fragiles. La crise financière de 2008 a fortement touché les Canadiens de tous les milieux, en particulier les indicateurs liés à l'emploi. Même lorsque la crise financière est prise en considération, les écarts pour la population autochtone ont diminué globalement de 2001 à 2011. Cependant, tous les Canadiens demeurent moins bien nantis qu'en 2006, comme le montrent diverses comparaisons d'indicateurs entre 2006 et 2011.

1. LES RÉSULTATS DES AUTOCHTONES DU CANADA PRÉSENTENT DES SIGNES D'AMÉLIORATION

Les résultats économiques des Autochtones au Canada ont montré des signes d'amélioration dans certains domaines et des baisses dans d'autres, ce qui s'explique par les faibles conditions économiques des Premières Nations vivant dans les réserves. Bien que les résultats de certains indicateurs se soient améliorés depuis 2006, y compris le revenu et le logement, les résultats de certains autres ont diminué, comme l'emploi. Par conséquent, à presque mi-chemin de l'objectif de 10 ans fixé par le CNDEA pour que les résultats autochtones soient comparables à ceux de la population non-autochtone du Canada d'ici 2022, les écarts avec la population non-autochtone ont diminué pour certains indicateurs, mais restent grands et peu changés pour d'autres, comme pour le taux d'emploi, le taux de participation à la population active et le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires.

Les Autochtones ont connu des résultats mitigés pour les indicateurs économiques principaux.

- Les taux de participation à la vie active et d'emploi des Autochtones ont diminué tandis que les taux de chômage ont augmenté de 2006 à 2011, reflétant l'impact de la récession économique de 2008-2009. L'écart des taux d'emploi et de participation à la population active entre les populations autochtones et non-autochtone a augmenté, car les taux des Autochtones ont chuté plus que ceux des non-Autochtones. Le taux de chômage des Autochtones a augmenté à 15,0 % en 2011, alors qu'il était de 14,8 % en 2006. Le taux de chômage pour les non-Autochtones a augmenté à un rythme plus rapide, passant de 6,3 % en 2006 à 7,5 % en 2011, menant à une baisse d'un point de pourcentage dans l'écart entre les deux populations. Malgré ce gain, le taux de chômage pour l'ensemble de la population autochtone était deux fois plus élevé que celui de la population non-autochtone en 2011.
- Des gains ont été réalisés par la population autochtone pour combler l'écart du revenu moyen par rapport à celui de la population non-autochtone, en baisse de près de six points de pourcentage depuis 2005. Toutefois, la diminution de l'écart du revenu médian, qui n'est pas affecté par les valeurs aberrantes des bénéficiaires d'un revenu plus élevé, n'était pas aussi importante. La dépendance aux transferts gouvernementaux a également augmenté. Plus d'un tiers de l'ensemble de la population autochtone de 15 ans et plus (36,5 %) s'est fié aux transferts gouvernementaux comme source principale de revenus en 2010, alors que le taux était de 33,8 % en 2005. L'écart avec la population non-autochtone est demeuré pratiquement le même, car il y a eu une augmentation semblable de la dépendance aux transferts gouvernementaux dans la population non-autochtone.
- Le taux des travailleurs autonomes autochtones, un indicateur de l'entrepreneuriat, a chuté de 6,8 % à 6,4 %. L'écart avec les non-Autochtones a diminué de près d'un point de pourcentage en raison d'une baisse plus importante du taux des travailleurs autonomes chez les non-Autochtones.

Plusieurs facteurs sont liés aux résultats économiques plus faibles des Autochtones. Ceux-ci comprennent l'éloignement des régions, un niveau de scolarité inférieur, une formation insuffisante, un niveau de compétence plus faible dans l'une des deux langues officielles, la monoparentalité, les mouvements géographiques accrus et la discrimination. Le manque d'infrastructure est également lié aux résultats économiques plus faibles, surtout dans les collectivités de Premières Nations et d'Inuits plus isolées.

2. LES RÉSULTATS DES PREMIÈRES NATIONS VIVANT DANS LES RÉSERVES DEMEURENT FAIBLES

Les conditions économiques pour les Premières Nations vivant dans les réserves ne se sont pas améliorées autant que celles des Inuits et des Métis, qui ont fait plus de progrès dans la réduction des écarts avec les non-Autochtones. Entre 2006 et 2011, le taux de chômage a diminué de près d'un point de pourcentage pour les Inuits, ce qui a entraîné une diminution de deux points de pourcentage dans l'écart avec les non-Autochtones. Les revenus ont augmenté pour tous les groupes autochtones, avec les Métis ayant le revenu le plus élevé, à un rythme plus rapide que celui de la population non-autochtone, ce qui a entraîné une diminution de l'écart. Toutefois, les hausses de revenu étaient plus modérées pour les Premières Nations vivant dans les réserves. De plus, la dépendance aux transferts gouvernementaux, reflétant de faibles conditions économiques, a augmenté pour les Premières Nations.

Premières Nations

Les conditions économiques ne se sont pas considérablement améliorées pour les Premières Nations vivant dans les réserves et ils ont fait peu de progrès en vue d'atteindre des résultats comparables à ceux des non-Autochtones. Même si les résultats d'emploi ont généralement diminué, certaines hausses légères ont été réalisées dans les résultats des revenus. Toutefois, la dépendance aux transferts gouvernementaux a augmenté pour les Premières Nations vivant dans les réserves, tout comme l'a fait l'écart entre eux et les non-Autochtones.

Pour les Premières Nations vivant dans les réserves, entre 2006 et 2011, le taux d'emploi est passé de 39,0 % à 35,4 %, le taux de participation à la population active est passé de 52,0 % à 47,4 % et le taux de chômage a augmenté, passant de 24,9 % à 25,2 %. Les écarts dans les taux d'emploi et de participation à la population active ont augmenté de 2,1 et 3,9 points de pourcentage, respectivement, mais l'écart du taux de chômage a diminué de près d'un point de pourcentage en raison d'une plus grande augmentation du taux de chômage de la population non-autochtone. Le revenu moyen des Premières Nations vivant dans les réserves a augmenté de 2 600 \$ depuis 2006, pour passer à 18 600 \$ en 2010, soit le revenu moyen le plus bas parmi tous les groupes autochtones. Les revenus moyens et les revenus médians étaient moins de la moitié de ceux des non-Autochtones en 2010, les écarts sont demeurés pratiquement inchangés depuis 2005. Le pourcentage de Premières Nations âgées de 15 ans et plus vivant dans les réserves qui comptent sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenus a augmenté à 54,1 % en 2010 et il était de 46,8 % en 2005. L'écart a donc augmenté de 4,5 points de pourcentage par rapport à la population non-autochtone.

Les indicateurs secondaires sont généralement restés faibles. Certaines hausses ont été réalisées pour combler l'écart du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, mais l'écart pour le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires a augmenté de près de trois points de pourcentage en raison de l'augmentation du taux d'obtention dans la population non-autochtone. L'écart du taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers a augmenté de 1,3 point de pourcentage tandis qu'il a diminué pour les Premières Nations vivant dans les réserves, le seul groupe où le taux d'obtention a diminué. Depuis 2012, une autre collectivité a été ajoutée à la liste de ceux qui font l'objet d'une intervention, ce qui porte le total à 151, soit environ un quart de toutes les collectivités des Premières Nations. Bien que des progrès aient été réalisés pour resserrer l'écart de la proportion de la population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures, la proportion de la population vivant dans des logements surpeuplés a augmenté dans les réserves, le seul segment autochtone où l'écart avec la population non-autochtone a augmenté pour cet indicateur.

3. LES RÉSULTATS DES INUITS SE SONT AMÉLIORÉS

Inuits

Les Inuits ont fait un certain progrès pour réduire l'écart des résultats entre eux et les non-Autochtones. Leur taux de chômage a diminué, passant de 20,3 % en 2006 à 19,5 % en 2011, ce qui a entraîné une chute de deux points de pourcentage dans l'écart avec la population non-autochtone, soit la plus importante diminution parmi tous les groupes autochtones. Des gains ont également été réalisés en ce qui concerne la réduction de l'écart du revenu



moyen, qui était 29,0 % de moins que celui de la population non-autochtone en 2006, passant à 22,7 % de moins en 2010. L'écart du revenu moyen a diminué de 4 points de pourcentage. En ce qui concerne la répartition des revenus au sein des groupes de population, l'inégalité des revenus était la plus faible pour les Inuits en 2005. Cependant, la dépendance aux transferts gouvernementaux a augmenté de près de trois points de pourcentage pour atteindre près de 36 % et le taux de travailleurs autonomes a diminué. Seulement 3 % des Inuits étaient des travailleurs autonomes, soit le pourcentage le moins élevé de tous les groupes autochtones.

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires des Inuits a augmenté à 43,4 % en 2011, par rapport à 39,3 % en 2006, mais est demeuré le plus bas de tous les groupes autochtones, suivi par les Premières Nations vivant dans les réserves qui affichent un taux de 44,1 %. Essentiellement, aucun progrès n'a été réalisé par ces deux groupes pour réduire l'écart entre eux et la population non-autochtone, dont le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires est demeuré à 80,6 % en 2011.

De même, le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires pour les Inuits est demeuré le plus bas parmi tous les groupes autochtones à 4,9 %, après les Premières Nations vivant dans les réserves. L'écart entre les Inuits et la population non-autochtone s'est élargi de 2,1 points de pourcentage, la deuxième hausse la plus importante de tous les groupes autochtones, également après les Premières Nations vivant dans les réserves. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires pour la population non-autochtone était de 25,8 %.

Les logements sont demeurés surpeuplés pour les Inuits, mais ils ont fait le plus de progrès dans la réduction de l'écart avec la population non-autochtone. Toutefois, la proportion de logements nécessitant des réparations majeures a augmenté pour les Inuits, le seul groupe autochtone dont les conditions se sont empirées par rapport à celles de la population non-autochtone.

4. LES RÉSULTATS DES MÉTIS ÉTAIENT LES PLUS ÉLEVÉS PARMIS TOUS LES GROUPES AUTOCHTONES

Métis

Les résultats des Métis étaient les plus élevés chez les groupes autochtones. C'est le seul groupe à obtenir certains résultats qui sont meilleurs que ceux de la population non-autochtone. Le taux d'emploi et le taux de participation à la population active étaient plus élevés que ceux de la population non-autochtone et le taux de chômage est demeuré le plus bas de tous les groupes autochtones.

De tous les groupes autochtones, les Métis ont fait le progrès le plus important pour combler l'écart de revenu et l'écart de la dépendance aux transferts gouvernementaux. L'écart de revenu moyen de la population non-autochtone a diminué de 6,7 points de pourcentage entre 2005 et 2010. Les Métis ont touché, en moyenne, un revenu de 35 000 \$ en 2010, soit le plus élevé parmi les groupes autochtones, et environ 6 000 \$ de moins que la population non-autochtone. Le revenu médian était également inférieur à celui de la population non-autochtone, et ce, même s'ils ont des taux d'emploi et de participation à la population active plus élevés. Ceci indique que les emplois sont généralement de moindre qualité en ce qui concerne les salaires des Métis par rapport à ceux de la population non-autochtone. En ce qui concerne la dépendance aux transferts gouvernementaux, l'écart a diminué d'environ un point de pourcentage et est demeuré le plus faible parmi tous les groupes autochtones.

Les Métis ont également eu les meilleurs taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et universitaires de tous les groupes autochtones et ont fait le plus de progrès pour combler ces écarts avec la population non-autochtone. Les Métis avaient également la plus faible proportion de population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures et dans des conditions de surpeuplement parmi les groupes autochtones. Pourtant, la proportion des Métis qui vivent dans des logements nécessitant des réparations majeures était presque deux fois plus élevée que celle de la population non-autochtone en 2011. Cependant, la proportion de Métis qui vivent dans un logement surpeuplé était presque un point de pourcentage plus bas que celui de la population non-autochtone en 2011.

EMPLOI

i. TAUX D'EMPLOI DES AUTOCHTONES

Le taux d'emploi calcule le pourcentage de la population totale âgée de 15 ans plus qui travaille et qui gagne un revenu. Cette mesure est importante pour évaluer les progrès de l'économie, puisqu'un taux plus élevé d'emploi augmente le pouvoir d'achat et signifie une dépendance moindre aux transferts du gouvernement.

Tableau 1 – Taux d'emploi (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : taux d'emploi 2006	39,0 %	54,9 %	48,2 %	48,9 %	63,1 %	53,7 %	62,7 %
Écart avec les non-Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	23,7	7,8	14,5	13,8	-0,4	9,0	–
Taux d'emploi 2011	35,4 %	52,6 %	46,4 %	48,4 %	61,8 %	52,1 %	61,2 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	25,8	8,6	14,8	12,8	-0,6	9,1	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (points de pourcentage)	+2,1	+0,8	+0,3	-1,0	-0,2	+0,1	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC

Le taux d'emploi a diminué pour tous les groupes autochtones entre 2006 et 2011. La diminution pour l'ensemble des Autochtones était légèrement plus élevée que la diminution pour les non-Autochtones, ce qui a entraîné une légère augmentation de l'écart du taux d'emploi entre les deux groupes. La diminution la plus importante dans les résultats du taux de participation à la population active des Autochtones a été provoquée par la diminution des résultats pour les Premières Nations, surtout ceux qui vivent dans les réserves. Les conditions du marché du travail se sont détériorées davantage dans les réserves en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment l'augmentation des écarts dans les résultats du domaine de l'éducation, ce qui restreint l'accès aux perspectives d'emploi. Ces problèmes sont aggravés par l'éloignement géographique qui limite l'accès aux perspectives d'emploi et par l'infrastructure relativement faible limitant le développement et la croissance économique.

Parmi les groupes autochtones, les Métis avaient un taux d'emploi plus élevé que la population non-autochtone, tandis que le taux d'emploi des Premières Nations vivant dans les réserves a diminué le plus et est resté le plus bas de tous les groupes. Le taux d'emploi des Inuits a le moins chuté et l'écart avec la population non-autochtone a diminué d'un point de pourcentage.



- Le taux d'emploi pour l'ensemble de la population autochtone a diminué un peu plus que celui de la population non-autochtone, car le taux d'emploi a diminué pour tous les groupes autochtones entre 2006 et 2011. L'écart du taux d'emploi entre les Autochtones et les non-Autochtones a légèrement augmenté, passant de 9 points de pourcentage en 2006 à 9,1 points de pourcentage en 2011.
- Les disparités entre les groupes autochtones se sont accrues, car le taux d'emploi des Premières Nations a diminué plus que celui des Inuits et des Métis. Le taux d'emploi des Premières Nations vivant dans les réserves a chuté de 39,0 % en 2006 à 35,4 % en 2011, ce qui représente près de 26 points de pourcentage de moins que celui de la population non-autochtone. Le taux d'emploi des Métis a diminué à 61,8 % en 2006, soit 0,6 point de pourcentage de plus que celui de la population non-autochtone.
- L'écart entre les sexes dans le taux d'emploi des Autochtones est bien inférieur à celui de la population non-autochtone, ce qui s'explique par un taux d'emploi inférieur pour les hommes autochtones. Les hommes autochtones avaient un taux d'emploi de 53,9 % en 2011, soit 3,5 points de pourcentage de plus que les femmes autochtones. Pour la population non-autochtone, le taux d'emploi des hommes était de 65,4 %, soit 8,1 points de pourcentage de plus que celui des femmes.

ii. PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA POPULATION ACTIVE

Le taux de participation à la population active calcule la proportion des personnes de 15 ans et plus qui travaillent ou qui sont sans emploi, mais à la recherche du travail. Le taux de participation à la population indique la disponibilité de la main-d'œuvre et la production potentielle qu'elle peut générer. Un taux de participation à la population active élevé constitue un facteur clé de la croissance de l'économie à long terme.

Tableau 2 – Taux de participation à la population active (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : Taux de participation à la population active 2006	52,0 %	63,8 %	58,8 %	61,3 %	70,1 %	63,0 %	66,9 %
Écart avec les non- Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	14,9	3,2	8,1	5,6	-3,1	3,9	–
Taux de participation à la population active 2011	47,4 %	62,0 %	56,7 %	60,2 %	68,9 %	61,3 %	66,2 %
Écart avec les non- Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	18,8	4,2	9,5	6,0	-2,7	4,9	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (points de pourcentage)	+3,9	+1,0	+1,4	+0,4	+0,4	+1,0	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC

Le taux de participation à la population active des Autochtones au Canada a diminué plus que celui des non-Autochtones entre 2006 et 2011, ce qui s'explique par une diminution du taux de participation à la population active de tous les groupes autochtones. L'écart entre les deux groupes s'est donc élargi d'un point de pourcentage.

Comme pour le taux d'emploi, les Métis ont continué d'avoir une participation à la population active plus élevée que la population non-autochtone, tandis que le taux de participation à la population active des Premières Nations vivant dans les réserves a diminué le plus et est demeuré le plus bas de tous les groupes autochtones.

iii. TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES AUTOCHTONES

Le taux de chômage représente la proportion des personnes dans la population active qui ne travaillent pas. Le

- L'écart du taux de participation à la population active entre les Autochtones et les non-Autochtones est passé de 3,9 points de pourcentage en 2006 à 4,9 points de pourcentage en 2011, car le taux de participation à la population active des Autochtones (61,3 %) a diminué plus que celui des non-Autochtones (66,2 %).
- Le taux de participation à la population active des Métis était de 68,9 % en 2011, soit 2,7 points de pourcentage de plus que celui des non-Autochtones, en baisse par rapport aux 3,1 points de pourcentage plus élevé en 2006. Le taux de participation à la population active des Premières Nations vivant dans les réserves a diminué de 4,6 points de pourcentage depuis 2006 pour atteindre 47,4 % en 2011, soit 19 points de pourcentage de moins que le taux de la population non-autochtone.
- Les hommes autochtones avaient un taux de participation à la population active qui était de 6,6 points de pourcentage plus élevé que celui des femmes autochtones en 2011, tandis que le taux de participation des hommes non-autochtones était de 9,1 points de pourcentage de plus que leurs homologues féminins. L'écart de genre moindre des Autochtones est dû au fait que les hommes autochtones ont un taux de participation de 6,1 points de pourcentage de moins que les hommes non-autochtones.

chômage se produit lorsqu'une personne est disponible pour travailler et qu'elle cherche un emploi, mais qu'elle ne travaille pas. Généralement, un faible taux de chômage est associé à une économie forte.

Tableau 3 – Taux de chômage (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : Taux de chômage 2006	24,9 %	14,0 %	18,0 %	20,3 %	10,0 %	14,8 %	6,3 %
Écart avec les non-Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	18,6	7,7	11,7	14,0	3,7	8,5	–
Taux de chômage 2011	25,2 %	15,3 %	18,3 %	19,5 %	10,4 %	15,0 %	7,5 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	17,7	7,8	10,8	12,0	2,9	7,5	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (points de pourcentage)	-0,9	+0,1	-0,9	-2,0	-0,8	-1,0	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC



Dans l'ensemble, le taux de chômage chez les Autochtones au Canada âgés de 15 ans et plus est demeuré plus élevé que celui des non-Autochtones, mais l'écart a diminué depuis 2006, car le taux de chômage a moins augmenté chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. Les Premières Nations vivant dans les réserves avaient le taux de chômage le plus élevé, mais le chômage a augmenté pour la plupart des Premières Nations vivant hors des réserves, à cause de l'impact de la récession de 2008-2009 plus important sur les Premières Nations vivant hors réserves que ceux qui vivent dans les réserves. Les Métis ont continué d'avoir le taux de chômage le plus bas parmi les groupes autochtones et les Inuits ont été le seul groupe à connaître une baisse du taux de chômage.

- Depuis 2006, le taux de chômage a augmenté pour tous les groupes autochtones, sauf les Inuits. Le taux de chômage pour l'ensemble de la population autochtone est passé de 14,8 % en 2006 à 15 % en 2011, alors qu'il est passé de 6,3 % à 7,5 % pour la population non-autochtone. L'écart entre les deux groupes a donc chuté d'un point de pourcentage, passant de 8,5 points de pourcentage en 2006 à 7,5 points de pourcentage en 2011.
- Les Métis avaient le taux de chômage le plus faible de tous les groupes autochtones en 2011, à 10,4 %. Les Premières Nations vivant dans les réserves avaient le taux de chômage le plus élevé, augmentant à 25,2 % en 2011, soit 17,7 points de pourcentage de plus que la population non-autochtone. Le taux de chômage pour les Premières Nations vivant hors réserve a augmenté à peu près au même rythme que celui de la population non-autochtone. L'écart est donc demeuré constant entre les deux groupes.
- Le taux de chômage des hommes autochtones était de 3,5 points de pourcentage plus élevé que celui des femmes autochtones en 2011, alors qu'il était de moins d'un point de pourcentage de plus pour la population non-autochtone.

INDICATEUR PRINCIPAL N° 2

REVENU

i. REVENU MOYEN DES AUTOCHTONES

Le revenu moyen d'une population est une mesure essentielle de l'évolution économique, car il évalue le niveau de vie dont profitent les citoyens. Il comprend des revenus provenant de l'emploi, des transferts gouvernementaux, des pensions, et des sources d'investissement⁵.

Tableau 4 – Revenu moyen (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2005 et 2010

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : Revenu moyen de 2005	15 958 \$	24 519 \$	20 940 \$	25 461 \$	28 226 \$	23 889 \$	35 872 \$
Différence en % avec les non-Autochtones	55,5 %	31,6 %	41,6 %	29,0 %	21,3 %	33,4 %	–
Revenu moyen de 2010	18 586 \$	30 266 \$	26 107 \$	31 722 \$	35 051 \$	29 780 \$	41 052 \$
Différence en % avec les non-Autochtones	54,7 %	26,3 %	36,4 %	22,7 %	14,6 %	27,5 %	–
Variation de l'écart : 2005 à 2010 (points de pourcentage)	-0,8	-5,4	-5,2	-6,3	-6,7	-5,9	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC. Montants en dollars de l'année en cours.

Bien que l'écart de revenu moyen entre les Autochtones et les non-Autochtones âgés de 15 ans et plus ait diminué depuis 2005, tandis que les revenus de chaque groupe autochtone ont augmenté plus rapidement que ceux des non-Autochtones, le revenu moyen reste sensiblement inférieur par rapport à celui de la population non-autochtone.

Le revenu a augmenté le plus rapidement pour les Inuits, suivi de près par les Premières Nations vivant hors réserve et les Métis, qui ont eu le revenu moyen le plus élevé de tous les groupes autochtones. Le revenu des Premières Nations vivant dans les réserves a augmenté un peu plus que celui des non-Autochtones, mais leur revenu est demeuré le plus bas avec moins de la moitié de ce qu'a reçu la population non-autochtone.

⁵ Les dollars de l'année en cours ont été examinés pour éviter d'imposer une règle standard d'inflation qui peut varier considérablement entre les collectivités, en fonction d'un éventail de facteurs spécifiques à la collectivité, y compris les diverses régions géographiques, en particulier pour les collectivités de Premières Nations et d'Inuits éloignées. Une analyse plus poussée peut cibler l'influence qu'ont ces facteurs sur le pouvoir d'achat comparatif des revenus entre les populations autochtones et non-autochtones.



- Le revenu moyen de l'ensemble de la population autochtone était de 29 780 \$ en 2010, en hausse de 24,7 % par rapport à 2005, comparativement à une hausse de 14,4 % pour la population non-autochtone. Les revenus moyens étaient toujours 27,5 % plus bas pour les Autochtones en 2010, ce qui représente une amélioration par rapport au revenu moyen 33,4 % plus bas en 2005.
- Les revenus moyens des Inuits, des Premières Nations hors réserves et des Métis ont augmenté d'environ 25 % entre 2005 et 2010. L'écart du revenu moyen était le plus petit pour les Métis, avec un revenu moyen qui était 14,6 % plus bas que celui de la population non-autochtone. Le revenu moyen des Premières Nations vivant dans les réserves a le moins augmenté, soit 16,5 % entre 2005 et 2010, une hausse légèrement supérieure à celle de la population non-autochtone. Par conséquent, l'écart entre les deux groupes est resté stable avec environ 55 % des Premières Nations vivant dans les réserves qui ont reçu un revenu inférieur à celui de la population non-autochtone en 2010.
- Le revenu moyen des hommes autochtones en 2010 était de 33 570 \$, soit environ 7 000 \$ de plus que celui des femmes autochtones. Cet écart était moins de la moitié de la taille de l'écart entre les sexes du revenu moyen de la population non-autochtone qui s'explique par un plus petit écart dans les taux d'emploi des hommes et des femmes autochtones par rapport à ceux des non-Autochtones.

ii. REVENU MÉDIAN DES AUTOCHTONES

Le revenu médian est le niveau de revenu où la moitié de la population dans la répartition du revenu a un revenu plus élevé et l'autre moitié a un revenu moins élevé. Le revenu médian est généralement perçu comme un indicateur plus robuste que le revenu moyen, car il n'est pas touché par les valeurs aberrantes. Le revenu médian peut être particulièrement utile pour la recherche du niveau de revenu des Autochtones où le revenu d'un petit groupe qui touche un revenu plus élevé fait paraître la situation économique de l'ensemble du groupe supérieure à ce qu'elle est vraiment lorsque les revenus moyens sont utilisés. Comme dans le cas du revenu moyen, le revenu médian comprend les revenus provenant de l'emploi, du gouvernement, de la pension et des sources d'investissement, et constitue une mesure importante du progrès économique.

Tableau 5 – Revenu médian (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2005 et 2010, au Canada

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : Revenu médian de 2005	11 223 \$	17 464 \$	14 477 \$	16 969 \$	20 935 \$	16 752 \$	25 955 \$
Différence en % avec non-Autochtones	56,8 %	32,7 %	44,2 %	34,6 %	19,3 %	35,5 %	–
Revenu médian de 2010	13 182 \$	21 521 \$	17 903 \$	20 961 \$	26 173 \$	20 701 \$	30 195 \$
Différence en % avec non-Autochtones	56,3 %	28,7 %	40,7 %	30,6 %	13,3 %	31,4 %	–
Variation de l'écart : 2010 à 2005 (points de pourcentage)	-0,4	-4,0	-3,5	-4,0	-6,0	-4,0	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC. Montants en dollars de l'année en cours.

Les écarts dans le revenu médian sont plus élevés que les écarts dans le revenu moyen pour tous les groupes autochtones, à l'exception des Métis, car ils jouissent d'une influence relativement plus importante des revenus plus élevés qui remontent le niveau des revenus moyens de la population autochtone de façon plus importante que dans la population non-autochtone. Le revenu médian était le plus bas pour les Premières Nations vivant dans les réserves. Bien que le revenu médian était plus élevé pour les Métis que celui des autres groupes autochtones, il était 13 % plus bas que celui de la population non-autochtone en 2010, même s'ils avaient des taux d'emploi et de participation à la population active plus élevés que ceux des non-Autochtones. Cela indique que la qualité des emplois en ce qui concerne les salaires était inférieure pour les Métis à celle de la population non-autochtone. Globalement, le revenu médian de l'ensemble de la population autochtone était d'environ deux tiers de celle de la population non-autochtone en 2010.

- Le revenu médian de l'ensemble de la population autochtone était de 20 701 \$ en 2010, soit 31,4 % de moins que celui de la population non-autochtone. L'écart de revenu médian était le plus mince pour les Métis (13,3 %) alors qu'il était le plus grand pour les Premières Nations vivant dans les réserves (56,3 %), où les revenus médians sont demeurés inférieurs à la moitié de ceux de la population non-autochtone depuis 2005.
- Si l'on utilise le revenu médian au lieu du revenu moyen, l'écart avec la population non-autochtone était de 1,3 point de pourcentage plus bas pour les Métis, alors qu'il était de 1,6 point de pourcentage plus élevé pour les Premières Nations vivant dans les réserves, de 2,4 points de pourcentage plus élevé pour les Premières Nations hors réserve, et de 7,9 points de pourcentage plus élevé pour les Inuits, car les niveaux de revenu médian ne sont pas influencés par les valeurs aberrantes des bénéficiaires d'un revenu plus élevé.
- En 2010, le revenu médian des hommes autochtones était de 22 924 \$ par rapport à 19 289 \$ pour les femmes autochtones. L'écart entre les sexes était inférieur à celui de la population non-autochtone. Le revenu médian était 37 % plus bas chez les hommes autochtones que chez les hommes non-autochtones, alors qu'il était 22 % plus bas chez les femmes autochtones que chez les femmes non-autochtones.



iii. REVENU DES AUTOCHTONES REÇU DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Le revenu tiré de transferts gouvernementaux calcule la proportion du revenu total provenant de sources du gouvernement, comme la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les prestations du régime de pension du Québec ou du Canada, les prestations pour enfants, les prestations de l'assurance-emploi et d'autres revenus provenant des sources gouvernementales comme l'aide sociale.

Tableau 6 – Proportion du revenu tiré de transferts gouvernementaux (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2005 et 2010

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Point de référence : % du revenu tiré des transferts en 2005	28,6 %	18,6 %	21,8 %	17,7 %	13,8 %	18,1 %	10,9 %
Écart avec les non-Autochtones en 2005 (points de pourcentage)	17,7	7,7	10,9	6,8	2,9	7,2	–
% du revenu tiré des transferts en 2010	31,5 %	19,3 %	22,4 %	18,5 %	14,1 %	18,5 %	12,2 %
Écart avec les non-Autochtones en 2010 (points de pourcentage)	19,3	7,1	10,2	6,3	1,9	6,3	–
Variation de l'écart : 2005 à 2010 (points de pourcentage)	+1,6	-0,6	-0,7	-0,5	-1,0	-0,9	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC.

La proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux a augmenté pour tous les groupes autochtones entre 2005 et 2010. Pour l'ensemble des Autochtones, l'augmentation était inférieure à celle des non-Autochtones, ce qui a entraîné une baisse de l'écart entre les deux groupes.

Les Métis avaient la plus faible proportion de revenus provenant des transferts gouvernementaux de tous les groupes autochtones, tandis que les Premières Nations vivant dans les réserves avaient la proportion la plus élevée. La proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux a également augmenté le plus pour les Premières Nations vivant dans les réserves et ils étaient le seul groupe autochtone à voir une augmentation de l'écart avec la population non-autochtone.

- L'écart pour la proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux a diminué de près de 1 % entre les Autochtones et les non-Autochtones entre 2005 et 2010. La proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux de la population autochtone a légèrement remonté, soit moins d'un demi pour cent, pour atteindre 18,5 % en 2010, alors qu'elle a augmenté à 12,2 % pour la population non-autochtone, passant de 10,9 % en 2005.
- La proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux a légèrement augmenté pour les Métis, passant à 14,1 % en 2010. Les revenus des Premières Nations vivant dans les réserves provenaient de transferts gouvernementaux à 31,5 % en 2010, en hausse par rapport à 28,6 % en 2005. L'écart avec la population non-autochtone a augmenté de 1,6 point de pourcentage pour atteindre 19,3 points de pourcentage en 2010.
- Les revenus des femmes autochtones provenaient des transferts gouvernementaux à 24,9 % et celui des hommes autochtones à 13,0 %. Le fossé entre les sexes pour la population non-autochtone était plus faible, soit 7,6 points de pourcentage.

iv. SOURCE PRINCIPALE DE REVENU DES AUTOCHTONES PROVENANT DE TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Cette mesure fournit un autre indicateur de la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux pour les revenus, car elle mesure le pourcentage de la population de chaque groupe autochtone dont la principale source de revenus provenait de transferts gouvernementaux, tels que la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les prestations du régime de retraite du Canada ou du Québec, les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, et d'autres revenus provenant de sources gouvernementales, y compris l'aide sociale.

Tableau 7 – Proportion des personnes (15 ans et plus) dont la source principale de revenu provient des transferts gouvernementaux, par groupe autochtone, 2005 et 2010

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Point de référence : Majeure partie du revenu provenant de transferts en 2005	46,8 %	33,7 %	39,1 %	33,1 %	25,4 %	33,8 %	22,7 %
Écart avec les non-Autochtones en 2005 (points de pourcentage)	24,1	11,0	16,4	10,4	2,7	11,1	–
Majeure partie du revenu provenant de transferts en 2010	54,1 %	36,0 %	42,5 %	35,7 %	27,4 %	36,5 %	25,6 %
Écart avec les non-Autochtones en 2010 (points de pourcentage)	28,6	10,5	16,9	10,1	1,8	11,0	–
Variation de l'écart : 2005 à 2010 (points de pourcentage)	+4,5	-0,5	+0,5	-0,2	-0,8	-0,1	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC.



La proportion de la population qui comptait sur les transferts gouvernementaux comme source principale de revenu a augmenté de près de 3 points de pourcentage pour l'ensemble des Autochtones et des non-Autochtones. L'écart entre les deux groupes est donc resté stable à 11 points de pourcentage.

Parmi les Autochtones, les Premières Nations vivant dans les réserves ont connu l'augmentation la plus marquante, augmentant deux fois plus vite que celle des Inuits et des Métis. Les Premières Nations vivant dans les réserves étaient le seul groupe autochtone dont l'écart avec la population non-autochtone avait augmenté. L'écart entre les Métis et les non-Autochtones a connu la plus forte baisse et les Métis avaient la plus faible proportion de la population qui dépend principalement des transferts gouvernementaux de tous les groupes autochtones.

- En 2010, la proportion d'Autochtones âgés de 15 ans et plus qui tiraient leur principale source de revenus des transferts gouvernementaux était de 36,5 % comparativement à 25,6 % pour la population non-autochtone.
- L'écart avec les non-Autochtones a légèrement diminué à 11,0 points de pourcentage en 2010. Pour les Premières Nations vivant dans les réserves, l'écart a augmenté de 4,5 points de pourcentage pour atteindre 28,6 points de pourcentage.
- Plus de la moitié des Premières Nations vivant dans les réserves (54,1 %) bénéficiaient des transferts gouvernementaux comme principale source de revenus en 2010, en hausse de 46,8 % en 2005. Les Métis avaient la plus faible proportion avec 27,4 %.
- Un pourcentage beaucoup plus élevé de femmes autochtones (38,1 %) que d'hommes autochtones (28,5 %) obtenait leur principale source de revenus des transferts gouvernementaux en 2010. L'écart entre les sexes était légèrement plus petit pour les Canadiens non-autochtones.

v. INÉGALITÉ DU REVENU

L'inégalité du revenu a été, et continue d'être, une source de questionnement et de discours public entre les organismes internationaux comme le Forum économique mondial, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international. De nombreux organismes du Canada sont activement engagés sur ce sujet, comme le Conference Board du Canada, Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada, entre autres. En particulier, le rapport du Comité permanent des finances de décembre 2013, *Inégalité des revenus au Canada : un survol*, étudie l'inégalité croissante des revenus au Canada, et met en évidence les écarts de revenus entre les Premières Nations et les Canadiens non-autochtones comme principal enjeu.

L'inégalité des revenus mesure les disparités économiques entre les riches et les pauvres. Jusqu'à un certain point, l'inégalité peut stimuler la croissance. Cependant, une profonde inégalité des revenus est néfaste pour la croissance économique, car il concentre le pouvoir d'achat parmi les quelques personnes qui sont les mieux nanties et limite l'accès aux possibilités de développement comme l'éducation, l'accès au crédit et les services sociaux pour les autres. L'inégalité des revenus est également considérée comme une préoccupation sociale qui empêche l'égalité des chances.

Les mesures d'inégalité du revenu peuvent être utilisées pour suivre la façon dont la richesse est distribuée dans les collectivités et parmi celles-ci et contribuer à améliorer les efforts pour mesurer le bien-être, y compris l'évaluation des résultats économiques relatifs à long terme pour la population autochtone et l'efficacité des interventions du ministère. L'indice de Gini est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les inégalités du revenu, car il fournit une mesure statistique globale sur la dispersion de la distribution des revenus. L'indice du coefficient de Gini varie de 0 à 1. Une valeur d'indice plus élevée indique une plus grande inégalité des revenus : 0 représente une égalité parfaite (où tout le monde a le même revenu) et 1 représente l'inégalité parfaite des revenus (où une personne possède tous les revenus et les autres n'ont aucun revenu). L'indice de Gini a été établi pour 2000 et 2005 dans une étude interne pour différents sous-groupes de la population, notamment l'ensemble de la population autochtone, l'ensemble des Premières Nations, des Métis, des Inuits et de la population non-autochtone, pour analyser les différences dans la répartition des revenus parmi ces groupes de population au fil du temps.

Tableau 8 – Indice de Gini de l'inégalité du revenu par groupe autochtone, 2000 et 2005

	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Indice de Gini de 2000	0,42	0,37	0,39	0,41	0,37
Écart avec les non-Autochtones en 2000 (points d'indice)	0,05	0,0	0,02	0,04	–
Indice de Gini de 2005	0,41	0,36	0,37	0,41	0,39
Écart avec les non-Autochtones en 2005 (points d'indice)	0,02	-0,03	-0,02	0,02	–
Variation de l'écart : 2000 à 2005 (points d'indice)	-0,03	-0,03	-0,04	-0,02	–

Source : Étude interne de l'AADNC. L'étude est en cours de mise à jour pour fournir les plus récentes données d'indice de Gini sur l'inégalité des revenus. Les indices ont été calculés en fonction du revenu des personnes, où chaque individu est représenté par son revenu familial économique rajusté pour tenir compte du partage des coûts et de la taille de la famille.

Les inégalités des revenus de l'ensemble de la population autochtone sont restées les mêmes de 2000 à 2005, ce qui s'explique par des changements minimes dans l'inégalité des revenus pour l'ensemble des Premières Nations et des Inuits. L'inégalité des revenus a diminué le plus pour la population métisse. L'inégalité des revenus de la population non-autochtone a augmenté modérément entre 2000 et 2005. Par conséquent, il y a eu un rétrécissement de l'écart de l'inégalité des revenus entre tous les groupes autochtones et la population non-autochtone entre 2000 et 2005. D'autres travaux utilisant les microdonnées de l'Enquête nationale auprès des ménages seront entrepris pour déterminer si ces tendances se sont poursuivies depuis 2005. De plus, la recherche sur l'inégalité des revenus peut être élargie pour comparer la mobilité des revenus au sein de groupes de population, afin d'évaluer la capacité des Premières Nations, des Inuits et des Métis à passer aux catégories et aux paliers de revenus supérieurs.

- L'inégalité des revenus de l'ensemble de la population autochtone est restée supérieure à celle de la population non-autochtone en 2005; l'indice de Gini pour la population autochtone était de 2 points d'indice plus élevé que pour la population non-autochtone. Parmi les groupes autochtones, l'inégalité des revenus des Inuits était de 0,36 en 2005, soit l'indice le plus bas parmi tous les groupes de population.
- L'écart par rapport à la population non-autochtone a diminué de 2 points d'indice entre 2000 et 2005. L'écart a diminué pour tous les groupes autochtones, et les Métis ont connu la plus forte baisse.



BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS

i. INDICE DE BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS

L'Indice de bien-être des collectivités (IBC) est un outil permettant d'examiner le bien-être de différentes collectivités canadiennes. Divers indicateurs du bien-être socioéconomiques sont utilisés, soit l'éducation, la participation à la population active, le revenu et le logement. Ces indicateurs ont été dérivés à partir du recensement de la population de Statistique Canada de 2006 et de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et combinés afin de produire un résultat de bien-être pour chaque collectivité. Ces résultats sont employés pour comparer le bien-être au sein des collectivités de Premières Nations et d'Inuits au bien-être observés dans les autres collectivités canadiennes au fil du temps.

Tableau 9 – Résultats du bien-être des collectivités, 2006 et 2011

	COLLECTIVITÉS DE PREMIÈRES NATIONS	COLLECTIVITÉS INUITES	AUTRES COLLECTIVITÉS CANADIENNES
Point de référence : Résultat moyen (2006)	57,4	61,6	76,7
Écart avec les autres collectivités canadiennes	19,3	15,1	–
Résultat moyen (2011)	58,7	62,6	78,7
Écart avec les autres collectivités canadiennes	20,0	16,1	–

Source : AADNC. Les détails méthodologiques sur le calcul des valeurs de l'IBC sont disponibles sur le site Web d'AADNC.

- Les résultats de l'indice du bien-être des collectivités ont augmenté de 1,3 point pour les Premières Nations et de 1 point pour les Inuits entre 2006 et 2011, comparativement à une augmentation de 2 points pour les collectivités non-autochtones.
- L'écart des résultats du calcul de l'IBC entre les Premières Nations et les collectivités non-autochtones a augmenté de 0,7 point de 2006 à 2011 et de 1 point chez les Inuits.
- Parmi les 100 collectivités ayant eu les résultats d'IBC les plus bas au Canada en 2011, 98 des étaient des collectivités de Premières Nations. Deux des 100 premières collectivités étaient des collectivités de Premières Nations.

ÉDUCATION

i. OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES CHEZ LES AUTOCHTONES

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires peut avoir un impact économique à long terme, non seulement sur les étudiants eux-mêmes, mais aussi sur leurs familles et leurs collectivités, car un niveau d'instruction accru augmente l'employabilité et est fortement corrélé avec un revenu supérieur.

Tableau 10 – Proportion de la population ayant obtenu au moins un diplôme d'études secondaires (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Point de référence : Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en 2006	40,2 %	59,9 %	51,6 %	39,3 %	65,4 %	56,3 %	76,9 %
Écart avec les non-Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	36,7	17,0	25,3	37,6	11,5	20,6	–
Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en 2011	44,1 %	65,0 %	57,4 %	43,4 %	71,0 %	62,0 %	80,6 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	36,5	15,5	23,1	37,1	9,5	18,5	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (points de pourcentage)	-0,2	-1,5	-2,2	-0,4	-1,9	-2,0	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC.

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires a augmenté pour tous les groupes autochtones à un rythme plus rapide que celui de la population non-autochtone, ce qui a entraîné une diminution de l'écart entre les populations autochtones et non-autochtones en général. Bien que l'écart ait diminué, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour l'ensemble de la population autochtone est resté sensiblement inférieur par rapport à celui de la population non-autochtone.

Parmi les groupes autochtones, les Métis ont obtenu la plus forte baisse de l'écart avec la population non-autochtone, suivis par les Premières Nations vivant hors réserve, ce qui s'explique par l'influence des plus grandes possibilités économiques dans les zones urbaines sur la motivation de poursuivre et terminer les études. La baisse de l'écart avec la population non-autochtone était la plus faible pour les Premières Nations dans les réserves et les Inuits.



- En 2011, 62 % de la population autochtone âgée de 15 ans et plus avaient terminé leurs études secondaires, comparativement à 80,6 % chez les non-Autochtones.
- Depuis 2006, l'écart entre les populations autochtones et non-autochtones pour ce qui est du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires a diminué de deux points de pourcentage et se trouvait à 18,5 points de pourcentage en 2011.
- En 2011, les Métis avaient le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires le plus élevé (71 %), suivi par les Premières Nations vivant hors réserve (65 %). Les Premières Nations vivant dans les réserves avaient le deuxième taux le plus bas (44,1 %) suivant les Inuits (43,4 %).
- Plus de femmes autochtones (64,4 %) ont obtenu un diplôme d'études secondaires que d'hommes autochtones (59,4 %), un écart entre les sexes qui est beaucoup plus important que celui de la population non-autochtone (0,9 point de pourcentage).

ii. OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES OU PROVENANT D'UNE ÉCOLE DE MÉTIERS

L'obtention d'un diplôme postsecondaire peut développer les compétences nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats sur le marché du travail et pour bâtir des collectivités et des entreprises plus fortes pour l'économie fondée sur le savoir du XXI^e siècle. L'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'un certificat professionnel favorise l'employabilité et offre les aptitudes requises pour réussir sur le marché du travail et améliorer les perspectives de revenus.

Tableau 11 – Proportion de la population détenant un diplôme d'études collégiales, un certificat d'apprentissage ou d'une école de métiers ou autre attestation non universitaire (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Taux d'obtention d'un diplôme collégial en 2006	20,8 %	27,9 %	27,7 %	21,5 %	30,0 %	25,9 %	28,2 %
Écart avec les non-Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	7,4 %	0,3 %	0,5 %	6,7 %	-1,8 %	2,3 %	–
Taux d'obtention d'un diplôme collégial en 2011	20,4 %	28,3 %	25,4 %	21,6 %	32,4 %	27,9 %	29,1 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	8,7 %	0,8 %	3,7 %	7,5 %	-3,3 %	1,2 %	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (points de pourcentage)	+1,3 %	+0,5 %	+3,2 %	+0,8 %	-1,5 %	-1,1 %	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC.

La proportion de l'ensemble de la population autochtone de 15 ans et plus détenant un diplôme d'études collégiales ou un certificat d'apprentissage ou d'une école de métiers était légèrement inférieure à celle de la population non-autochtone en 2011. La diminution de l'écart entre les deux groupes de population de 2006 à 2011 a été

largement stimulée par la hausse des taux d'obtention des Métis. Les taux d'obtention ont augmenté légèrement pour les Premières Nations vivant hors réserve et les Inuits, alors qu'ils ont diminué pour les Premières Nations vivant dans les réserves, les seuls groupes autochtones où le taux d'obtention a diminué entre 2006 et 2011.

- La proportion de l'ensemble de la population autochtone détenant un diplôme d'études collégiales ou professionnelles en 2011 était de 27,9 %, comparativement à 29,1 % pour la population non-autochtone. L'écart entre les deux groupes de population a diminué de 1,1 point de pourcentage de 2005 à 2011.
- Le taux d'obtention des Métis (32,4 %) est demeuré plus élevé que celui de la population non-autochtone (29,1 %) en 2011. Le taux d'obtention de la population non-autochtone a chuté davantage, se trouvant 1,5 point de pourcentage derrière le taux d'obtention des Métis de 2006 à 2011. Les écarts dans le taux d'obtention ont augmenté pour tous les autres groupes autochtones.
- Le taux d'obtention a augmenté de moins d'un demi-point de pourcentage pour les Premières Nations vivant hors réserve et les Inuits. Il a diminué de 0,4 point de pourcentage pour les Premières Nations vivant dans les réserves et l'écart avec la population non-autochtone s'est élargi de 1,3 point de pourcentage.

iii. OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES

L'obtention d'un diplôme d'études universitaires donne un avantage décisif dans le marché du travail d'aujourd'hui. Une grande partie des emplois qui sont en pénurie de compétences exige un diplôme universitaire, comme les postes de gestionnaires et d'ingénieurs dans les domaines de l'architecture, de la science, de la santé et de l'éducation. De plus, la recherche montre que le revenu augmente plus rapidement pour les diplômés universitaires en postes à temps plein, par rapport à celui des employés œuvrant dans les métiers, les postes d'apprentissage ou qui détiennent un diplôme d'études collégiales.

Tableau 12 – Pourcentage de la population possédant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (15 ans et plus) selon le groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : Taux d'obtention d'un diplôme universitaire en 2006	5,7 %	9,8 %	8,1 %	4,2 %	9,8 %	8,6 %	23,0 %
Écart avec les non-Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	17,4	13,2	14,9	18,8	13,2	14,4	–
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire en 2011	5,7 %	11,1 %	9,1 %	4,9 %	12,2 %	10,2 %	25,8 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	20,1	14,8	16,7	20,9	13,6	15,6	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (points de pourcentage)	+2,8	+1,6	+1,8	+2,1	+0,4	+1,2	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC.



Le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaire pour l'ensemble de la population autochtone âgée de 15 ans et plus demeure nettement plus faible que celui de la population non-autochtone en 2011. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires a augmenté pour tous les groupes autochtones, à l'exception des Premières Nations vivant dans les réserves. Dans l'ensemble, le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires pour toute la population autochtone a reculé davantage par rapport à celui de la population non-autochtone en 2011.

- En 2011, le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires pour les Autochtones était de 10,2 % comparativement à 25,8 % pour celui de la population non-autochtone, un écart qui a augmenté de 1,2 point de pourcentage depuis 2006.
- Les Métis ont eu le meilleur taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires de tous les groupes autochtones (12,2 %), tandis que les Inuits ont eu le plus faible (4,9 %). Le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires des Premières Nations dans les réserves n'a pas changé, il est resté à 5,7 % en 2011.
- En 2011, les femmes autochtones avaient un taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires plus élevé (12,7 %) que leurs homologues masculins (7,6 %). L'écart entre les sexes pour la population non-autochtone était beaucoup plus faible (1,2 point de pourcentage en faveur des femmes).

ENTREPRENEURIAT ET DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Les entrepreneurs autochtones se heurtent à des difficultés particulières, liées par exemple à la *Loi sur les Indiens*, mais aussi à l'éloignement et à l'accès au financement, surtout si ce dernier est de grande envergure. Les entrepreneurs autochtones doivent souvent compter sur leurs propres ressources pour démarrer leur entreprise et la financer, et la difficulté d'avoir accès à des capitaux est perçue comme un obstacle à la croissance. La proportion de personnes travaillant à leur compte, de même que les profits et les revenus des entreprises autochtones sont de bons indicateurs du niveau de développement des affaires que les entrepreneurs autochtones arrivent à soutenir malgré ces différents défis.

i. TRAVAILLEURS AUTONOMES AUTOCHTONES

Un travailleur autonome est une personne qui travaille à son compte ou qui travaille sans rémunération dans une entreprise familiale. Bon nombre de travailleurs autonomes travaillent seuls, mais beaucoup sont propriétaires de petites entreprises et versent un salaire à des employés.

Tableau 13 – Proportion de travailleurs autonomes par groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : % de travailleurs indépendants en 2006	3,6 %	7,1 %	5,8 %	3,3 %	8,5 %	6,8 %	12 %
Écart avec les non-Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	8,4	4,9	6,2	8,7	3,5	5,3	–
% de travailleurs indépendants en 2011	3 %	6,1 %	5,2 %	3 %	8,2 %	6,4 %	10,8 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	7,8	4,7	5,6	7,8	2,6	4,4	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (Points de pourcentage)	-0,6	-0,2	-0,6	-0,9	-0,9	-0,9	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, Tableaux d'AADNC

Le taux de travailleurs autonomes a diminué parmi la population autochtone, tous groupes autochtones confondus. Ceci s'explique par l'incidence du ralentissement économique de 2008-2009 sur l'activité des entreprises. La diminution globale des travailleurs autonomes était moindre parmi la population autochtone que parmi la population non-autochtone, ce qui a resserré l'écart entre les deux groupes. Parmi les groupes autochtones, la population métisse comptait la plus grande proportion de travailleurs autonomes, tandis que les Premières Nations vivant dans des réserves et la population inuite enregistraient le taux le plus bas.



- En 2011, le taux de travailleurs autonomes parmi la population autochtone de 15 ans et plus était de 6,4 %, contre 10,8 % parmi la population non-Autochtone.
- L'écart entre les peuples autochtones et les non-Autochtones a diminué pour passer de 5,3 points de pourcentage en 2006 à 4,4 points de pourcentage en 2011.
- En 2011, le taux de travailleurs autonomes parmi les Inuits et les Premières Nations vivant sur des réserves s'élevait à 3 %, ce qui correspond au taux le plus faible parmi les groupes autochtones. Parmi les Métis, ce taux a atteint un sommet de 8,2 %.

i. TAILLE, PROFITS ET REVENUS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

En mars 2015, le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA) n'a pas réalisé l'Enquête sur les entrepreneurs autochtones qu'il avait faite en 2011. Or, les résultats de cette enquête avaient servi à établir la taille, les profits et les revenus des entreprises autochtones dans notre rapport précédent. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de mettre à jour les données de la présente section.

Tableau 14 – Taille, profits et revenus des entreprises autochtones

	% DE PETITES ENTREPRISES COMPTANT UN EMPLOYÉ OU PLUS	% DE PETITES ENTREPRISES AYANT DÉCLARÉ UN PROFIT NET AU COURS DU DERNIER EXERCICE FINANCIER	% DES ENTREPRISES RENTABLES AYANT DÉCLARÉ DES PROFITS NETS DE 50 000 \$ OU MOINS	% DES ENTREPRISES RENTABLES AYANT DÉCLARÉS DES PROFITS NETS DE PLUS DE 90 000 \$
Point de référence : Enquête du CCCA de 2011	37 %	61 %	51 %	19 %
Niveau de 2014	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

Source : Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), 2011

Remarque : Les résultats de l'Enquête sur les entrepreneurs autochtones reposent sur un échantillonnage représentatif de 1 095 chefs de petites entreprises, déclarés membres d'une Première Nation (dans des réserves et hors réserve), Métis et Inuits. Pour les besoins de cette enquête, les entreprises comptant moins de 100 employés entraient dans la catégorie des « petites entreprises ».

L'Enquête sur les entrepreneurs autochtones de 2011 fournit des données sur les petites entreprises autochtones. Les petites entreprises étaient désignées comme celles comprenant moins de 100 employés. Selon cette enquête, 98 % de toutes les entreprises canadiennes sont de petites entreprises.

Comme le signalait le *Rapport d'analyse comparative*, l'Enquête sur les entrepreneurs autochtones de 2011 montre que près des deux tiers des petites entreprises autochtones sont rentables. Environ la moitié des petites entreprises autochtones rentables ont enregistré un profit net de moins de 50 000 \$. Les petites entreprises autochtones ayant un profil semblable du point de vue de l'emplacement, du secteur et du groupe autochtone ont déclaré des profits nets semblables. Près des trois quarts des petites entreprises autochtones prévoyaient une croissance de leur revenu au cours des deux années suivantes. Parmi celles qui ont signalé des pertes, près de la moitié ont déclaré avoir perdu moins de 10 000 \$. Moins de 5 % ont déclaré avoir perdu plus de 90 000 \$.

- Selon le Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), en 2011, environ 61 % des chefs d'entreprises autochtones ont déclaré un profit net au cours de l'exercice le plus récent.
- Entre 2009 et 2010, 35 % des entreprises autochtones ont observé une croissance de leurs revenus, tandis que 24 % ont connu une diminution de leurs revenus.
- Environ 71 % des entreprises autochtones estimaient que leurs revenus allaient augmenter au cours des deux prochaines années.
- 51 % des entreprises autochtones rentables ont affiché un profit net de moins de 50 000 \$, tandis que 19 % ont déclaré des profits de plus de 90 000 \$. Parmi celles qui ont signalé des pertes, dans 45 % des cas, il s'agissait de pertes nominales inférieures à 10 000 \$ et dans 3 % des cas, de pertes de 90 000 \$ ou plus.

GOUVERNANCE

Les enjeux structureaux qui créent le climat économique d'une réserve sont essentiels au bien-être économique des Premières Nations. Pour mettre en place les conditions structurelles favorables au développement économique sur le territoire d'une réserve, la gouvernance doit être solide, car elle joue un rôle de premier plan. Le CNDEA ne disposant pas de mesures pour évaluer la gouvernance parmi tous les groupes autochtones, il s'est appuyé sur deux mesures indirectes de la gouvernance des collectivités, à savoir la situation d'intervention et l'impôt foncier. La situation d'intervention et l'impôt foncier ont des répercussions qui dépendent du contexte et des circonstances propres à chaque collectivité. Ces mesures fournissent donc des indices limités des pratiques adoptées par les collectivités autochtones en matière de gestion et de transparence.

i. SITUATION D'INTERVENTION DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES

La situation d'intervention d'une collectivité témoigne directement de sa capacité à gérer les fonds versés par AADNC. Les données relatives à la situation d'intervention d'une collectivité fournissent une mesure indirecte du nombre de collectivités où il peut y avoir des problèmes de gouvernance, essentiellement liés à des questions de gestion financière. Cependant, la situation d'intervention ne permet pas de mesurer le niveau de bien-être global d'une collectivité, car certaines des collectivités faisant l'objet d'une intervention peuvent obtenir de bons résultats dans un certain nombre d'autres domaines.

La gestion par le bénéficiaire, la cogestion et la gestion par un séquestre-administrateur correspondent à trois niveaux d'intervention utilisés par le gouvernement pour gérer des ententes de financement conclues avec des Premières Nations qui ont manqué à leurs engagements en vertu de ladite entente. Dans le cas de la gestion par le bénéficiaire, la Première Nation concernée est tenue de préparer un plan pour régler la cause du manquement et de rendre compte de ses progrès. Dans le cas d'une cogestion, on juge qu'il faut intervenir de façon modérée, le bénéficiaire étant prêt à corriger la situation, mais ayant de la difficulté à le faire. Dans le cas d'une gestion par un séquestre-administrateur, le niveau d'intervention est plus élevé, car il a été établi que les fonds versés à la collectivité en question sont à risque ou que le bénéficiaire n'est pas prêt à corriger la situation ou à régler les difficultés qui ont donné naissance à cette situation, ou qu'il n'est pas en mesure de le faire.

Tableau 15 – Nombre de collectivité des Premières Nations faisant l'objet d'une intervention, 2012 et 2014

	GESTION PAR LE BÉNÉFICIAIRE	COGESTION	GESTION PAR UN SÉQUESTRE-ADMINISTRATEUR	TOTAL
Point de référence : Nombre de collectivités en 2012	72	66	12	150
% de collectivités des Premières Nations en 2012	11,7 %	10,7 %	1,9 %	24,3 %
Nombre de collectivités en 2014	75	64	12	151
% de l'ensemble des collectivités des Premières Nations (2014)⁶	12,2 %	10,4 %	1,9 %	24,5 %

Source : AADNC, 2012 et 2014

⁶ Les pourcentages sont fondés sur les données recueillies auprès de 617 Premières Nations par AADNC en 2014.



Au cours des deux dernières années, la situation a été relativement stable quant au nombre de collectivités faisant l'objet d'une intervention. Les données des années passées montrent que le nombre de collectivités faisant l'objet d'une intervention a diminué de près de 20 % depuis 2002. En date du 31 mars 2014, moins d'un quart de toutes les collectivités des Premières Nations faisaient l'objet d'une forme d'intervention ou d'une autre. Moins de 2 % de toutes les collectivités des Premières Nations étaient gérées par un séquestre-administrateur.

- En 2002-2003, 183 collectivités autochtones faisaient l'objet d'une intervention. Ceci a chuté à 151 collectivités en 2014, soit 24,5 % de l'ensemble des collectivités des Premières Nations.
- Environ la moitié des collectivités faisant l'objet d'une intervention étaient gérées par le bénéficiaire, c'est-à-dire que la Première Nation devait mettre au point un plan de redressement.

ii. SITUATION AU REGARD DE L'IMPÔT FONCIER

L'impôt foncier permet aux collectivités d'avoir un revenu stable qui peut être réinvesti dans les infrastructures et les services. Grâce à ce revenu, les collectivités sont plus habilitées à prendre des décisions en matière de dépenses, indépendamment du droit de regard du gouvernement fédéral.

Pour profiter davantage de l'activité économique des collectivités autochtones, les Premières Nations peuvent aussi tirer parti de la fiscalité foncière dans les réserves. Les Premières Nations ont deux moyens d'établir des cadres d'impôt foncier dans les réserves : adopter des règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* ou en vertu de la LGFSPN. Pour mettre en œuvre ces deux régimes, les collectivités doivent adopter des pratiques de gestion financière responsables, ce qui constitue le fondement de la gouvernance efficace et transparente.

Les régimes d'imposition prévus à l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* et à la LGFSPN sont très différents l'un de l'autre. Toutefois, dans l'un et l'autre cas, la bonne gouvernance et l'application d'un cadre d'impôt foncier ressortent comme deux composantes essentielles d'un contrôle financier plus serré, de la prospérité et de l'autonomie.

Selon les observations préliminaires, les Premières Nations qui se dotent de règlements administratifs sur l'impôt foncier obtiennent généralement de meilleurs résultats économiques que celles qui n'en ont pas. Les Premières Nations qui appliquent des règlements administratifs sur l'impôt foncier depuis longtemps obtiennent de bien meilleurs résultats que celles qui en possèdent depuis moins longtemps ou qui n'en possèdent pas.

Tableau 16 – Nombre de Premières Nations ayant des règlements administratifs sur l'évaluation et l'imposition foncière, 2012 et 2014

	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS EN VERTU DE LA LGFSPN	RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS EN VERTU DE L'ARTICLE 83	COLLECTIVITÉS DOTÉES DE RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS SUR L'IMPÔT FONCIER
Point de référence : Situation au regard de l'impôt foncier en 2012	28	63	91
% de toutes les collectivités des Premières Nations en 2012	4,5 %	10,2 %	14,7 %
Situation au regard de l'impôt foncier en 2014	68	56	124
% des collectivités des Premières Nations en 2014⁷	11 %	9,1 %	20,1 %

Source : Commission de la fiscalité des Premières Nations, 2012 et 2014

⁷ Les pourcentages sont fondés sur les données recueillies auprès de 617 Premières Nations par AADNC en 2014.

Parmi les Premières Nations, environ une collectivité sur cinq prélève un impôt foncier, environ un tiers de plus qu'en 2012. Cette augmentation s'explique par la croissance du nombre de collectivités appliquant un cadre d'impôt foncier en vertu de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations (LGFPN)*, qui a plus que doublé au cours des deux dernières années. Le nombre de collectivités appliquant un cadre d'impôt foncier en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* a diminué de plus de 10 % au cours des deux dernières années.

- En 2014, 20,1 % des collectivités autochtones appliquaient un cadre d'impôt foncier, alors que ce chiffre s'élevait à 14,7 % en 2012.
- Le nombre de collectivités appliquant un cadre d'impôt foncier en vertu de la LGFPN en 2014 était presque deux fois et demie plus élevé qu'en 2012. Le nombre de collectivités ayant recours à l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* a diminué de 11,1 %.

iii. CERTIFICATION EN GESTION FINANCIÈRE

Le nombre de collectivités autochtones certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN) représente une nouvelle mesure que le CNDEA intègre à son *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones*. La certification du rendement financier et la certification du système de gestion financière sont fondées sur des normes établies par le CGFPN. Ce dernier met à la disposition des collectivités autochtones des outils et des processus facilitant leur développement économique à long terme. La certification est l'un des principaux secteurs d'activité du CGFPN. Les collectivités autochtones qui le désirent peuvent se prévaloir de la LGFPN et des services offerts par le CGFPN pour avoir accès à des services relatifs à la loi sur l'administration financière, à la certification (certification du rendement financier, certification du système de gestion financière) et à des services de développement des capacités.

Tableau 17 – Nombre de collectivités autochtones certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN) en date du 31 mars 2014

CERTIFICATION DU CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS	
Nombre de collectivités (2014)	34

Source : AADNC, 2014

En 2014, 34 collectivités avaient obtenu la certification du CGFPN, soit environ 5 % de toutes les collectivités. Le CNDEA continuera de surveiller les collectivités obtenant cette certification, car elle témoigne d'une saine capacité de gestion financière.



TERRES ET RESSOURCES

Alors que la base territoriale des Autochtones continue de croître grâce au règlement de revendications territoriales et à l'ajout de terres aux réserves, de nouvelles options de développement économique s'offrent aux Premières Nations. Les Autochtones doivent exercer un plus grand contrôle sur leur base territoriale pour optimiser les avantages provenant d'occasions de développement économique comme l'exploitation minière et agricole, mais aussi pour réaliser des projets de développement commercial et résidentiel.

i. LOI SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS

La *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations (LGTPN)* permet aux Premières Nations de se soustraire aux dispositions relatives à la gestion des terres de la *Loi sur les Indiens* et d'assumer la gestion de leurs terres de réserve, d'établir des codes fonciers et d'exercer des pouvoirs législatifs à l'égard du développement, de la conservation, de la protection, de la gestion, de l'aménagement et de la possession des terres des Premières Nations. La LGTPN permet aux Premières Nations de gérer leurs terres de manière plus efficace et efficiente qu'en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Elle leur donne la capacité de prendre des décisions administratives et opérationnelles et d'accélérer leurs progrès en matière d'aménagement foncier, de gestion des ressources et de développement économique. Si, en vertu de la LGTPN, les Premières Nations peuvent exercer davantage de pouvoirs sur leurs terres, ils doivent aussi assumer la responsabilité et les coûts des examens et processus environnementaux et fonciers, et ce, sans recevoir beaucoup d'aide à cet égard.

Le nombre de collectivités des Premières Nations ayant un statut en vertu de la LGTPN fournit un indice du mouvement des collectivités vers l'exercice d'un plus grand contrôle sur leurs terres.

Tableau 18 – Nombre de Premières Nations inscrites à la LGTPN selon leur statut en date du 31 mars 2012 et 2014

	EN DÉVELOPPEMENT	OPÉRATIONNELLES	AUTONOMES	TOTAL DES COLLECTIVITÉS INSCRITES À LA LGTPN
Point de référence : Nombre de collectivités en 2012	32	35	2	69
% de toutes les Premières Nations inscrites à la LGTPN en 2012	5,1 %	5,5 %	0,3 %	10,9 %
Nombre de collectivités en 2014	58	36	2	96
% de collectivités inscrites à la LGTPN par rapport à l'ensemble des collectivités des Premières Nations en 2014⁸	9,2 %	5,7 %	0,3 %	15,2 %

Source : AADNC, 2012 et 2014

Remarque : Les différences entre les chiffres du présent rapport et ceux du Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones de 2012 s'expliquent par le fait que certaines Premières Nations sont signataires de l'entente-cadre et figurent à l'annexe 1 de la LGTPN, mais n'ont pas encore commencé à exercer leurs pouvoirs.

⁸ Les pourcentages ont été calculés en fonction du nombre de collectivités des Premières Nations inscrites.

Le nombre de Premières Nations inscrites à la LGTPN a augmenté de près de 40 % entre 2012 et 2014. Même si une seule collectivité a mis au point un code de gestion des terres opérationnel, le nombre de collectivités en train de mettre au point un code foncier a presque doublé, ce qui témoigne d'une volonté d'exercer un plus grand contrôle sur les terres au moyen de cette loi.

- Le nombre de Premières Nations inscrites à la LGTPN a augmenté de 39,1 % entre 2012 et 2014.
- 15,2 % des Premières Nations, soit une sur six, étaient inscrites à la LGTPN en 2014.

ii. ENTENTES SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES ET SUR L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Les ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) sont négociées lorsque les droits et les titres autochtones n'ont pas déjà fait l'objet de traités ou d'autres mesures juridiques, ou lorsqu'il n'y a pas encore d'entente au sujet des dispositions de ces traités. Dans ces cas, les traités tournés vers l'avenir, également connus sous le nom de « traités modernes », sont négociés entre le groupe autochtone, le Canada et la province ou le territoire concerné. Chaque entente est unique, mais comprend généralement des dispositions relatives à la propriété foncière et à la gestion des terres, à l'argent, aux droits de récolte de la faune, à la participation à la gestion des terres, des ressources, de l'eau, de la faune et de l'environnement, ainsi que des mesures visant à soutenir le développement économique autochtone et à protéger la culture.

Ces traités sont mis en œuvre au moyen de lois et cette approche demeure la meilleure pour respecter les droits et les titres des Autochtones. La signature de nouveaux traités permettrait d'améliorer le climat général du développement économique dans la mesure où ces instruments procurent à toutes les parties en cause des certitudes quant à la propriété, l'utilisation et la gestion des terres et des ressources. Certains traités comprennent également des dispositions relatives à l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale (EAG) sont des ententes juridiques donnant aux groupes autochtones concernés le pouvoir d'exercer davantage de responsabilités et de contrôle sur la gestion de leurs affaires internes et de leurs prises de décision.

La participation des Autochtones à l'économie du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest s'est accrue depuis que des ententes de règlement des revendications territoriales ont été signées. Ces ententes ont contribué à accroître la participation des peuples autochtones à l'économie. Les fonds obtenus par l'entremise des ententes ont contribué à mettre en place un éventail d'entreprises industrielles et d'entreprises de services. Les nouveaux processus réglementaires dans le domaine du développement des ressources ont permis de clarifier les droits de propriété et d'accès aux terres et de faciliter la création de coentreprises. Tous ces facteurs ont permis d'établir un climat propice au développement économique et ont fait en sorte que les intervenants autochtones sont devenus des décideurs clés et des bénéficiaires de ces projets.

Même si, en date du mois de mars 2014, il y a dans tout le pays environ 100 tables de négociation d'ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale qui en sont à divers stades d'avancement, ce ne sont pas tous les groupes autochtones qui choisissent de signer une ERTG ou une EAG. Il existe d'autres moyens de promouvoir le droit des Autochtones de gérer leurs terres et leurs ressources, de renforcer la gouvernance interne des collectivités autochtones et de régler les revendications territoriales historiques, comme les revendications territoriales particulières, ou des ententes non exécutoires. Toutefois, étant donné la vaste portée de ces ententes, tant du point de vue géographique que du nombre de collectivités concernées, elles offrent un moyen d'évaluer le nombre de collectivités autochtones exerçant un plus grand contrôle sur leurs terres et sur leurs ressources.



Tableau 19 – Nombre de revendications territoriales globales et d’ententes sur l’autonomie gouvernementale ratifiées, 2012 et 2014

	NOMBRE D’ERTG SIGNÉES	NOMBRE D’EAG INDIVIDUELLES SIGNÉES	NOMBRE DE COLLECTIVITÉS CONCERNÉES PAR LES ENTENTES SIGNÉES
Nombre de collectivités en 2012	24	2	96
Nombre de collectivités 2014	26	3	96

Source : AADNC, 2012 et 2014

Depuis 1973, le Canada et ses partenaires de négociation ont signé 26 ententes territoriales globales et d’autonomie gouvernementale qui touchent 96 collectivités. Sur les 26 ententes ratifiées, 18 contiennent des dispositions liées à l’autonomie gouvernementale. En vertu de ces 26 ententes, les Autochtones ont obtenu les droits suivants : la propriété de plus de 600 000 km² de terres (presque la taille du Manitoba); des transferts de capitaux de plus de 3,2 milliards de dollars; la protection des modes de vie traditionnels; l’accès à des possibilités d’exploitation des ressources; des certitudes concernant les droits fonciers des Autochtones sur environ 40 % de la masse terrestre du Canada et des droits connexes en matière d’autonomie gouvernementale ainsi qu’une reconnaissance politique.

INFRASTRUCTURES

Les investissements dans des infrastructures modernes jettent les bases du développement et de la croissance économiques. La construction de routes, de voies ferrées et d'infrastructures de services publics a soutenu la croissance et la prospérité du XX^e siècle. Le développement des infrastructures de transport améliore la productivité, soutient la croissance de l'emploi et stimule l'activité sur le marché en diminuant les coûts du transport. Plus récemment, les investissements dans les technologies de communication de pointe et les réseaux mondiaux de services intégrés ont servi de tremplin à l'économie du XXI^e siècle.

Les investissements dans les infrastructures peuvent également accélérer le développement économique des régions moins prospères et avoir des effets à long terme sur la croissance économique. Les collectivités qui investissent dans les infrastructures sont en meilleure position pour attirer des investissements directs, stimuler le commerce et soutenir les entreprises locales. Le développement des infrastructures améliore la productivité, ce qui stimule l'économie et incite les entreprises à être plus concurrentielles. Non seulement les infrastructures améliorent-elles l'efficacité de la production, du transport et des communications, mais ce sont aussi des incitatifs économiques pour les intervenants du secteur public et privé. L'accessibilité et la qualité des infrastructures dans une région peuvent largement influencer sur les décisions en matière d'investissement et être déterminantes du point de vue de l'attrait d'une région pour les investisseurs.

De plus, les citoyens jouissent d'une série d'avantages : meilleures conditions de santé; approvisionnement en eau potable sécuritaire; environnement plus propre; meilleures conditions de logement et un sens d'appartenance à la collectivité – autant d'indices du bien-être général. À la lumière des investissements dans les infrastructures, qui entraînent des coûts prohibitifs et de longues périodes de construction, les collectivités autochtones doivent s'attaquer à un défi de taille : bâtir les réseaux de transport, de communication, d'approvisionnement en eau et en électricité nécessaires pour favoriser la croissance économique, améliorer les installations publiques et les systèmes de santé et accroître la prospérité globale.

i. ACCÈS À DE L'EAU POTABLE SALUBRE

Le CNDEA estime que la capacité des Autochtones du Canada d'avoir accès à de l'eau potable salubre est une mesure indirecte de la situation des collectivités au regard des infrastructures. Il n'y a pas de mesure unique pour comparer l'accès des différents groupes autochtones à de l'eau potable salubre.

Tableau 20 – Proportion de la population qui a déclaré des épisodes de contamination de l'eau de consommation au courant de l'année

	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	INUITS	MÉTIS
Point de référence : Proportion de la population qui a déclaré une contamination de l'eau de consommation en 2006	17 %	31 %	17 %
Proportion de la population qui a déclaré une contamination de l'eau de consommation en 2014	n. d.	n. d.	n. d.

Source : Statistique Canada, 2006

Les données sur la proportion de la population ayant déclaré des cas de contamination de l'eau n'ont pas été recueillies dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 ni dans l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012.



Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* contenait des données sur la proportion de la population ayant signalé des épisodes de contamination de l'eau de consommation parmi les Premières Nations (hors réserve), les Inuits et les Métis. Selon ce rapport, en 2006, 31 % des Inuits et 17 % des Premières Nations vivant hors réserve et des Métis ont signalé des épisodes de contamination de l'eau au courant de l'année. Dans l'ensemble, en 2006, 18 % de la population autochtone au Canada, à l'exception de celle qui se trouve dans les réserves, a signalé des épisodes de contamination de l'eau au cours de l'année.

Le *Rapport d'analyse comparative* signalait que, selon Santé Canada, en date du 30 novembre 2011, 131 collectivités des Premières Nations au Canada faisaient l'objet d'un avis sur la qualité de l'eau, y compris des avis conseillant de faire bouillir l'eau avant de la consommer ou de ne pas la consommer du tout.

En date du 31 août 2014, Santé Canada a signalé que 137 avis sur la qualité de l'eau étaient en vigueur dans 95 collectivités des Premières Nations partout au Canada (sauf en Colombie-Britannique) et que certaines collectivités avaient même reçu plusieurs avis. Selon l'autorité sanitaire des Premières Nations, qui est responsable de l'exécution des programmes de santé des Premières Nations en Colombie-Britannique, en date du 3 juin 2014, 29 collectivités autochtones de la Colombie-Britannique faisaient l'objet d'un avis sur la qualité de l'eau. Ceci porte à 124 le nombre de collectivités autochtones des quatre coins du pays qui ont reçu un avis sur la qualité de l'eau, soit sept de moins qu'en 2011, mais cela représente tout de même 20 % de l'ensemble des collectivités autochtones du Canada.

POURCENTAGE DES COLLECTIVITÉS QUI RÉPONDENT AUX NORMES DES RECOMMANDATIONS POUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE AU CANADA

Les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* rendent compte des contaminants microbiologiques, chimiques et radiologiques trouvés dans l'eau de consommation. Ils traitent aussi des caractéristiques physiques de l'eau, par exemple son goût et son odeur. Ces lignes directrices en matière d'eau potable sont conçues pour protéger la santé des membres les plus vulnérables de la société, par exemple les enfants et les personnes âgées.

Tableau 21 – Proportion des Premières Nations dotée d'infrastructures d'eau potable qui répondent aux normes des Recommandations pour la qualité de l'eau potable, 2011 et 2013

PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	
Point de référence : % de collectivités en 2011	46 %
% de collectivités en 2013	69 %

Source : AADNC, 2013

Depuis 2010, le nombre de collectivités autochtones qui répondent aux normes des *Recommandations* a augmenté. Toutefois, peu de collectivités mettent en application les lignes directrices relatives à la qualité de l'eau, ce qui pose un risque sérieux pour la santé des personnes habitant ces collectivités.

Une enquête réalisée par Ekos Research Associates pour Santé Canada, en 2011, montre que les Premières Nations habitant dans des réserves évaluaient la qualité de leur eau potable au même niveau que 65 % des résidents d'autres petites collectivités⁹. Un quart des résidents des Premières Nations estimait que la qualité de l'eau potable était médiocre, tandis que 24 % la qualifiaient de neutre (ni bonne ni mauvaise). Ceci est comparable aux résultats obtenus auprès des non-Autochtones habitant de petites collectivités (13 % et 21 % respectivement). En ce qui a trait à la sûreté de l'eau, 71 % des Autochtones dans des réserves estimaient que l'eau du robinet était sûre (c'est-à-dire « relativement sûre » ou « très sûre »). Trois résidents autochtones sur dix estimaient que leur eau potable était très sûre, comparativement à cinq sur dix résidents d'autres collectivités canadiennes.

⁹ Ekos Research Associates, 2011

- Depuis 2011, le pourcentage de collectivités dont la qualité de l'eau potable correspond aux *Recommandations pour la qualité de l'eau potable* a augmenté de 23 points de pourcentage. Malgré cette augmentation, 31 % des collectivités autochtones ne répondaient pas aux normes en 2013.
- En date du 31 août 2014, 20 % de toutes les collectivités au Canada faisaient l'objet d'au moins un avis sur la qualité de l'eau.
- Selon l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout des Premières Nations, il faudrait dépenser environ 4,7 milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour répondre aux normes actuelles et à la croissance démographique prévue.

ii. SURPEUPEMENT DES LOGEMENTS

Un logement est jugé surpeuplé lorsque plus d'une personne occupe une pièce¹⁰. Si cet indicateur ne permet pas de mesurer l'ampleur du surpeuplement, il témoigne cependant des conditions de logement car, selon les normes canadiennes, la plupart des logements où il y a plus d'une personne par pièce sont jugés surpeuplés.

Tableau 22 – Proportion de la population vivant dans des logements comptant plus d'une personne par pièce, par groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Point de référence : Taux de surpeuplement en 2006	25,6 %	6,4 %	14,7 %	31,1 %	3,4 %	11,4 %	2,9 %
Écart avec les non-Autochtones (points de pourcentage)	22,7	3,5	11,8	28,1	0,5	8,5	–
Taux de surpeuplement en 2011	27,2 %	6,8 %	14,4 %	29,9 %	3,1 %	11,2 %	4 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	23,2	2,8	10,4	25,9	-0,9	7,2	–
Variation de l'écart en 2006 et 2011 (points de pourcentage)	+0,5	-0,7	-1,3	-2,3	-1,4	-1,3	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (numéro de catalogue : 99-011-X2011035), Recensement de la population de 2006 (numéro de catalogue : 97-558-XCB2006022)

De 2006 à 2011, le surpeuplement a augmenté parmi les Premières Nations vivant dans des réserves et hors réserve, tandis qu'il a diminué parmi les Inuits et les Métis. En 2011, la proportion de la population métisse vivant dans des conditions de surpeuplement était inférieure à celle des non-Autochtones. Le taux de surpeuplement a enregistré une légère baisse parmi l'ensemble de la population autochtone, alors qu'il était en augmentation parmi la population

¹⁰ « Pièce » désigne n'importe quel pièce d'un logement, à l'exception de la salle de bain, du vestibule ou d'une pièce utilisée uniquement à des fins professionnelles.



non-autochtone. Par conséquent, l'écart entre les populations autochtones et non-autochtones a légèrement diminué en 2011. Toutefois, en 2011, la proportion de la population autochtone globale vivant dans des conditions de surpeuplement demeurerait considérablement supérieure à celle de la population non-autochtone, soit presque trois fois plus élevée. Les Autochtones vivant dans des réserves et les Inuits arrivaient en tête de liste au chapitre du surpeuplement.

- En 2011, 11,2 % de la population autochtone vivait dans des logements comptant plus d'une personne par pièce, contre 4 % de la population non-autochtone.
- Entre 2006 et 2011, l'écart s'est resserré pour passer de 8,5 à 7,2 points de pourcentage. Cela s'explique par une augmentation du surpeuplement (1,1 point de pourcentage) parmi la population non-autochtone et une baisse de seulement 0,2 point de pourcentage parmi la population autochtone.
- La population inuite enregistrait la proportion la plus élevée de personnes vivant dans des logements surpeuplés (29,9 %), suivie par les Premières Nations vivant dans des réserves (27,2 %). Les Métis enregistraient la proportion la plus faible (3,1 %), ce qui était inférieur au taux de surpeuplement parmi les non-Autochtones (4 %).

iii. LOGEMENTS NÉCESSITANT D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RÉNOVATION

Un logement nécessitant d'importants travaux de rénovation a les caractéristiques suivantes : tuyauterie rouillée; câblage électrique endommagé; affaissement du plancher; murs bombés; murs et plafonds humides; effritement des fondations, pourrissement du porche et des marches.

Tableau 23 – Proportion de la population habitant des logements nécessitant d'importants travaux de rénovation, par groupe autochtone, 2006 et 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Point de référence : Logements nécessitant d'importants travaux de rénovation en 2006	44,4 %	16,6 %	28,6 %	27,9 %	14,1 %	23,4 %	7 %
Écart avec les non-Autochtones en 2006 (points de pourcentage)	37,4	9,7	21,6	20,9	7,2	16,4	–
Logements nécessitant d'importants travaux de rénovation en 2011	42,7 %	15,4 %	25,7 %	29,8 %	13,2 %	21,5 %	6,8 %
Écart avec les non-Autochtones en 2011 (points de pourcentage)	35,9	8,6	18,9	23	6,4	14,7	–
Variation de l'écart : 2006 à 2011 (points de pourcentage)	-1,5	-1	-2,8	+2,1	-0,8	-1,7	–

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des ménages de 2011 (numéro de catalogue : 99-011-X2011035), Recensement de la population de 2006 (numéro de catalogue : 97-558-XCB2006022)

En 2011, la proportion d'Autochtones vivant dans des logements nécessitant d'importants travaux de rénovation était toujours trois fois plus élevée que parmi la population non-autochtone. La proportion a diminué dans tous les groupes autochtones, sauf chez les Inuits. Les Premières Nations dans des réserves enregistrent toujours la proportion la plus élevée de personnes vivant dans des logements nécessitant d'importants travaux de rénovation, ce taux était six fois plus élevé que parmi la population non-autochtone en 2011. L'écart entre l'ensemble de la population autochtone et non-autochtone a diminué de presque deux points de pourcentage, mais cette diminution était relativement plus importante parmi l'ensemble de la population autochtone que parmi l'ensemble de la population non-autochtone.

- En 2011, 21,5 % de la population autochtone vivait dans des logements nécessitant d'importants travaux de rénovation, par rapport à 6,8 % de la population non-autochtone.
- De 2006 à 2011, l'écart s'est resserré pour passer de 16,4 à 14,7 points de pourcentage. L'écart a augmenté de 2,1 points de pourcentage parmi la population inuite, seul groupe à enregistrer une augmentation.
- Il y avait d'importantes différences entre les groupes autochtones, allant de 42,7 % de personnes vivant dans des logements nécessitant d'importants travaux de rénovation parmi les Premières Nations dans des réserves à 13,2 % parmi la population métisse.

iv. CONNECTIVITÉ

Le développement et l'adoption rapides des technologies numériques changent la manière dont nous travaillons et dont nous communiquons. Alors que le Canada continue de bâtir une économie du savoir, il est essentiel pour les peuples autochtones d'acquérir des compétences en informatique et d'avoir accès à une infrastructure numérique qui leur permettra de participer à un réseau mondial intégré de plus en plus vaste et complexe, et d'en tirer profit; d'autant plus que ce réseau a une incidence sur l'ensemble des activités, du commerce aux communications.

Pour avoir accès aux technologies numériques et renforcer la capacité de les utiliser, il faut d'abord avoir les ressources financières nécessaires pour acquérir et mettre en œuvre l'infrastructure physique qui s'impose, et acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour en profiter pleinement.

Il existe peu de données sur le fossé numérique qui sépare les Autochtones des non-Autochtones. Étant donné que l'Enquête auprès des peuples autochtones ne prévoit plus recueillir de données dans le domaine de l'informatique et de l'utilisation d'Internet, nous ne disposons pas de données de référence mises à jour dans ces deux domaines. Les données de sources secondaires permettant d'évaluer les progrès des Autochtones en vue de combler ce fossé sont présentées ci-dessous.

Tableau 24 – Proportion de la population (de 15 ans et plus) qui a utilisé un ordinateur ou l'Internet au cours des 12 derniers mois

	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)
Point de référence : a utilisé un ordinateur en 2006	80 %	71 %	84 %	81 %
Point de référence : a utilisé Internet en 2006	76 %	66 %	80 %	77 %
A utilisé un ordinateur en 2014	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
A utilisé Internet en 2014	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones de 2006



- Selon le *Rapport ministériel sur le rendement* de 2012-2013 d'AADNC, 86 % des collectivités des Premières Nations ont accès à la connectivité à large bande (se définissant comme un accès à un minimum de 1,5 Mbps par ménage, conformément à la norme nationale d'Industrie Canada).
- Selon une enquête réalisée en 2012 dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des adultes, les Autochtones hors réserve sont en retard par rapport aux non-autochtones en ce qui a trait à la « résolution de problèmes dans un environnement à forte composante technologique » (PS-TRE), ce qui désigne la capacité d'utiliser les technologies numériques, des outils de communication et des réseaux pour se procurer et évaluer de l'information, communiquer avec autrui et exécuter des tâches pratiques. À l'échelle nationale, 30 % des Autochtones hors réserve ont obtenu le niveau 2 ou 3 dans ce volet de l'évaluation, contre 37 % parmi les non-Autochtones.
- Selon le Forum des politiques publiques du Canada, en 2012, dans le nord du Canada, plus de 90 % de la population avait accès à la connectivité à large bande de 1,5 à 4,9 Mbps. L'accès à des vitesses de transmission supérieures à 10 Mbps était considérablement inférieur, le Nunavut ne disposant d'aucun accès à une connectivité dotée d'une telle vitesse de transmission.
- Le *Rapport d'analyse comparative* indiquait qu'en 2006, l'accès à un ordinateur et à Internet était à son niveau le plus bas parmi les Inuits.

v. COLLECTIVITÉS HORS RÉSEAU

Selon la définition de Ressources naturelles Canada, une collectivité hors réseau est une collectivité qui n'est pas branchée au réseau électrique nord-américain ni à un réseau de gazoduc. Ces collectivités hors réseau doivent donc compter sur d'autres moyens de produire de l'électricité, notamment sur des génératrices au diesel, mais également sur l'énergie éolienne et hydraulique. Il est plus difficile pour ces collectivités éloignées d'attirer des entreprises et des investissements, car elles n'ont pas les infrastructures nécessaires pour se procurer de l'énergie à prix abordable. Elles doivent compter sur des sources d'énergie de remplacement beaucoup plus dispendieuses.

Tableau 25 – Nombre de collectivités hors réseau, 2011 et 2014

	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES	TOTAL
Nombre de collectivités en 2011	170	122	292
Population	126 861	67 420	194 281
Nombre de collectivités en 2014	n. d.	n. d.	n. d.
Population	n. d.	n. d.	n. d.

Source : Division de l'énergie renouvelable et électrique, Secteur de l'énergie, Ressources naturelles Canada, *État de la situation des collectivités éloignées/hors réseau au Canada, 2011*.

Au mois de mars 2015, Ressources naturelles Canada n'avait pas encore mis à jour les données relatives aux collectivités hors réseau. Le nombre total de collectivités hors réseau a diminué au Canada pour passer de 380 en 1985 à 292 en 2011. Environ 60 % de ces collectivités sont autochtones. Les trois territoires, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador sont les endroits qui comptent le plus grand nombre de collectivités hors réseau, tandis que l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba en ont très peu. Il n'y a aucune collectivité autochtone ou non-autochtone hors réseau en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

iv. INDICES DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CNDEA

Aux fins du *Rapport d'étape*, des indices ont été dérivés afin de comparer les résultats globaux obtenus par les différents groupes démographiques à la lumière de tous les indicateurs mis ensemble. Les indicateurs principaux, qui retracent des données sur l'emploi et le revenu, sont axés sur les résultats économiques. Les indicateurs secondaires portent sur des facteurs qui contribuent directement à l'amélioration des résultats économiques des peuples autochtones. Ces facteurs permettent essentiellement d'évaluer la situation au regard de l'activité entrepreneuriale, de l'éducation et des infrastructures, autant de domaines pouvant influencer sur les résultats économiques du point de vue de l'emploi et du potentiel de revenu.

Pour évaluer comment les résultats principaux et secondaires obtenus pour la population autochtone se comparent à ceux de la population non-autochtone, pour chacun des indicateurs principaux et secondaires combinés, un indice distinct a été dérivé pour chaque groupe démographique. De plus, un indice global du développement économique du CNDEA a été dérivé, consolidant les résultats obtenus en vertu des indicateurs principaux et secondaires. Les indicateurs choisis pour établir l'indice du développement économique comprennent tous les indicateurs principaux et secondaires pour lesquels des données étaient disponibles pour les sept groupes démographiques couverts par le *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones*.

- **Indice des indicateurs principaux** : emploi; participation à la population active; chômage; revenu médian, proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux; proportion de la population dont le revenu principal provient des transferts gouvernementaux.
- **Indice des indicateurs secondaires** : obtention d'un diplôme d'études secondaires; obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'apprenti; obtention d'un diplôme universitaire; entrepreneuriat ou travail autonome; quantité du logement (conditions de promiscuité); qualité du logement (importants travaux de rénovation).
- **Indice du développement économique du CNDEA** : comprend les douze indicateurs énumérés ci-dessus.

Pour chacun de ces indices, la note de l'indice d'un groupe démographique se présente sous la forme d'un chiffre sur une échelle de 0 (les résultats les plus faibles) à 100 (les meilleurs résultats). Ces valeurs servent à comparer les résultats obtenus pour les divers groupes autochtones avec ceux de la population non-autochtone. La méthodologie servant à établir ces indices est fondée sur la méthodologie utilisée pour mesurer l'indice de bien-être des collectivités (IBC), à ceci près qu'elle s'applique à des groupes démographiques plutôt qu'à des collectivités. Pour des précisions sur la méthodologie utilisée pour dériver les indices du CNDEA, voir l'annexe C.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Notes de l'indice du développement économique du CNDEA : 2006 et 2011

De 2006 à 2011, l'indice du développement économique du CNDEA, qui englobe les indicateurs principaux et secondaires combinés, a enregistré une augmentation supérieure pour la population autochtone dans son ensemble que pour la population non-autochtone (tableau 26). Cette hausse a été induite par une importante amélioration des résultats obtenus pour les indicateurs secondaires, mesurés par l'indice secondaire, notamment pour les Métis et les Premières Nations hors réserve. Il reste que, en 2011, l'indice du développement économique du CNDEA pour la population autochtone était inférieur à celui de la population non-autochtone de 9,4 points, ce qui représente tout de même une amélioration par rapport à 2006, alors que cet indice était inférieur de 10,1 points.

L'indice principal pour l'ensemble de la population autochtone, qui comprend tous les indicateurs économiques principaux combinés, a augmenté de 0,1 point entre 2006 et 2011, ce qui indique que la population autochtone a enregistré des résultats économiques mitigés pendant cette période. À titre de comparaison, pour la population non-autochtone, l'indice principal enregistre une baisse de 0,4 point, ce qui reflète des résultats globaux plus faibles en matière d'emploi et de revenu par rapport à l'ensemble de la population autochtone.



- L'augmentation de l'indice principal pour les Autochtones était induite par les Inuits et les Métis, car la note obtenue pour les Premières Nations a décliné, particulièrement dans les réserves.
- L'indice principal a diminué de 2,2 points pour les Premières Nations dans des réserves, tandis que l'indice secondaire a augmenté de 0,5 point. Ceci indique un décalage entre les indicateurs principaux et secondaires – l'amélioration des indicateurs secondaires n'a pas eu pour effet d'améliorer les résultats économiques dans les réserves.
- On en conclut qu'il faut donc enregistrer davantage de progrès pour surmonter les obstacles dans les réserves, notamment les obstacles associés à l'éloignement et aux infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance au moyen du développement économique.

Tableau 26 – L'indice économique du CNDEA est évalué sur une échelle de 0 (résultat le plus faible) à 100 (meilleur résultat)

	PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
2006							
Indice des indicateurs principaux	58	70,8	65,7	68,4	77,1	70,2	79,2
Indice des indicateurs secondaires	33,4	47	41,7	34,9	49,4	43,8	55,0
Indice du développement économique du CNDEA	45,7	58,9	53,7	51,6	63,2	57	67,1
2011							
Indice des indicateurs principaux	55,8	70,6	65,5	68,9	77,4	70,2	78,8
Indice des indicateurs secondaires	33,9	48,1	42,8	35,5	51,3	45,6	55,9
Indice du développement économique du CNDEA	44,9	59,3	54,2	52,2	64,3	57,9	67,4
Variation de l'indice entre 2006 et 2011*							
Indice des indicateurs principaux	-2,2	-0,2	-0,2	0,5	0,4	0,1	-0,4
Indice des indicateurs secondaires	0,5	1,1	1,2	0,6	1,9	1,8	0,9
Indice du développement économique du CNDEA	-0,9	0,4	0,5	0,6	1,1	1	0,2

*Il est possible que les variations ne semblent pas exactes, car les résultats ont été arrondis.

Indice des indicateurs principaux : emploi; participation à la population active; chômage; revenu médian, proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux; proportion de la population dont le revenu principal provient des transferts gouvernementaux.

Indice des indicateurs secondaires : obtention d'un diplôme d'études secondaires; obtention d'un diplôme collégial ou d'apprenti; obtention d'un diplôme universitaire; entrepreneuriat ou travail autonome; quantité du logement (conditions de promiscuité); qualité du logement (importants travaux de rénovation).

Indice du développement économique du CNDEA : comprend les douze indicateurs énumérés ci-dessus.

Écarts avec la population non-autochtone

Dans l'ensemble, l'écart entre la population autochtone totale et la population non-autochtone au regard de l'indice du développement économique du CNDEA a diminué de 0,7 point entre 2006 et 2011, car les écarts entre les indices principaux et les indices secondaires ont diminué (tableau 27). Cette diminution est liée au fait que la population métisse a enregistré d'importants gains relatifs au regard des deux indices. La population inuite est celle qui a enregistré le plus de progrès au regard des indicateurs principaux, ce qui a réduit l'écart, mais l'écart s'est légèrement accru pour cette population au regard des indicateurs secondaires.

Pour les populations dans les réserves, les écarts se sont accrus au regard de tous les indices, ce qui montre que les résultats associés aux indicateurs économiques principaux sont particulièrement faibles. Si l'on tient compte de tous les indicateurs économiques principaux combinés dans le *Rapport d'étape*, entre 2006 et 2011, l'écart entre les Premières Nations dans les réserves et les non-Autochtones a augmenté de 1,8 point au regard des indicateurs principaux tandis que le déclin de l'indice principal était environ cinq fois plus important pour les Premières Nations dans les réserves (2,2 points) que pour les non-Autochtones (0,4 point). Alors que, entre 2006 et 2011, l'indice secondaire a augmenté de 0,5 point pour les Premières Nations dans les réserves, il a augmenté de 0,9 point pour les non-Autochtones, entraînant un élargissement de l'écart de 0,4 point au regard de l'indice secondaire. Dans l'ensemble, entre 2006 et 2011, selon l'indice du développement économique du CNDEA, l'écart entre les Premières Nations dans les réserves et les non-Autochtones a augmenté de 1,1 point. En 2011, la note globale de l'indice du développement économique du CNDEA, établie à 44,9 pour les Premières Nations sur les réserves, représentait 22,5 points de moins que celle des non-Autochtones, alors qu'elle était de 21,4 points de moins en 2006.

Tableau 27 – Écarts avec la population non-autochtone

	PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
2006							
Indice des indicateurs principaux	21,2	8,4	13,5	10,8	2,1	9,1	–
Indice des indicateurs secondaires	21,7	8,1	13,4	20,2	5,7	11,2	–
Indice du développement économique du CNDEA	21,4	8,3	13,4	15,5	3,9	10,1	–
2011							
Indice des indicateurs principaux	23	8,2	13,3	9,9	1,3	8,6	–
Indice des indicateurs secondaires	22	7,9	13,1	20,4	4,7	10,3	–
Indice du développement économique du CNDEA	22,5	8,1	13,2	15,1	3	9,4	–
Variation des écarts 2006 à 2011*							
Indice des indicateurs principaux	1,8	-0,2	-0,2	-0,9	-0,8	-0,5	–
Indice des indicateurs secondaires	0,4	-0,2	-0,3	0,2	-1	-0,9	–
Indice du développement économique du CNDEA	1,1	-0,2	-0,3	-0,3	-0,9	-0,7	–

Il est possible que les écarts ne semblent pas exacts, car les résultats ont été arrondis.



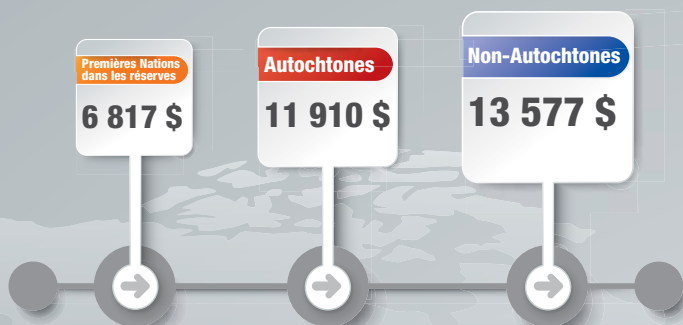
v. PLEINS FEUX SUR LES JEUNES

La population autochtone est jeune et en pleine expansion. En 2011, les jeunes de moins de 25 ans représentaient 46,1 % de la population, contre 29,1 % chez les non-Autochtones. Alors que la population de jeunes Autochtones continue de croître, sa présence va de plus en plus se faire sentir dans l'ensemble du pays et on ne peut passer sous silence les indicateurs pour ce segment de la population.

Dans la présente section, les jeunes désignent les personnes de 15 à 24 ans. Il est important de s'assurer que ce segment de la société a des occasions d'acquérir les compétences nécessaires à l'emploi et au leadership, et ce, non seulement du point de vue économique, mais également du point de vue du développement social. Les jeunes Autochtones se heurtent à d'importants obstacles dans la société : la moitié des enfants en famille d'accueil sont Autochtones¹¹, plus d'un quart des jeunes admis dans des établissements correctionnels sont des Autochtones¹², et le taux de suicide des jeunes parmi les Premières Nations et les Inuits est beaucoup plus élevé que parmi la population non-autochtone¹³.

Revenu moyen des jeunes

Revenu moyen (15 à 24 ans), 2010



L'écart entre les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves et les jeunes non-Autochtones est de 49,8 %, près de la moitié du revenu moyen.

Éducation des jeunes

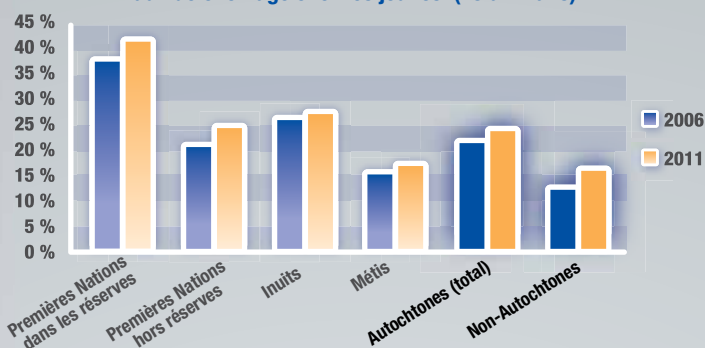
Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, collégiales ou d'une école de métiers et études universitaires (20 à 24 ans), 2011

2011	Premières Nations (dans les réserves)	Autochtones (total)	Non-Autochtones (total)
Diplôme d'études secondaires	42,0 %	65,5 %	89,9 %
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	11,1 %	19,1 %	27,3 %
Diplôme d'études universitaires	1,2 %	5,8 %	20,3 %

Taux de chômage chez les jeunes

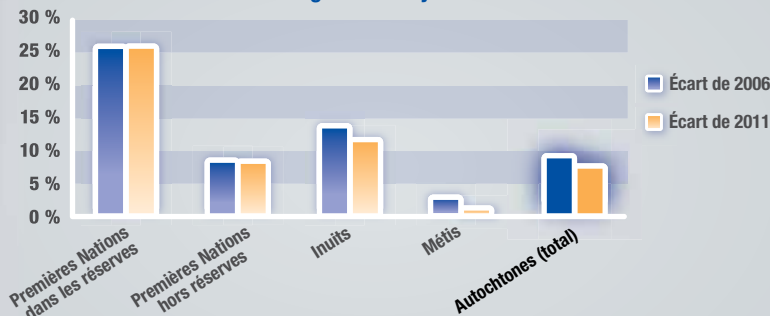
Les taux de chômage chez les jeunes des Premières Nations dans les réserves ont augmenté de 41,7 % en 2011, comparativement aux jeunes non-Autochtones à 16,2 %, ne faisant aucun progrès pour combler l'écart.

Taux de chômage chez les jeunes (15 à 24 ans)



Bien que le taux de chômage ait augmenté pour tous, les jeunes Autochtones dans leur ensemble ont fait quelques gains en réduisant l'écart avec les jeunes non-Autochtones.

L'écart du taux de chômage avec les jeunes non-Autochtones



¹¹ Statistique Canada, 2011

¹² Munch, 2012

¹³ Les jeunes des Premières Nations sont cinq à six fois plus nombreux à commettre un suicide que les jeunes non-Autochtones. Le taux de suicide parmi les jeunes Inuits est 11 fois supérieur à la moyenne nationale. Direction générale de la santé des Premières Nations, Santé Canada, 2014a.

Table 28 – Âge médian parmi les groupes autochtones (2006 et 2011)

		PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Âge médian	2006	23,2	26,2	24,9	21,5	29,5	26,5	39,7
	2011	23,9	27,1	25,9	22,8	31,4	27,7	40,6

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, Tableaux d'AADNC

La population autochtone est beaucoup plus jeune que la population non-autochtone. En 2011, l'âge médian des Autochtones était de 27,7 ans. Les membres des Premières Nations dans des réserves sont encore plus jeunes, leur âge médian est de 23,9 ans. Comparativement, l'âge médian de la population non-autochtone est de 40,6 ans, alors qu'en 2006, il était de 39,7 ans. Parmi les groupes autochtones, les Inuits et les Premières Nations dans les réserves enregistrent la proportion la plus importante de personnes de moins de 25 ans (54 % et 51,7 % respectivement). La jeunesse relative de la population autochtone a un effet sur les mesures globales de l'emploi et du revenu, mais les données agrégées peuvent passer sous silence les tendances touchant spécifiquement les jeunes. Les progrès et les difficultés que les jeunes connaissent sur le plan économique auront des conséquences sur leur avenir, car le chômage parmi les jeunes est en corrélation avec des perspectives limitées de revenu et d'emploi.

i. MESURES DE L'EMPLOI

Comme pour l'ensemble de la population autochtone, les jeunes Autochtones ont de moins bons résultats en matière d'employabilité que les jeunes non-Autochtones. Le taux d'emploi des jeunes Autochtones était de 37,3 % en 2011, contre 51,3 % parmi les jeunes non-Autochtones. Toutefois, depuis 2006, l'écart entre les jeunes Autochtones et les jeunes non-Autochtones a rétréci au regard de chaque indicateur, à l'exception des études universitaires. L'écart au regard du taux d'emploi a diminué depuis 2006, passant de 17,2 à 14 points de pourcentage en 2011. Cette diminution n'est cependant pas liée à une augmentation du taux d'emploi parmi les jeunes Autochtones, mais plutôt au fait que le taux d'emploi a diminué de 6,7 points de pourcentage depuis 2006 parmi les jeunes non-Autochtones, contre seulement 3,5 points de pourcentage parmi les jeunes Autochtones.

La situation est la même au regard du taux de participation au marché du travail et du taux de chômage. Les jeunes Autochtones obtiennent de moins bons résultats que les jeunes non-Autochtones dans les deux catégories : 49 % contre 61,2 % pour ce qui est du taux de participation au marché du travail et de 23,9 % contre 16,2 % pour ce qui est du taux de chômage. Là encore, l'écart a diminué dans ces deux catégories depuis 2006 : le taux de participation est passé de 14,3 à 12,2 points de pourcentage et le taux de chômage, de 9,1 à 7,7 points de pourcentage. Toutefois, la diminution de l'écart s'explique par le taux de participation des jeunes non-Autochtones, qui a diminué de 5,1 points de pourcentage depuis 2006, contre seulement 3 points de pourcentage parmi les jeunes Autochtones. Le taux de chômage des jeunes non-Autochtones a augmenté de 3,8 points de pourcentage depuis 2006, contre seulement 2,4 points de pourcentage chez les jeunes Autochtones.

Parmi les groupes autochtones, les jeunes des Premières Nations dans des réserves ont enregistré les pires résultats, suivis par les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations hors réserve. Tous ces résultats montrent qu'il y a un écart considérable avec les jeunes non-Autochtones. Près de 17 % des Premières Nations dans des réserves avaient un emploi en 2011, par rapport à 38,8 % des Premières Nations hors réserve et 50,9 % des jeunes Métis. L'écart entre les Premières Nations dans des réserves et les jeunes non-Autochtones au regard du taux de participation s'élevait à 32,6 points de pourcentage, alors que ce taux s'élevait à 15 chez les Inuits, à 10 parmi les Premières Nations hors réserve. Chez les Métis, le taux de participation était le même que celui de la population non-autochtone. Les résultats en matière d'emploi étaient semblables pour les jeunes Métis que pour les jeunes non-Autochtones. Pour ces deux derniers groupes, l'écart avec les jeunes non-Autochtones ne dépassait pas 0,7 point de pourcentage en 2011.



Tableau 29 – Comparaison des mesures de l'emploi entre les jeunes Autochtones et les jeunes non-Autochtones (15 à 24 ans), 2006 et 2011

		PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Taux d'emploi	2006	20,6 %	42,3 %	32,7 %	34,1 %	55,5 %	40,8 %	58 %
	Écart	37,4	15,7	25,3	23,9	2,5	17,2	–
	2011	16,7 %	38,6 %	30,2 %	33,6 %	50,9 %	37,3 %	51,3 %
	Écart	34,6	12,7	21,1	17,7	0,4	14	–
Taux de participation	2006	33,2 %	53,5 %	44,5 %	46 %	65,5 %	52,0 %	66,3 %
	Écart	33,1	12,8	21,8	20,3	0,8	14,3	–
	2011	28,6 %	51,2 %	42,5 %	46,2 %	61,2 %	49 %	61,2 %
	Écart	32,6	10	18,7	15	0,0	12,2	–
Taux de chômage	2006	37,9 %	20,9 %	26,5 %	26,1 %	15,3 %	21,5 %	12,4 %
	Écart	25,5	8,5	14,1	13,7	2,9	9,1	–
	2011	41,7 %	24,5 %	28,9 %	27,4 %	16,9 %	23,9 %	16,2 %
	Écart	25,5	8,3	12,7	11,2	0,7	7,7	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, Tableaux d'AADNC

ii. REVENU

Le revenu moyen des jeunes Autochtones a augmenté pour passer de 9 941 \$ en 2005 à 11 910 \$ en 2010. De plus, l'écart de revenu entre les jeunes Autochtones et les jeunes non-Autochtones a diminué pour passer de 16,4 % en 2005 à 12,3 % en 2010. Toutefois, cette hausse n'a pas touché les Premières Nations dans des réserves. Le revenu moyen des Premières Nations dans des réserves est passé de 6 008 \$ en 2005 à 6 817 \$ en 2010, une augmentation qui a légèrement agrandi l'écart avec les jeunes non-Autochtones (de 0,3 point de pourcentage).

Le revenu des jeunes Autochtones dépendait davantage des transferts du gouvernement que le revenu des jeunes non-Autochtones. En 2010, 21,5 % du revenu des jeunes Autochtones provenait de transferts du gouvernement, contre 10,1 % du revenu des jeunes non-Autochtones. Toutefois, depuis 2005, l'écart a diminué pour passer de 12,2 à 11,4 points de pourcentage. En 2010, le revenu des Premières Nations dans des réserves dépendait quatre fois plus des transferts du gouvernement que celui des non-Autochtones. Le revenu des Inuits et des Premières Nations hors réserve dépendait deux fois plus des transferts gouvernementaux que celui des non-Autochtones. La dépendance des jeunes Métis à l'égard des transferts gouvernementaux était supérieure à celle des jeunes non-Autochtones de 3,4 points de pourcentage. Par rapport à l'ensemble de la population (de 15 ans et plus), les jeunes non-Autochtones et Métis avaient un revenu moins dépendant des transferts gouvernementaux. Dans chacun des autres groupes autochtones, les jeunes dépendaient davantage des transferts gouvernementaux. Les transferts gouvernementaux représentaient 42,8 % du revenu des Premières Nations vivant dans des réserves contre 31,5 % du revenu de l'ensemble des Premières Nations vivant dans des réserves. Les transferts gouvernementaux représentaient 10,1 % du revenu des jeunes non-Autochtones, tandis que ce taux était de 12,2 % parmi la population globale des non-Autochtones.

Tableau 30 – Comparaison du revenu des jeunes Autochtones et du revenu des non-Autochtones (15 à 24 ans), 2005 et 2010

		PREMIÈRES NATIONS (dans des réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Revenu moyen	2005	6 008 \$	10 341 \$	8 386	10 519 \$	12 224 \$	9 941 \$	11 886 \$
	Écart	49,5 %	13 %	29,4 %	11,5 %	-2,8 %	16,4 %	–
	2010	6 817 \$	12 447 \$	10 373 \$	12 979 \$	14 312 \$	11 910 \$	13 577 \$
	Écart	49,8 %	8,3 %	23,6 %	4,4 %	-5,4 %	12,3 %	–
Transferts gouvernementaux	2005	37,6 %	21,1 %	26,4 %	20,2 %	12,3 %	19,6 %	7,4 %
	Écart	30,2	13,7	19	12,8	4,9	12,2	–
	2010	42,8 %	23 %	27,8 %	23,4 %	13,5 %	21,5 %	10,1 %
	Écart	32,7	12,9	17,7	13,3	3,4	11,4	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Recensement de la population de 2006, Tableaux d'AADNC

iii. EMPLOI ET REVENU CHEZ LES JEUNES PAR TRANCHE D'ÂGE DE CINQ ANS

La tranche d'âge de 15 à 24 ans est une vaste catégorie englobant les élèves du secondaire et les jeunes adultes, y compris ceux qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires. Étant donné qu'une catégorie aussi large ne permet pas d'observer certaines tendances, les données ont été subdivisées pour permettre de brosser un tableau plus nuancé de l'économie autochtone. Selon les résultats de l'analyse par tranche d'âge de cinq ans, les tendances sont à peu près les mêmes pour les groupes autochtones de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans (voir le deuxième tableau de l'**annexe D**) que pour la population globale. De tous les groupes autochtones, les jeunes des Premières Nations vivant dans des réserves obtiennent les moins bons résultats et les jeunes Métis obtiennent les meilleurs résultats. Comme on pouvait s'y attendre, le groupe des jeunes de 15 à 19 ans a obtenu de moins bons résultats au regard de l'emploi et du revenu, les jeunes de ce groupe d'âge ayant généralement moins d'expérience et de compétences. De plus, ils sont encore souvent à charge et vont à l'école. En procédant à une segmentation aussi précise des données, on peut dégager les tendances avec davantage d'exactitude au fil du temps et cibler les politiques et les programmes en conséquence, pour répondre aux besoins les plus criants.

Le taux de participation et d'emploi de la population autochtone de 15 ans et plus a diminué entre 2006 et 2011, ce qui a élargi l'écart entre la population autochtone et non-autochtone à ce chapitre. Toutefois, même si le taux de participation et d'emploi a diminué pour la plupart des jeunes, l'écart avec les jeunes non-Autochtones s'est resserré, ce qui traduit une baisse marquée de la participation et de l'emploi parmi la population non-autochtone. Cette tendance était inexistante parmi les jeunes de 20 à 24 ans des Premières Nations habitant dans des réserves, l'écart avec les jeunes non-Autochtones ayant augmenté. L'écart au regard du taux de chômage a diminué pour la population autochtone de 15 ans et plus, mais il a augmenté de 0,1 point de pourcentage parmi les Premières Nations dans des réserves. De la même façon, le taux de chômage a diminué pour la plupart des jeunes, sauf parmi les jeunes de 20 à 24 ans des Premières Nations dans des réserves et hors réserve. Pour ce groupe, l'écart avec les jeunes non-autochtones s'est élargi au regard du taux de chômage.

Pour les jeunes Autochtones de 15 ans et plus, le revenu a augmenté et l'écart avec la population non-autochtone a diminué, et ce, dans tous les groupes autochtones. Parmi les jeunes des Premières Nations dans des réserves, l'écart de revenu moyen est plus marqué par rapport aux jeunes non-autochtones, ce qui s'explique par un écart plus élevé pour les jeunes de 20 à 24 ans. La proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux accuse un écart pour les Premières Nations dans des réserves et les jeunes Inuits de 20 à 24 ans.



iv. ÉDUCATION

L'importance de l'éducation ne peut pas être sous-évaluée pour améliorer l'engagement et les résultats économiques de la population autochtone. Les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages indiquent que les élèves autochtones (Premières Nations hors réserve, Inuits et Métis) qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires affichent des taux d'emploi plus élevés, des taux de chômage plus faibles et des taux de participation à la vie active plus élevés. En outre, les salaires des Autochtones qui détiennent un diplôme d'études secondaires sont toujours plus élevés.

Étant donné l'importance d'obtenir un diplôme d'études secondaires, des gains dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les jeunes Autochtones et un rétrécissement de l'écart avec la population non-autochtone indiqueraient que l'établissement de bases solides en vue d'obtenir de meilleurs résultats économiques dans l'avenir progresse. Une composante importante pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires est la fréquentation scolaire. Selon des données tirées de l'Enquête sur la population active pour la période s'échelonnant de septembre 2011 à avril 2012, qui exclut les Premières Nations dans les réserves, les taux de fréquentation scolaire de la population autochtone étaient inférieurs de 9,7 points de pourcentage par rapport aux taux de la population non-autochtone; l'écart pour les Premières Nations est même plus élevé, se situant à 13,8 points de pourcentage.

Tableau 31 – Proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ont fréquenté l'école de septembre 2011 à avril 2012

	PREMIÈRES NATIONS (total)	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Taux de fréquentation scolaire	42,3 %	50,2 %	46,4 %	56,1 %

Source : Enquête sur la population active – de septembre 2011 à avril 2012, tableaux d'AADNC

En ce qui concerne les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, 65,5 % des jeunes Autochtones âgés de 20 à 24 ans en 2011 ont terminé leurs études secondaires comparativement à 62,0 % de la population autochtone en âge de travailler (consulter le tableau 10 pour connaître les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour l'ensemble de la population en âge de travailler). Les jeunes non-Autochtones âgés de 20 à 24 ans affichaient un taux d'obtention de 89,9 % comparativement à 80,6 % de la population non-autochtone en âge de travailler. Bien que l'écart entre les jeunes Autochtones et les jeunes non-Autochtones ait diminué de 27,8 à 24,3 points de pourcentage depuis 2006, l'écart est beaucoup plus grand pour la population en âge de travailler (20,6 et 18,5 points de pourcentage en 2006 et en 2011, respectivement). Pour combler l'écart entre les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, il faudrait que les taux des jeunes Autochtones s'approchent de ceux des jeunes non-Autochtones.

Les jeunes Autochtones âgés de 20 à 24 ans affichent un taux d'obtention d'un diplôme collégial ou d'une école de métiers de 19,1 % en 2011 comparativement au taux des non-Autochtones de 27,3 %. L'écart entre les deux groupes a diminué de 1,2 point de pourcentage entre 2006 et 2011. Le groupe autochtone des Premières Nations dans les réserves est le seul dont l'écart s'est élargi, augmentant de 11,9 points de pourcentage en 2006 à 16,2 points de pourcentage en 2011, les taux d'obtention d'un diplôme collégial ou d'une école de métiers ayant diminué de près de 4 points de pourcentage de 2006 à 2011.

En ce qui concerne les études universitaires des jeunes âgés de 20 à 24 ans, les taux d'obtention d'un diplôme des Autochtones étaient environ quatre fois plus faibles que les taux des jeunes non-Autochtones. Fait important, et semblable pour l'ensemble de la population, l'écart avec les jeunes non-Autochtones a augmenté depuis 2006 de 12,1 à 14,5 points de pourcentage. Encore une fois, les jeunes des Premières Nations dans les réserves affichent les résultats les plus faibles, suivis des jeunes inuits. Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires des jeunes âgés de 20 à 24 ans a plus que doublé entre 2006 et 2011 pour les Premières Nations hors réserve et les Premières Nations dans les réserves : 7,4 comparativement à 3,1 points de pourcentage. Les Métis affichent les résultats les plus élevés, mais leurs taux d'obtention d'un diplôme universitaire étaient encore de la moitié de ceux des jeunes non-Autochtones.

Tableau 32 – Taux d’obtention d’un diplôme d’études secondaires, collégiales ou d’une école de métiers, et d’études universitaires (20 à 24 ans), 2006 et 2011

		PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Diplôme d’études secondaires (20 à 24 ans)	2006	38,9 %	62,2 %	51,9 %	39,8 %	74,6 %	59,7 %	87,5 %
	Écart	48,5	25,3	35,5	47,7	12,8	27,8	–
	2011	42,0 %	69,8 %	59,3 %	44,9 %	79,6 %	65,5 %	89,9 %
	Écart	47,8	20,0	30,6	45,0	10,3	24,3	–
Diplôme d’études collégiales ou d’une école de métiers	2006	15,2 %	19,3 %	19,2 %	12,1 %	22,9 %	17,7 %	27,1 %
	Écart	11,9 %	7,8 %	7,9 %	15,0 %	4,2 %	9,4 %	
	2011	11,1 %	20,3 %	16,8 %	13,6 %	23,7 %	19,1 %	27,3 %
	Écart	16,2 %	7,0 %	10,5 %	13,7 %	3,6 %	8,2 %	
Diplôme d’études universitaires (20 à 24 ans)	2006	1,5 %	4,8 %	3,3 %	2,1 %	8,3 %	5,1 %	17,2 %
	Écart	15,7	12,4	13,8	15,1	8,9	12,1	–
	2011	1,2 %	5,5 %	3,9 %	2,1 %	9,6 %	5,8 %	20,3 %
	Écart	19,1	14,8	16,4	18,2	10,7	14,5	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et recensement de la population de 2006, Tableaux d’AADNC

v. DANS QUELLE MESURE LES JEUNES PARTICIPENT-ILS À L’ÉCONOMIE?

Les rapports de Services économiques TD de 2009 et 2013 offrent une explication possible voulant que la surreprésentation des Autochtones dans les secteurs de l’extraction des ressources et de la construction, qui découle de l’explosion au milieu des années 2000, ait offert des emplois très bien payés aux jeunes Autochtones, les rendant moins susceptibles de terminer ou de poursuivre leurs études¹⁴. Cela dit, si les jeunes Autochtones avaient un taux de participation à la population active plus élevé, les écarts entre les Autochtones et les non-Autochtones ne seraient pas aussi prononcés en ce qui concerne le niveau de scolarité. Toutefois, tout comme les indicateurs de l’emploi le montrent, cela n’a pas été le cas vu que les taux de participation à la population active des jeunes Autochtones ont continué de traîner derrière celui des jeunes non-Autochtones.

¹⁴ Burleton et Drummond (2009) et Fong et Gulati (2013).



vi. DONNÉES RÉGIONALES

Étant donné les différences importantes dans les indicateurs selon la province et le territoire pour la population autochtone et non-autochtone, des sous-données nationales sont utiles. Examiner uniquement les données nationales sur les indicateurs de l'emploi et du revenu peut empêcher de voir certaines tendances régionales qui illustrent les écarts les plus marqués. Les données régionales (tableaux à l'**annexe E**) indiquent que : les Premières Nations vivant dans les réserves dans les provinces des Prairies affichaient les taux de participation les plus faibles et de chômage les plus élevés comparativement à la population non-autochtone. La population inuite du Nunavut affichait les résultats les plus faibles à l'égard de l'emploi comparativement à tous les autres groupes autochtones des territoires. Les Premières Nations vivant dans les réserves au Manitoba et en Saskatchewan affichaient les revenus les plus faibles des provinces et territoires, et comptaient surtout sur les transferts gouvernementaux.

Taux de participation

- En 2011, le taux de participation le plus élevé pour la population autochtone a été enregistré au Yukon, soit 70,0 %, alors que le taux le plus faible était en Saskatchewan, soit 56,3 %.
- Dans l'ensemble, les taux de participation les plus faibles se trouvaient chez les Premières Nations vivant dans les réserves dans les provinces des Prairies. Les Premières Nations vivant dans les réserves au Manitoba affichaient le taux de participation le plus faible avec 40,5 %, suivi par la Saskatchewan à 40,8 %, et l'Alberta à 43,1 %. Par contre, la population non-autochtone du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta affichait des taux de participation de 68,8 %, de 71,1 % et de 73,7 %, respectivement.
- Au Nunavut, le taux de participation des Inuits était considérablement plus faible (56,6 %) comparativement à celui des autres groupes autochtones (Premières Nations hors réserve à 84,2 % et Métis à 87,0 %) et de la population non-autochtone (92,6 %).
 - Selon l'Enquête auprès des ménages de 2011, les Inuits vivant au Nunavut représentent 85,4 % de la population du Nunavut.

Taux de chômage

- En 2011, le taux de chômage le plus élevé pour la population autochtone a été évalué à 23,3 % au Nunavut tandis que le taux de chômage le plus faible a été enregistré en Alberta, soit 12,6 %.
- Parmi les groupes autochtones, les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient le résultat le plus faible avec un taux de chômage de 35,1 % au Nouveau-Brunswick, suivi de 30,4 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Comparativement à la population non-autochtone, les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient les taux de chômage les plus élevés dans les provinces des Prairies avec 27,6 % au Manitoba, 27,8 % en Saskatchewan et 23,6 % en Alberta. La population non-autochtone des Prairies affichait un taux de chômage de 5,2 % au Manitoba, de 4,6 % en Saskatchewan et de 5,4 % en Alberta.
- Le Nunavut illustre un exemple intéressant, avec un taux de chômage de 23,7 % pour la population inuite, contrairement au taux de 2,8 % de la population non-autochtone, de 10,0 % des Métis et de 12,5 % des Premières Nations hors réserve.

Taux d'emploi

- En 2011, le taux d'emploi de la population autochtone le plus élevé était en Alberta, soit 56,8 %, et le plus faible au Nunavut, soit 43,7 %.
- Parmi la population autochtone, les taux d'emploi les plus bas étaient concentrés chez les Premières Nations vivant dans les réserves dans les provinces des Prairies, avec 29,3% à Manitoba, 29,5% à Saskatchewan et 32,9% en Alberta. Ces chiffres sont nettement inférieurs lorsqu'on les compare avec les taux d'emploi chez la population non-autochtone de 65,2% à Manitoba, de 67,8% à Saskatchewan et de 69,7% en Alberta.
- Les taux d'emploi des Premières Nations vivant dans les réserves étaient les plus élevés à l'Île-du-Prince-Édouard (52,6 %) et à Terre-Neuve-et-Labrador (46,4 %).

Revenu total moyen et revenu total médian

- Qu'il soit évalué comme revenu moyen ou revenu médian, le revenu de la population autochtone de l'Île-du-Prince-Édouard était le plus élevé tandis que celui du Nouveau-Brunswick était le plus faible.
- Selon le groupe autochtone, les Premières Nations vivant dans les réserves au Manitoba avaient le revenu le plus faible, avec un revenu médian de 7 542 \$.
- En comparaison, la population non-autochtone affichait le revenu médian le plus élevé au Nunavut, soit 86 668 \$, et le revenu médian le plus faible à Terre-Neuve-et-Labrador, soit 25 454 \$.

Proportion du revenu tiré de transferts gouvernementaux

- La province où la population autochtone a tiré la plus forte proportion de son revenu de transferts gouvernementaux était le Nouveau-Brunswick, soit 22 %. La population autochtone de l'Alberta a tiré la plus faible proportion de son revenu des transferts gouvernementaux, soit 12,9 %.
- Parmi les groupes autochtones, ce sont les Premières Nations vivant dans les réserves au Manitoba qui ont tiré la plus forte proportion de leur revenu de transferts gouvernementaux, soit 39 %.
- Par contre, la population non-autochtone affichait le pourcentage le plus faible de transferts gouvernementaux au Nunavut, soit 3,1 %, et le plus élevé à Terre-Neuve-et-Labrador, soit 19,2 %.

Proportion de personnes dont la principale source de revenus est tirée de transferts gouvernementaux

- La proportion la plus élevée d'Autochtones dont la principale source de revenus est tirée de transferts gouvernementaux était en Saskatchewan, soit 42 %, tandis que la plus faible était au Yukon, soit 30,5 %.
- Parmi les groupes autochtones, les Premières Nations vivant dans les réserves au Manitoba comptaient 68,2 % de personnes dont la principale source de revenus était tirée de transferts gouvernementaux. Les Premières Nations vivant dans les réserves à Terre-Neuve-et-Labrador affichaient la proportion la plus faible (28,9 %).
- La population non-autochtone qui affichait la proportion la plus élevée de personnes dont la principale source de revenus était tirée de transferts gouvernementaux se trouvait à Terre-Neuve-et-Labrador, avec 35,8 %, et la plus faible au Nunavut, avec 5,5 %.



vii. LACUNES ET LIMITES DES DONNÉES

Les indicateurs et les mesures utilisés dans ce rapport offrent un aperçu de haut niveau d'éléments clés concernant l'économie des Autochtones au Canada. Un portrait plus nuancé est limité par la portée du rapport et le manque de données disponibles pour certaines mesures. Afin de pouvoir dresser un portrait complet de l'économie des Autochtones au Canada, il faudrait plus de données détaillées pour être en mesure d'analyser divers secteurs d'intérêt, allant de la dynamique du marché du travail à des indicateurs sociaux et sur la santé.

Le rapport montre que les taux de participation à la vie active ont diminué davantage pour chacun des groupes autochtones que pour la population non-autochtone. Des recherches plus poussées sur les causes sous-jacentes de cette situation permettraient de déterminer dans quelle mesure la diminution dépend des raisons suivantes, à savoir 1) une détérioration des conditions économiques qui fait que les chercheurs d'emploi ne possèdent pas les compétences nécessaires ou deviennent déconnectés du marché du travail, 2) les chercheurs d'emploi retournent à l'école pour poursuivre des études supérieures, 3) d'autres facteurs, comme l'incidence du racisme systémique quand par exemple des entreprises hors réserve n'embauchent pas des Autochtones. Il faut également disposer d'une ventilation détaillée des résultats par genre pour améliorer l'analyse des tendances économiques. Une analyse selon le genre a été incluse pour certains indicateurs lorsque des données étaient disponibles, mais une future analyse devrait être axée sur la collecte et l'examen des résultats selon le genre et le groupe autochtone.

Une autre limite est l'effet inconnu de la mobilité ethnique sur les tendances économiques. La mobilité ethnique est la fluidité entre les divers groupes autochtones occasionnée par les personnes qui choisissent de s'auto identifier différemment d'un recensement à l'autre. Cette situation s'est produite en particulier lors de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 alors qu'un plus grand nombre de personnes ont choisi de s'identifier comme Métis que lors du recensement de 2006. On ne sait pas si les améliorations des résultats dans le groupe des Métis sont attribuables à une modification du statut économique des personnes ou au fait qu'un plus grand nombre de personnes qui réussissent s'identifient comme des Métis. Il faut davantage de données sur la mobilité ethnique pour pleinement comprendre l'influence des personnes qui s'auto identifient comme des Autochtones, en particulier comme des Métis, sur les résultats économiques et les écarts qui y sont associés avec la population non-autochtone. De plus, les Premières Nations vivant dans les réserves et hors réserve ne sont pas des catégories statiques, mais des descriptions fluides, les personnes et les familles se déplaçant entre les centres urbains et les réserves pour des raisons économiques, culturelles et d'éducation.

En outre, l'introduction de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 afin de remplacer la version longue du questionnaire du recensement a donné lieu à plusieurs changements. Bien que le contenu de l'Enquête nationale soit semblable au long questionnaire du recensement de 2006, plusieurs changements méthodologiques ont été apportés, notamment l'échantillonnage, les stratégies de collecte, la couverture, les options de réponse, le traitement et l'évaluation. Les taux de non-réponse ont été plus élevés que lors des recensements précédents, en raison de la nature non obligatoire de l'Enquête nationale. Des changements ont été apportés à la démarche utilisée pour ajuster les non-réponses. Même s'ils mesurent des concepts similaires, des changements ont été apportés également aux questions figurant dans l'Enquête nationale par rapport aux questions semblables qui figuraient dans le recensement de 2006. La formulation des questions a été modifiée pour tenir compte de la terminologie actuelle et assurer l'exactitude de l'information quand on mesure la population de référence. Comme dans tout programme de collecte des données, une modification de la méthodologie peut avoir des répercussions sur la comparabilité des données au fil du temps¹⁵.

Dans le cas de plusieurs indicateurs sous-jacents tels que la gouvernance, les terres et les ressources, et la qualité de l'eau potable, des données étaient disponibles uniquement pour la population des Premières Nations, ce qui n'a pas permis de comprendre la situation des Inuits et des Métis. Toutefois, dans le cas de près de tous les indicateurs mesurés, les Métis ont dépassé tous les autres groupes autochtones tandis que les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient les résultats les plus faibles. Même en essayant d'expliquer ces résultats, comme la proximité de grands centres urbains et la qualité de l'éducation, une analyse détaillée de ces tendances serait révélatrice.

¹⁵ Pour en savoir davantage, consulter le Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages : http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/nhs-enm_guide/index-fra.cfm

Dans la section sur les infrastructures, quelques mesures incluses dans les points de référence originaux ne figurent pas dans le *Rapport d'étape* en raison d'un manque de données. Le nombre de collectivités éloignées hors réseau au Canada n'a pas été mis à jour par Ressources naturelles Canada, et par conséquent, l'évolution de la situation ne peut être évaluée en région que pour quelques collectivités. De plus, il manque certaines données qui permettraient d'évaluer le fossé numérique entre les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. L'utilisation d'Internet ou d'un ordinateur ne figure plus dans l'Enquête auprès des peuples autochtones. L'importance de l'accès à large bande ne peut être sous-estimée dans les régions éloignées du Canada. Dans le budget fédéral de 2014, une somme de 305 millions de dollars a été affectée à l'expansion de l'accès à large bande dans les régions éloignées. Cependant, il manque de données continues sur l'état de l'accès à large bande dans les régions éloignées et il n'y a pas de données sur l'accès à large bande pour les Métis.

Avoir un résultat concernant l'indice de vulnérabilité financière qui pourrait être suivi au fil du temps pour chaque groupe autochtone fournirait un portrait plus juste et détaillé de l'économie autochtone. Toutefois, les données qui permettraient de suivre de près le résultat ne sont pas disponibles actuellement par groupe autochtone. Il est recommandé que lors d'une prochaine étude, un indice soit créé afin d'évaluer la vulnérabilité financière des ménages autochtones qui couvrirait des secteurs clés comme les ratios d'endettement par rapport au revenu, les ratios d'actifs par rapport à l'endettement, les ratios du service de la dette, et les niveaux de l'épargne personnelle. Une enquête pilote sur la population active dans les réserves a été proposée dans le Plan d'action économique de 2015, qui pourrait fournir certaines données nécessaires.

La qualité de la gouvernance et le contrôle des terres et des ressources sont d'importants facteurs qui soutiennent le développement économique, mais en raison de leur nature, ils sont difficiles à quantifier. Le statut fiscal, la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, et les ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale sont tous des outils politiques, parmi d'autres qui soutiennent le développement économique. Dans le *Rapport d'analyse comparative* de 2012, on a souligné que les collectivités visées par la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* tendent à obtenir de meilleurs résultats économiques. Cependant, les données actuelles qui montrent cette corrélation ne sont pas suffisamment complètes pour déterminer la cause et l'effet. Ces collectivités fonctionnaient peut-être à un niveau plus élevé économiquement avant la mise en œuvre de ces mesures politiques. En outre, le rôle que l'accès à une propre source de revenus joue dans le développement d'une collectivité n'est pas examiné. Il faut procéder à une analyse plus approfondie afin de déterminer dans quelle mesure les instruments politiques ont une incidence sur les collectivités qui les adoptent.

Une amélioration des résultats économiques conduit habituellement à une amélioration des conditions sociales et sanitaires. Selon Statistique Canada, de 1991 à 2006, la probabilité qu'un homme autochtone vive jusqu'à l'âge de 75 ans était de 10 à 17 points de pourcentage plus faible que pour l'ensemble de la cohorte masculine. Cette différence est de 17 à 19 points de pourcentage pour la cohorte féminine¹⁶. Toutefois, il y a un manque de données continues permettant de suivre de près l'espérance de vie des peuples autochtones au Canada. L'importance de données continues pour suivre de près l'état de santé de la population autochtone ne peut être sous-estimée étant donné les défis particuliers auxquels fait face la population autochtone en ce qui a trait à la santé.

La définition de bien-être utilisée dans l'indice de bien-être des collectivités (IBC) est basée sur des facteurs semblables à d'autres indicateurs du rapport, comme l'activité sur le marché du travail, l'éducation, le revenu et le logement. Bien qu'il soit utile, cet indice se limite à des facteurs quantitatifs et exclut de nombreux facteurs subjectifs et qualitatifs qui influent sur le bien-être. De plus, la définition de bien-être diffère d'une collectivité à l'autre. Par exemple, certaines collectivités se concentrent sur la santé tandis que d'autres soulignent la connexion avec la culture et la participation communautaire. Toutefois, en général, le bien-être autochtone va au-delà de ce qui est couvert dans le rapport pour inclure davantage de facteurs qualitatifs et culturels. Les données qualitatives constituent une part importante de la mise en contexte des résultats économiques, mais dépassent la portée du présent rapport. Il faut élaborer des indicateurs continus qui permettent une analyse plus poussée des résultats sur l'économie autochtone et fournissent un meilleur aperçu des conditions sociales et sanitaires pour soutenir une analyse fondée sur des faits en vue d'évaluer complètement la relation entre les résultats économiques et les améliorations du bien-être global de la population autochtone.

¹⁶ Tjepkema, Michael et Wilkins, Russell (2011).



viii. RECOMMANDATIONS

Dans le *Rapport d'analyse comparative* original, le CNDEA a énoncé un objectif audacieux à atteindre : que les résultats des Autochtones soient comparables à ceux de la population non-autochtones d'ici 2022. Bien que pour certains indicateurs les écarts aient diminué pour l'ensemble de la population autochtone, les progrès ont été faibles et dans les faits, les écarts ont augmenté dans le cas de trois indicateurs. Pour les Premières Nations vivant dans les réserves, la situation est même plus difficile. Plutôt que d'avoir des résultats presque comparables à ceux de la population non-autochtone, les Premières Nations vivant dans les réserves se sont éloignées de cet objectif depuis 2006. Les jeunes Autochtones hors réserve ont marqué de légers progrès ayant réussi à combler les écarts qu'ils avaient avec leurs homologues non-autochtones, mais pour les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves, les résultats de certains indicateurs se sont détériorés par rapport à ceux des jeunes non-Autochtones. Les données sur l'emploi dans les régions montrent que les taux les plus faibles d'emploi et de participation à la vie active ainsi que les taux les plus élevés de chômage étaient concentrés chez les Premières Nations vivant dans les réserves dans les provinces des Prairies.

La seule façon d'aller de l'avant, c'est de miser sur le développement de l'économie, d'entreprises, de l'éducation et des collectivités en ayant une gouvernance solide, une volonté politique et des investissements financiers ciblés suffisants dans ces domaines. C'est grâce à ces mesures que les Premières Nations, les Inuits et les Métis obtiendront des résultats comparables en matière d'éducation et de revenu, et auront accès à de la formation et à des emplois qui leur permettront de jouir de la même qualité de vie que les non-Autochtones.

Le Conseil est convaincu que le développement économique est le fondement d'une vraie réconciliation et d'une véritable collaboration entre les gouvernements, les entreprises du secteur privé et l'ensemble de la population autochtone. En nous fondant sur les conclusions du présent rapport, nous croyons qu'il est urgent d'accorder notre attention à plusieurs secteurs clés.

UN ACCENT MIS SUR LES PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES

RECOMMANDATION 1 :

Les Premières Nations dans les réserves ont besoin de mesures draconiennes afin de combler les écarts et d'aborder les disparités croissantes. Les revenus relatifs pour ce segment de la population stagnent depuis 2000, et l'écart en ce qui a trait à la participation à la vie active a augmenté par près de 4 points de pourcentage depuis 2006. La population des Premières Nations est en hausse, contrairement aux investissements, à la formation, aux infrastructures, aux logements, etc., ce qui entraîne de nombreux problèmes supplémentaires.

Il est fortement recommandé que l'élaboration de stratégies distinctes visant à combler les écarts des Premières Nations vivant dans les réserves constitue une priorité pour l'ensemble du gouvernement. Le programme économique fédéral doit se concentrer sur les droits des Premières Nations issus de traités, ses obligations et les relations de travail. Il doit également se concentrer sur l'acquisition et le perfectionnement des connaissances sur la culture des Premières Nations et l'histoire des terres des Premières Nations. Il faut songer à revoir le partage des recettes de l'exploitation des ressources et les transferts fédéraux en vue de permettre aux collectivités des Premières Nations et à ses membres de profiter des possibilités commerciales et économiques, et d'y participer.

L'ÉDUCATION

RECOMMANDATION 2 :

Améliorer les résultats du domaine de l'éducation des Autochtones, en particulier des Premières Nations vivant dans les réserves et de nos jeunes, exige la collaboration de tous – les gouvernements, les établissements d'enseignement postsecondaire, le secteur privé, les enseignants et les citoyens. Des investissements en éducation et en perfectionnement des compétences contribueront à une baisse des taux de chômage, à une hausse des revenus et au renforcement de l'économie autochtone, ce qui profitera à tout le pays.

Il est fortement recommandé que des efforts continus et soutenus soient déployés pour faire en sorte que les Autochtones aient accès à une formation scolaire de grande qualité dans toutes les régions du pays. Pour régler ce problème, il est recommandé qu'un Groupe de travail dirigé par des Autochtones soit constitué, avec le soutien de tous les niveaux de gouvernements, qui regrouperait des universitaires et des fournisseurs de bons programmes d'enseignement, en vue d'examiner et d'élaborer des solutions pour répondre aux besoins des Autochtones en matière d'éducation primaire, secondaire et postsecondaire. Les avis et les recommandations s'adresseraient aux établissements d'enseignement autochtones et non-autochtones, aux conseils scolaires et à tous les ordres de gouvernement.

L'EMPLOI ET LE PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES

RECOMMANDATIONS 3 et 4 :

Un accès équitable à l'emploi et au perfectionnement des compétences est primordial pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis afin qu'ils puissent jouir des mêmes avantages économiques que les autres.

Il est recommandé que, pour répondre aux besoins uniques des Autochtones, tous les ordres de gouvernement et l'industrie songent à investir dans une formation et un perfectionnement des compétences personnalisés qui s'harmonisent aux possibilités concrètes d'emploi. Cette formation doit comprendre un programme de littératie et de numératie, ainsi qu'un programme à l'intention des sous-employés.

Il est recommandé que tous les programmes fédéraux et provinciaux relatifs au marché du travail et destinés aux Autochtones fassent l'objet d'un examen régulièrement et soient mis à jour, en consultation et en collaboration avec les Autochtones, et que ces programmes et mesures soient durables.

LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

RECOMMANDATION 5 :

Des infrastructures inadéquates sont associées à des conditions et des résultats économiques pauvres, en particulier dans les collectivités isolées et éloignées.

Il est recommandé que les systèmes de gestion de l'eau et des déchets soient une priorité pour toutes les collectivités autochtones au Canada et constituent le principal moyen d'améliorer la santé humaine globale. De meilleurs résultats dans le domaine de la santé permettront un meilleur accès aux possibilités économiques et contribueront à l'adoption de saines habitudes de vie.

LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

RECOMMANDATION 6 :

Partout au Canada, une des meilleures façons de remédier aux problèmes de chômage consiste à mettre sur pied de petites et moyennes entreprises qui créent des emplois et répondent aux besoins de services. La situation n'est pas différente pour les Autochtones. Bien que le taux de développement d'entreprises autochtones ait été gigantesque au cours des vingt dernières années avec l'établissement de 40 000 entreprises, celles-ci font face à des coûts de démarrage plus élevés attribuables à un manque d'infrastructure économique et aux réalités géographiques et aux problèmes de transport dans les régions rurales et isolées, sans oublier les fonds propres permettant d'avoir accès à des capitaux qui sont limités en raison de faibles revenus d'emploi, et l'absence d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée pour travailler dans leurs entreprises. Il convient de souligner qu'avec un accès limité à des capitaux, de nombreuses occasions d'affaires relatives aux vastes ressources naturelles et aux projets de développement de l'énergie sont inaccessibles pour les collectivités autochtones qui désireraient y participer. Ces genres de projets pourraient remédier considérablement aux problèmes de chômage et combler les écarts existants en matière de revenus.



Il est recommandé que les programmes destinés aux entreprises autochtones et les institutions financières autochtones bénéficient d'une expertise (humaine et administrative) et du niveau de capital nécessaires pour être en mesure d'aider les entreprises autochtones à faire face à ces défis et à établir un réseau dynamique d'entreprises partout au Canada.

Il est recommandé qu'un soutien financier soit accordé aux institutions financières autochtones pour qu'elles puissent fournir des capitaux de démarrage aux collectives autochtones qui le désirent en vue de pouvoir participer à des projets d'envergure.

LES JEUNES

RECOMMANDATION 7 :

Il faut déployer davantage d'efforts afin d'améliorer les compétences des Autochtones et les résultats économiques des jeunes Autochtones. Bien que l'écart en matière d'éducation pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, collégiales ou d'une école de métiers ait diminué, l'écart est encore considérable par rapport aux niveaux généraux et, dans les faits, s'est élargi pour l'obtention d'un diplôme d'études universitaires. Indépendamment de la différence entre les groupes autochtones, la faible proportion d'Autochtones ayant décroché un diplôme d'études secondaires ou postsecondaires est déconcertante.

Il est recommandé qu'une stratégie nationale à l'intention des jeunes Autochtones, axée sur l'amélioration des résultats liés à l'éducation, aux entreprises et à l'emploi, soit élaborée avec la pleine participation des Premières Nations, Inuits et Métis.

LA COLLECTE DES DONNÉES

RECOMMANDATION 8 :

Le Conseil reconnaît l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans le cadre du Plan d'action économique 2015 de verser 11 millions de dollars sur une période de quatre ans en vue d'appuyer les enquêtes auprès des peuples autochtones, qui fourniront des renseignements clés sur les revenus, la mobilité et la santé. Le Conseil soutient la nécessité de se concentrer sur une meilleure collecte des données et l'évaluation des mesures liées à des politiques et à des programmes qui contribuent à stimuler le développement économique.

Il est recommandé que la collecte des données soit continuellement améliorée et élargie, en consultation et en collaboration avec les collectivités et les institutions autochtones, en ayant recours au présent rapport à titre de guide, afin de pouvoir suivre de près les progrès économiques et sociaux, et de les améliorer. Cette collecte devrait inclure les données qui étaient recueillies dans l'ancienne version longue du recensement pour tous les groupes autochtones. De plus, les rapports de synthèse réalisés par le gouvernement fédéral devraient être facilement accessibles pour veiller à ce que toutes les données pertinentes disponibles puissent améliorer le présent rapport.

CONCLUSION

Depuis la publication du *Rapport d'analyse comparative* original, le Conseil s'est engagé à suivre de près les modifications des données et à déduire les nouvelles tendances à mesure qu'elles apparaissent. Toutefois, le manque de données disponibles limite le suivi global de l'économie autochtone. Une meilleure collecte des données et des recherches approfondies fourniront un aperçu plus détaillé de son état actuel et des mesures à prendre. Comme il est indiqué dans le *Rapport d'analyse comparative*, les possibilités de développement économique pour les Autochtones sont aujourd'hui plus grandes que jamais. Il est maintenant plus impérieux que tous les ordres de gouvernement, l'industrie et les Autochtones travaillent en partenariat pour faire tomber ces obstacles. Le CNDEA s'est engagé à préparer un second *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones* pour suivre de près les progrès réalisés en 2018 et les évaluer en vue de combler les écarts.

ix. APERÇU DES OBJECTIFS

INDICATEURS PRINCIPAUX

INDICATEUR	MESURES CLÉS	ÉCART DE 2006 POUR LES AUTOCHTONES	ÉCART DE 2011 POUR LES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022
EMPLOI	Taux d'emploi	9,0 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	9,1 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l' emploi des Autochtones est que les taux de l'emploi, de la participation à la vie active et de chômage soient comparables à ceux des non-Autochtones.
	Taux de participation à la vie active	3,9 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	4,9 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
	Taux de chômage	8,5 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	7,5 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
REVENU	Revenu moyen des Autochtones	33,4 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	27,5 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur le revenu est que le revenu des Autochtones et le pourcentage du revenu tiré des transferts soient comparables à ceux des non-Autochtones.
	% du revenu tiré de transferts	7,2 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones	6,3 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
	Principale source de revenu tiré de transferts	11,1 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones	11,0 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
RICHESSSE ET BIEN-ÊTRE	Indice de bien-être des collectivités	Les collectivités des Premières Nations ont obtenu un résultat à l'IBC de 19,3 points inférieur à celui des collectivités canadiennes	Les collectivités des Premières Nations ont obtenu un résultat à l'IBC de 20,0 points inférieur à celui des collectivités canadiennes.	L'objectif du CNDEA sur la richesse et le bien-être est que les résultats moyens à l'IBC des collectivités autochtones soient comparables à ceux des autres collectivités canadiennes.
		Les collectivités inuites ont obtenu un résultat à l'IBC de 15,1 points inférieur à celui des collectivités canadiennes	Les collectivités inuites ont obtenu un résultat à l'IBC de 16,1 points inférieur à celui des collectivités canadiennes.	



INDICATEURS SECONDAIRES

INDICATEUR	MESURES CLÉS	ÉCART DE 2006 POUR LES AUTOCHTONES	ÉCART DE 2011 POUR LES AUTOCHTONES	OBJECTIF DE 2022
ÉDUCATION	Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires	20,6 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	18,5 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l' éducation est que les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et postsecondaires des Autochtones soient comparables à ceux des non-Autochtones.
	Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou provenant d'une école de métiers	2,3 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	1,2 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
	Taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires	14,4 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	15,6 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
ENTREPREUNARIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES	Taux de travailleurs autonomes	5,3 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	4,4 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	L'objectif du CNDEA sur l' entreprenariat et que les taux de travailleurs autonomes des Autochtones soient comparables à ceux des non-Autochtones.
GOVERNANCE	Situation d'intervention dans les collectivités autochtones	150 Premières Nations font l'objet d'une intervention	151 Premières Nations font l'objet d'une intervention	L'objectif du CNDEA sur la gouvernance est qu'aucune collectivité des Premières Nations ne fasse l'objet d'une intervention.
TERRES ET RESSOURCES	Participation à la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières Nations</i>	69 Premières Nations participent à la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières Nations</i>	96 Premières Nations participent à la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières Nations</i>	L'objectif du CNDEA sur les terres et les ressources est que 50 % des collectivités des Premières Nations participent à la <i>Loi sur la gestion des terres des Premières Nations</i> ou signent une entente sur la revendication territoriale globale ou sur l'autonomie gouvernementale.
	Participation aux ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale	96 collectivités autochtones ont signé les ententes	96 collectivités autochtones ont signé les ententes	
INFRASTRUCTURES	Infrastructures d'eau potable	46 % des collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui respectent les normes	69 % des collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui respectent les normes	L'objectif du CNDEA sur les est que toutes les collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui respectent les normes de Santé Canada et des taux de surpeuplement comparables à ceux des non-Autochtones .
	Surpeuplement des logements	8,5 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones	7,2 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones	
	Proportion de la population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures	16,4 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones	14,7 points de pourcentage supérieur au taux des non-Autochtones	

BIBLIOGRAPHIE

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (2011). Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence, 2011. Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Catalogue : R31-3/2011F-PDF. Accédé à partir de : https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/rs_st_pubs_rip2011_pdf_1349278787966_fra.pdf
- Burleton, Derek; Drummond, Don (2009). Aboriginal People in Canada : Growing Mutual Economic Interests Offer Significant Promise for Improving the Well-Being of the Aboriginal Population. Publié le 11 juin 2009. Accédé à partir de : <http://www.td.com/economics/analysis/canada/national-economy/national.jsp>
- Burleton, Derek; Gulati, Sonya (2011). Estimating the Size of the Aboriginal Market in Canada. Services économiques TD. Publié le 17 juin 2011. Accédé à partir de : <http://www.td.com/economics/analysis/canada/national-economy/national.jsp>
- Burleton, Derek; Gulati, Sonya (2012). Debunking Myths Surrounding Canada's Aboriginal Population. Services économiques TD. Publié le 18 juin 2012. Accédé à partir de : <http://www.td.com/economics/analysis/canada/national-economy/national.jsp>
- Centre for the Study of Living Standards (2015). Closing the Aboriginal Education Gap in Canada: Assessing Progress and Estimating the Benefits. Document non publié.
- Ekos Research Associates (2011). Perceptions of Drinking Water Quality in First Nations Communities and General Population, Final Report. Accédé à partir de : <http://www.ekospolitics.com/articles/015-11.pdf>
- Fong, Francis; Gulati, Sonya (2011). Emploi et scolarité chez les peuples autochtones. Services économiques TD. Publié le 7 octobre 2013. Accédé à partir de : <http://www.td.com/economics/analysis/canada/national-economy/national.jsp>
- Forum des politiques publiques (2014). Northern Connections: Broadband and Canada's Digital Divide. Publié en juin 2014. Accédé à partir de : http://www.pppforum.com/sites/default/files/BroadBand_Final_PPF_fr.pdf
- Marshall, Katherine (2012). Les jeunes qui ne sont ni étudiants ni employés. Statistique Canada. Publié le 23 mai 2012. Accédé à partir de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2012002/article/11675-fra.pdf>
- Munch, Christopher (2012). Statistiques sur les services correctionnels pour les jeunes au Canada, 2010/2011. Centre canadien de la statistique juridique. Publié le 11 octobre 2012. Accédé à partir de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2012001/article/11716-fra.pdf>
- Neegan Burnside Ltd. (2011) pour le ministère des Affaires indiennes et Développement du Nord Canada. Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières Nations, Rapport de synthèse national, VERSION FINALE. Publié en avril 2011. Accédé à partir de : https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/enr_wtr_nawws_rurnat_rurnat_1313761126676_fra.pdf
- Santé des Premières Nations et des Inuits – Santé Canada (2014a). Santé mentale et bien-être. Accédé à partir de : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/mental/index-fra.php>
- Santé des Premières Nations et des Inuits – Santé Canada (2014b). Maladies et état de santé. Accédé à partir de : <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/diseases-maladies/index-fra.php>



Société canadienne d'hypothèques et de logement (1991). L'état du parc de logements au Canada. Série socio-économique. Numéro 2. Accédé à partir de : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/publications/fr/rh-pr/socio/socio002.pdf>

Statistique Canada (2011). Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits. No 99-011-X2011001 au catalogue. Accédé à partir de : <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.pdf>

Tjepkema, Michael et Wilkins, Russell (2011). Espérance de vie restante à l'âge de 25 ans et probabilité de survie jusqu'à l'âge de 75 ans, selon la situation socioéconomique et l'ascendance autochtone. Composante du produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada. Accédé à partir de : <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2011004/article/11560-eng.pdf>

Annexe A – La population autochtone au Canada

i. POPULATION SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Tableau 33 – Population selon l'âge, le sexe et le groupe autochtone, Canada, 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Total – Groupes d'âge	320 030	531 525	851 560	59 440	451 800	1 400 685	31 451 635
Homme	161 790	249 995	411 785	29 495	223 335	682 190	15 480 920
Femme	158 240	281 530	439 775	29 950	228 465	718 495	15 970 710
0 à 14 ans	105 230	153 565	258 800	20 160	104 420	392 105	5 200 690
Homme	54 200	77 950	132 160	10 260	54 050	200 750	2 667 010
Femme	51 030	75 610	126 630	9 895	50 355	191 350	2 533 680
15 à 29 ans	81 320	133 660	214 985	16 380	113 075	352 765	6 120 615
Homme	41 550	65 705	107 250	8 110	56 060	175 795	3 117 375
Femme	39 775	67 950	107 725	8 275	57 025	176 960	3 003 240
30 à 44 ans	57 820	104 205	162 025	11 120	89 365	268 905	6 337 180
Homme	28 715	45 875	74 585	5 415	41 770	124 855	3 087 880
Femme	29 120	58 320	87 445	5 700	47 600	144 050	3 249 295
45 à 64 ans	58 515	110 555	169 060	9 365	115 295	304 235	9 324 300
Homme	29 350	47 945	77 300	4 600	57 150	143 280	4 562 270
Femme	29 165	62 605	91 775	4 755	58 150	160 955	4 762 030
65 ans et plus	17 140	29 545	46 690	2 420	29 630	82 690	4 468 850
Homme	7 965	12 515	20 485	1 105	14 300	37 520	2 046 385
Femme	9 165	17 040	26 205	1 320	15 330	45 170	2 422 465

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, tableaux d'AADNC



ii. TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION DEPUIS 2006, SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Tableau 34 – Croissance de la population par année selon l'âge, le sexe et le groupe autochtone, Canada, 2006-2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Total – Groupes d'âge	1,3 %	6,0 %	4,1 %	3,3 %	3,0 %	3,6 %	0,9 %
Homme	1,2 %	6,1 %	4,0 %	3,3 %	2,9 %	3,6 %	1,0 %
Femme	1,3 %	5,9 %	4,1 %	3,3 %	3,1 %	3,6 %	0,8 %
0 à 14 ans	0,5 %	4,6 %	2,9 %	2,6 %	1,2 %	2,4 %	-0,1 %
Homme	0,6 %	4,6 %	2,9 %	2,5 %	1,3 %	2,4 %	-0,1 %
Femme	0,4 %	4,7 %	2,8 %	2,7 %	1,0 %	2,3 %	-0,1 %
15 à 29 ans	1,4 %	6,6 %	4,5 %	2,9 %	2,6 %	3,7 %	0,8 %
Homme	1,6 %	7,3 %	4,9 %	2,6 %	2,9 %	4,0 %	1,0 %
Femme	1,3 %	6,0 %	4,1 %	3,1 %	2,4 %	3,4 %	0,5 %
30 à 44 ans	-0,6 %	3,7 %	2,0 %	2,0 %	0,9 %	1,5 %	-0,7 %
Homme	-0,7 %	3,6 %	1,8 %	2,6 %	0,5 %	1,3 %	-0,8 %
Femme	-0,4 %	3,7 %	2,2 %	1,5 %	1,4 %	1,7 %	-0,6 %
45 à 64 ans	3,9 %	8,4 %	6,7 %	7,1 %	5,9 %	6,3 %	2,2 %
Homme	3,5 %	8,5 %	6,4 %	7,7 %	5,6 %	6,0 %	2,1 %
Femme	4,3 %	8,4 %	7,0 %	6,6 %	6,1 %	6,5 %	2,2 %
65 ans et plus	3,0 %	11,4 %	7,9 %	5,6 %	8,2 %	7,9 %	2,2 %
Homme	2,4 %	12,5 %	7,9 %	4,4 %	7,8 %	7,9 %	2,7 %
Femme	3,6 %	10,6 %	7,9 %	6,9 %	8,7 %	8,0 %	1,7 %

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, tableaux d'AADNC

iii. POPULATION URBAINE ET RURALE SELON LA RÉGION ET LE GROUPE AUTOCHTONE

Tableau 35 – Population urbaine et rurale selon la région et le groupe autochtone, Canada, 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Canada	320 030	531 525	851 560	59 440	451 800	1 400 685	31 451 635
Rurale	278 080	119 255	397 340	33 400	130 730	571 290	5 626 540
Urbaine	41 950	412 270	454 220	26 040	321 070	829 395	25 825 095
Atlantique	19 390	39 460	58 850	7 500	22 965	94 495	2 192 155
Rurale	16 675	17 520	34 195	4 035	12 330	52 905	974 690
Urbaine	2 715	21 940	24 655	3 465	10 635	41 590	1 217 465
Québec	38 615	43 805	82 420	12 570	40 960	141 915	7 590 610
Rurale	22 210	11 085	33 295	11 095	15 080	60 935	1 450 590
Urbaine	16 405	32 720	49 125	1 475	25 880	80 980	6 140 020
Ontario	47 480	153 625	201 105	3 360	86 015	301 430	12 350 365
Rurale	44 785	29 360	74 145	650	21 890	99 160	1 676 515
Urbaine	2 695	124 265	126 960	2 710	64 125	202 270	10 673 850
Manitoba	61 685	52 545	114 230	585	78 840	195 900	978 450
Rurale	59 530	9 615	69 145	110	22 450	92 190	225 125
Urbaine	2 155	42 930	45 085	475	56 390	103 710	753 325
Saskatchewan	54 945	48 265	103 210	295	52 450	157 740	851 020
Rurale	47 670	8 715	56 385	55	17 965	74 825	255 720
Urbaine	7 275	39 550	46 825	240	34 485	82 915	595 300
Alberta	46 600	70 070	116 670	1 990	96 870	220 700	3 347 280
Rurale	46 600	13 010	59 610	190	24 105	85 040	503 880
Urbaine	–	57 060	57 060	1 800	72 765	135 660	2 843 400
Colombie-Britannique	51 045	103 975	155 020	1 570	69 475	232 290	4 092 170
Rurale	40 355	17 165	57 520	185	15 070	74 105	526 205
Urbaine	10 690	86 810	97 500	1 385	54 405	158 185	3 565 965
Yukon	–	6 585	6 585	175	840	7 705	25 610
Rurale	–	3 660	3 660	30	420	4 170	9 115
Urbaine	–	2 925	2 925	145	420	3 535	16 495
T.N.-O et Nunavut	270	13 205	13 475	31 405	3 370	48 525	23 975
Rurale	270	9 120	9 390	17 060	1 410	27 960	4 700
Urbaine	–	4 085	4 085	14 345	1 960	20 565	19 275

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, tableaux d'AADNC

Remarque : Pour tous les groupes autochtones, à l'exception des Premières Nations, les catégories Rurale et Urbaine comprennent les personnes qui vivent dans les réserves et hors réserve. Pour les Premières Nations, les catégories Rurale et Urbaine ont été ventilées selon les éléments dans les réserves et hors réserve. Dans le cadre du cycle d'examen du recensement, les collectivités des Premières Nations du Yukon ne sont plus classées comme des réserves depuis 2011, ce qui a entraîné un compte de 0 pour la catégorie dans les réserves. Population autochtone totale désigne les personnes qui ont indiqué faire partie d'un ou de plusieurs groupes autochtones, ou être un Indien inscrit ou un Indien des Traités, ou être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne et comprend les Autochtones non comptabilisés ailleurs.



Annexe B – Sommaire des résultats du recensement de 2006 et de l'ENM de 2011 selon le groupe autochtone (15 ans et plus)

Tableau 36 – Indicateurs d'emploi et de revenu des Autochtones selon le groupe autochtone, 2006 et 2011

		PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Taux d'emploi	2006	39,0 %	54,9 %	48,2 %	48,9 %	63,1 %	53,7 %	62,7 %
	Écart	23,7	7,8	14,5	13,8	-0,4	9,0	-
	2011	35,4 %	52,6 %	46,4 %	48,4 %	61,8 %	52,1 %	61,2 %
	Écart	25,8	8,6	14,8	12,8	-0,6	9,1	-
Taux de participation	2006	52,0 %	63,8 %	58,8 %	61,3 %	70,1 %	63,0 %	66,9 %
	Écart	14,9	3,2	8,1	5,6	-3,1	3,9	-
	2011	47,4 %	62,0 %	56,7 %	60,2 %	68,9 %	61,3 %	66,2 %
	Écart	18,8	4,2	9,5	6,0	-2,7	4,9	-
Taux de chômage	2006	24,9 %	14,0 %	18,0 %	20,3 %	10,0 %	14,8 %	6,3 %
	Écart	18,6	7,7	11,7	14,0	3,7	8,5	-
	2011	25,2 %	15,3 %	18,3 %	19,5 %	10,4 %	15,0 %	7,5 %
	Écart	17,7	7,8	10,8	12,0	2,9	7,5	-
Revenu moyen	2005	15 958 \$	24 519 \$	20 940 \$	25 461 \$	28 226 \$	23 889 \$	35 872 \$
	Écart	55,5 %	31,6 %	41,6 %	29,0 %	21,3 %	33,4 %	-
	2010	18 586 \$	30 266 \$	26 107 \$	31 722 \$	35 051 \$	29 780 \$	41 052 \$
	Écart	54,7 %	26,3 %	36,4 %	22,7 %	14,6 %	27,5 %	-
Proportion du revenu tiré de transferts du gouvernement	2005	28,6 %	18,6 %	21,8 %	17,7 %	13,8 %	18,1 %	10,9 %
	Écart	17,7	7,7	10,9	6,8	2,9	7,2	-
	2010	31,5 %	19,3 %	22,4 %	18,5 %	14,1 %	18,5 %	12,2 %
	Écart	19,3	7,1	10,2	6,3	1,9	6,3	-
Principale source de revenus tirée de transferts du gouvernement	2005	46,8 %	33,7 %	39,1 %	33,1 %	25,4 %	33,8 %	22,7 %
	Écart	24,1	11,0	16,4	10,4	2,7	11,1	-
	2010	54,1 %	36,0 %	42,5 %	35,7 %	27,4 %	36,5 %	25,6 %
	Écart	28,6	10,5	16,9	10,1	1,8	11,0	-
Diplôme d'études secondaires	2006	40,2 %	59,9 %	51,6 %	39,3 %	65,4 %	56,3 %	76,9 %
	Écart	36,7	17,0	25,3	37,6	11,5	20,6	-
	2011	44,1 %	65,0 %	57,4 %	43,4 %	71,0 %	62,0 %	80,6 %
	Écart	36,5	15,5	23,1	37,1	9,5	18,5	-
Diplôme d'études universitaires	2006	5,7 %	9,8 %	8,1 %	4,2 %	9,8 %	8,6 %	23,0 %
	Écart	17,4	13,2	14,9	18,8	13,2	14,4	-
	2011	5,7 %	11,1 %	9,1 %	4,9 %	12,2 %	10,2 %	25,8 %
	Écart	20,1	14,8	16,7	20,9	13,6	15,6	-

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC

OBTENTION DES INDICES DU CNDEA

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones* présente des données sur deux ensembles d'indicateurs : les indicateurs principaux et les indicateurs secondaires. Les indicateurs principaux se concentrent sur les résultats économiques en suivant les mesures clés en matière d'emploi et de revenu. Les indicateurs secondaires suivent les facteurs qui contribuent directement à l'amélioration des résultats économiques pour les peuples autochtones. Ces facteurs se concentrent sur les mesures de l'activité entrepreneuriale, de l'éducation et des indicateurs des conditions des infrastructures qui peuvent influencer les résultats économiques en ce qui a trait au succès en matière d'emploi et au potentiel de revenu.

Afin d'évaluer comment les résultats principaux et secondaires des peuples autochtones se comparent à ceux de la population non-autochtone, des indices distincts ont été tirés selon le groupe pour chaque indicateur principal et secondaire, avec des indicateurs à pondération égale selon leur indice respectif. En outre, un indice de développement économique global du CNDEA a été obtenu en regroupant les résultats des indicateurs principaux et secondaires. La sélection des indicateurs utilisés couvre tous les indicateurs principaux et secondaires pour lesquels des données étaient disponibles pour les sept groupes qui figurent dans le *Rapport d'étape sur l'évolution de la situation économique des Autochtones*. La méthodologie utilisée pour construire ces indices est fondée sur la méthodologie utilisée pour l'indice de bien-être des collectivités¹⁷, mais s'applique aux groupes plutôt qu'aux collectivités. Le résultat d'un groupe pour chacun de ces indices est un nombre allant de 0 à 100. Les composantes et les indicateurs utilisés dans le calcul de ces indices sont décrits ci-dessous

INDICES DES INDICATEURS PRINCIPAUX

1) Revenu

La composante Revenu est obtenue à l'aide du revenu médian total pour un groupe. Le revenu médian total de chaque groupe est converti en son logarithme. Cette conversion sert à obtenir l'indice de bien-être des collectivités afin de tenir compte de l'utilité marginale décroissante du revenu lorsque ceux qui ont de faibles revenus profitent davantage d'un revenu supplémentaire que les personnes qui ont des revenus élevés. Le logarithme du revenu est converti en une échelle de 0 à 100, comme les autres indicateurs de l'indice. Ceci a été fait en établissant un éventail des revenus normalisé allant de 0 à 100. Un éventail s'échelonnant de 2 000 à 40 000 dollars, conforme à l'indice de bien-être des collectivités, a été utilisé pour représenter les revenus des plus faibles aux plus élevés en se fondant sur les niveaux de revenu dans les collectivités canadiennes. La normalisation a été effectuée selon la formule suivante :

$$\text{Résultat du revenu} = \frac{((\text{Log}(\text{revenu par habitant}) - \text{Log}(2\,000\ \$)) / (\text{Log}(40\,000\ \$) - \text{Log}(2\,000\ \$))) \times 100}$$

2) Dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux

Cette composante consiste en les deux mesures à pondération égale de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux, comme la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, les prestations du régime de pension du Québec ou du Canada, les prestations pour enfants, les prestations de l'assurance-emploi et d'autres sources de revenus gouvernementaux comme l'aide sociale.

- Proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux : la proportion du revenu reçue par la population de 15 ans et plus qui provient de transferts gouvernementaux.
- Principale source de revenus des Autochtones et transferts gouvernementaux : le pourcentage de la population de 15 ans et plus dans chaque groupe dont la principale source de revenus ne provient pas de transferts gouvernementaux.

¹⁷ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100016585/1100100016598>



3) Emploi

La composante Emploi consiste en les indicateurs à pondération égale suivants relatifs à l'activité sur le marché du travail :

- Participation à la population active : le taux de participation d'un groupe particulier consiste en la population active totale de ce groupe dans la semaine qui précède le jour du recensement, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.
- Emploi : le taux d'emploi d'un groupe particulier (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) consiste en le nombre de personnes employées dans ce groupe dans la semaine qui précède le jour du recensement, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.
- Chômage : fait référence aux personnes qui ne travaillent pas exprimé en pourcentage résiduel de la population active sans emploi dans la semaine qui précède le jour du recensement.

INDICES DES INDICATEURS SECONDAIRES

1) Éducation

La composante Éducation consiste en les trois mesures à pondération égale suivantes :

- Diplôme d'études secondaires : la proportion de la population d'un certain groupe, âgée de 15 ans et plus, qui a au moins obtenu un diplôme d'études secondaires.
- Diplôme d'études collégiales : la proportion de la population d'un certain groupe, âgée de 15 ans et plus, qui a obtenu un diplôme d'études collégiales, ou un certificat d'apprentissage ou d'une école de métiers.
- Diplôme d'études universitaires : la proportion de la population d'un certain groupe, âgée de 15 ans et plus, qui a obtenu un diplôme de premier cycle ou d'un cycle supérieur.

2) Entrepreneuriat

La composante Travailleurs autonomes a servi d'indicateur des activités d'entrepreneuriat selon un groupe en particulier :

- Travailleurs autonomes : proportion de travailleurs qui travaillent pour eux-mêmes, ou travaillent sans salaire pour une entreprise familiale. Bien que de nombreux travailleurs autonomes travaillent seuls, plusieurs possèdent de petites entreprises et peuvent employer des travailleurs rémunérés.

3) Logement

La composante Logement consiste en des indicateurs à pondération égale à l'égard de la quantité et de la qualité des logements.

- Quantité de logements : la proportion de la population qui vit dans des habitations qui logent tout au plus une personne par pièce.
- Qualité des logements : la proportion de la population qui vit dans des habitations qui ne nécessitent pas de réparations majeures.

Annexe D – Sommaire des résultats sur les jeunes d’après les données du recensement de 2006 et de l’ENM de 2011 selon le groupe autochtone (de 15 à 24 ans et plus, de 15 à 19 ans, de 19 à 24 ans)

Tableau 37 – Sommaire des résultats pour les jeunes (de 15 à 24 ans) selon le groupe autochtone

		PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Taux d’emploi	2006	20,6 %	42,3 %	32,7 %	34,1 %	55,5 %	40,8 %	58,0 %
	Écart	37,4	15,7	25,3	23,9	2,5	17,2	–
	2011	16,7 %	38,6 %	30,2 %	33,6 %	50,9 %	37,3 %	51,3 %
	Écart	34,6	12,7	21,1	17,7	0,4	14,0	–
Taux de participation	2006	33,2 %	53,5 %	44,5 %	46,0 %	65,5 %	52,0 %	66,3 %
	Écart	33,1	12,8	21,8	20,3	0,8	14,3	–
	2011	28,6 %	51,2 %	42,5 %	46,2 %	61,2 %	49,0 %	61,2 %
	Écart	32,6	10,0	18,7	15,0	0,0	12,2	–
Taux de chômage	2006	37,9 %	20,9 %	26,5 %	26,1 %	15,3 %	21,5 %	12,4 %
	Écart	25,5	8,5	14,1	13,7	2,9	9,1	–
	2011	41,7 %	24,5 %	28,9 %	27,4 %	16,9 %	23,9 %	16,2 %
	Écart	25,5	8,3	12,7	11,2	0,7	7,7	–
Revenu moyen	2005	6 008 \$	10 341 \$	8 386 \$	10 519 \$	12 224 \$	9 941 \$	11 886 \$
	Écart	49,5 %	13,0 %	29,4 %	11,5 %	-2,8 %	16,4 %	–
	2010	6 817 \$	12 447 \$	10 373 \$	12 979 \$	14 312 \$	11 910 \$	13 577 \$
	Écart	49,8 %	8,3 %	23,6 %	4,4 %	-5,4 %	12,3 %	–
Transferts gouvernementaux	2005	37,6 %	21,1 %	26,4 %	20,2 %	12,3 %	19,6 %	7,4 %
	Écart	30,2	13,7	19,0	12,8	4,9	12,2	–
	2010	42,8 %	23,0 %	27,8 %	23,4 %	13,5 %	21,5 %	10,1 %
	Écart	32,7	12,9	17,7	13,3	3,4	11,4	–



Tableau 37 – Sommaire des résultats pour les jeunes (de 15 à 24 ans) selon le groupe autochtone (suite)

		PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Diplôme d'études secondaires (20 à 24 ans)	2006	38,9 %	62,2 %	51,9 %	39,8 %	74,6 %	59,7 %	87,5 %
	Écart	48,5	25,3	35,5	47,7	12,8	27,8	–
	2011	42,0 %	69,8 %	59,3 %	44,9 %	79,6 %	65,5 %	89,9 %
	Écart	47,8	20,0	30,6	45,0	10,3	24,3	–
Diplôme d'études universitaires (20 à 24 ans)	2006	1,5 %	4,8 %	3,3 %	2,1 %	8,3 %	5,1 %	17,2 %
	Écart	15,7	12,4	13,8	15,1	8,9	12,1	–
	2011	1,2 %	5,5 %	3,9 %	2,1 %	9,6 %	5,8 %	20,3 %
	Écart	19,1	14,8	16,4	18,2	10,7	14,5	–

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et recensement de la population de 2006, tableaux d'AADNC

Remarque : Écart désigne l'écart entre un groupe autochtone en particulier et la population non-autochtone.

Tableau 38 – Sommaire des résultats pour les jeunes (de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans) selon le groupe autochtone

		PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Taux d'emploi 15 à 19 ans	2006	13,4 %	30,7 %	23,0 %	24,8 %	44,3 %	30,3 %	44,3 %
	Écart	30,9	13,6	21,3	19,5	0,0	14,0	–
	2011	10,0 %	25,5 %	19,5 %	23,8 %	36,5 %	25,3 %	35,5 %
	Écart	25,5	10,0	16,0	11,7	-1,0	10,2	–
	Δ Écart	-5,4	-3,6	-5,3	-7,8	-1,0	-3,8	–
Taux d'emploi 20 à 24 ans	2006	30,3 %	57,2 %	45,5 %	46,3 %	68,6 %	54,2 %	72,0 %
	Écart	41,7	14,8	26,5	25,7	3,4	17,8	–
	2011	25,0 %	54,5 %	43,3 %	44,2 %	67,8 %	51,8 %	66,8 %
	Écart	41,8	12,3	23,5	22,6	-1,0	15,0	–
	Δ Écart	+0,1	-2,5	-3,0	-3,1	-4,4	-2,8	–
Taux de participation 15 à 19 ans	2006	21,5 %	40,3 %	31,9 %	33,2 %	52,9 %	39,1 %	51,8 %
	Écart	30,3	11,5	19,9	18,6	-1,1	12,7	–
	2011	17,1 %	35,4 %	28,3 %	32,6 %	45,3 %	34,1 %	44,1 %
	Écart	27,0	8,7	15,8	11,5	-1,2	10,0	–
	Δ Écart	-3,3	-2,8	-4,1	-7,1	-0,1	-2,7	–
Taux de participation 20 à 24 ans	2006	48,9 %	70,4 %	61,1 %	63,0 %	80,3 %	68,3 %	81,0 %
	Écart	32,1	10,6	19,9	18,0	0,7	12,7	–
	2011	42,8 %	70,3 %	59,9 %	61,4 %	80,0 %	66,9 %	78,0 %
	Écart	35,2	7,7	18,1	16,6	-2,0	11,1	–
	Δ Écart	+3,1	-2,9	-1,8	-1,4	-2,7	-1,6	–
Taux de chômage 15 à 19 ans	2006	37,9 %	23,9 %	28,1 %	25,3 %	16,3 %	22,6 %	14,4 %
	Écart	23,5	9,5	13,7	10,9	1,9	8,2	–
	2011	41,7 %	28,0 %	31,2 %	26,7 %	19,4 %	25,9 %	19,5 %
	Écart	22,2	8,5	11,7	7,2	-0,1	6,4	–
	Δ Écart	-1,3	-1,0	-2,0	-3,7	-2,0	-1,8	–
Taux de chômage 20 à 24 ans	2006	37,9 %	18,7 %	25,4 %	26,5 %	14,6 %	20,7 %	11,1 %
	Écart	26,8	7,6	14,3	15,4	3,5	9,6	–
	2011	41,6 %	22,4 %	27,6 %	27,9 %	15,2 %	22,6 %	14,4 %
	Écart	27,2	8,0	13,2	13,5	0,8	8,2	–
	Δ Écart	+0,4	+0,4	-1,1	-1,9	-2,7	-1,4	–



Tableau 38 – Sommaire des résultats pour les jeunes (de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans) selon le groupe autochtone (suite)

		PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Revenu moyen 15 à 19 ans	2006	3 182 \$	5 448 \$	4 380 \$	5 530 \$	5 893 \$	5 008 \$	6 011 \$
	Écart	47,1 %	9,4 %	27,1 %	8,0 %	2,0 %	16,7 %	–
	2011	3 976 \$	6 221 \$	5 423 \$	6 736 \$	7 091 \$	6 112 \$	6 784 \$
	Écart	41,4 %	8,3 %	20,1 %	0,7 %	-4,5 %	9,9 %	–
	Δ Écart	-5,7	-1,1	-7,1	-7,3	-6,5	-6,8	–
Revenu moyen 20 à 24 ans	2006	8 304 \$	13 786 \$	11 396 \$	14 244 \$	17 051 \$	13 644 \$	15 761 \$
	Écart	47,3 %	12,5 %	27,7 %	9,6 %	-8,2 %	13,4 %	–
	2011	8 390 \$	16 212 \$	13 271 \$	17 082 \$	19 327 \$	15 533 \$	17 503 \$
	Écart	52,1 %	7,4 %	24,2 %	2,4 %	-10,4 %	11,3 %	–
	Δ Écart	+4,8	-5,2	-3,5	-7,2	-2,2	-2,2	–
Proportion du revenu tiré de transferts gouvernemen- taux 15 à 19 ans	2006	37,2 %	14,9 %	22,6 %	16,3 %	7,7 %	15,8 %	4,2 %
	Écart	33,0	10,7	18,4	12,1	3,5	11,6	–
	2011	38,3 %	17,1 %	22,6 %	20,5 %	9,7 %	16,9 %	7,1 %
	Écart	31,2	10,0	15,5	13,4	2,6	9,8	–
	Δ Écart	-1,8	-0,7	-2,9	+1,3	-0,9	-1,8	–
Proportion d u revenu tiré de transferts gouvernemen- taux 20 à 24 ans	2006	37,7 %	22,8 %	27,6 %	21,4 %	13,5 %	20,7 %	8,2 %
	Écart	29,5	14,6	19,4	13,2	5,3	12,5	–
	2011	44,0 %	24,4 %	29,1 %	24,2 %	14,5 %	22,6 %	10,8 %
	Écart	33,2	13,6	18,3	13,4	3,7	11,8	–
	Δ Écart	+3,7	-1,0	-1,1	+0,2	-1,6	-0,7	–

Annexe E – Données régionales

Tableau 39 – Population autochtone selon la région et le groupe autochtone, Canada, 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Canada	320 030	531 525	851 560	59 440	451 800	1 400 685	31 451 635
Terre-Neuve- et-Labrador	2 865	16 455	19 315	6 265	7 665	35 800	471 470
Île-du-Prince- Édouard	435	1 085	1 520	55	410	2 230	135 145
Nouvelle-Écosse	8 875	13 020	21 895	695	10 050	33 850	872 325
Nouveau-Brunswick	7 220	8 900	16 120	485	4 850	22 620	713 215
Québec	38 615	43 810	82 420	12 575	40 960	141 910	7 590 610
Ontario	47 480	153 620	201 100	3 360	86 015	301 430	12 350 365
Manitoba	61 685	52 540	114 230	580	78 835	195 900	978 445
Saskatchewan	54 950	48 260	103 205	290	52 450	157 740	851 020
Alberta	46 600	70 070	116 670	1 985	96 870	220 700	3 347 280
Colombie- Britannique	51 045	103 975	155 020	1 570	69 475	232 290	4 092 165
Yukon	N/D	6 590	6 585	180	845	7 705	25 615
Territoires du Nord-Ouest	270	13 075	13 350	4 335	3 250	21 160	19 645
Nunavut	n. d.	125	125	27 070	135	27 360	4 335



Tableau 40 – Taux d'emploi (15 ans et plus) selon le groupe autochtone et la région (%), Canada, 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Canada	35,4	52,6	46,4	48,4	61,8	52,1	61,2
Terre-Neuve-et-Labrador	46,4	45,7	45,8	47,1	51,4	47,7	50,9
Île-du-Prince-Édouard	52,6	57,9	56,8	50,0	54,1	54,2	60,2
Nouvelle-Écosse	36,7	56,2	48,9	65,7	60,1	52,8	56,9
Nouveau-Brunswick	35,3	50,7	44,0	59,3	57,1	48,5	56,8
Québec	41,8	57,3	50,8	52,6	57,4	53,3	60,0
Ontario	42,4	52,8	50,4	58,4	59,2	53,3	60,3
Manitoba	29,3	45,9	36,9	67,5	65,8	50,0	65,2
Saskatchewan	29,5	49,5	38,7	33,3	59,8	46,8	67,8
Alberta	32,9	57,7	48,0	67,7	65,4	56,8	69,7
Colombie-Britannique	37,7	52,5	47,5	47,9	61,5	52,2	59,9
Yukon	n. d.	52,5	52,6	54,2	65,6	54,1	73,8
Territoires du Nord-Ouest	42,5	45,1	45,1	46,4	66,1	49,1	82,9
Nunavut	n. d.	78,9	75,0	43,2	78,3	43,7	89,9

Tableau 41 – Taux de participation à la population active (15 ans et plus) selon le groupe autochtone et la région (%), Canada, 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Canada	47,4	62	56,7	60,2	68,9	61,3	66,2
Terre-Neuve-et-Labrador	66,6	56,9	58,1	61,7	66,1	60,8	59,3
Île-du-Prince-Édouard	68,4	68,9	69,5	50	67,2	66	68,4
Nouvelle-Écosse	50,8	64,2	59,2	69,6	68	62,1	63,1
Nouveau-Brunswick	54,3	60,8	58	69,5	68	61,1	63,6
Québec	54,2	63,8	59,8	62,7	64,5	61,6	64,7
Ontario	52,7	61,8	59,7	66	66,4	61,9	65,6
Manitoba	40,5	54,3	46,9	68,8	71,6	58,1	68,8
Saskatchewan	40,8	59,7	49,6	43,3	67,2	56,3	71,1
Alberta	43,1	67,1	57,7	73,1	72,2	64,9	73,7
Colombie-Britannique	51,8	63	59,2	54,4	68,8	62,4	64,7
Yukon	n. d.	68,8	68,8	62,5	81,2	70	79,2
Territoires du Nord-Ouest	57,5	61,1	60,9	59,6	74,2	63	86,6
Nunavut	n. d.	84,2	80	56,6	87	57	92,6



Tableau 42 – Taux de chômage (15 ans et plus) selon le groupe autochtone et la région (%), Canada, 2011

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Canada	25,2	15,3	18,3	19,5	10,4	15	7,5
Terre-Neuve-et-Labrador	30,4	19,6	21,2	23,5	22,2	21,6	14,1
Île-du-Prince-Édouard	23,1	16,8	18,3	n. d.	22	17,9	12
Nouvelle-Écosse	27,7	12,5	17,4	5,6	11,8	15	9,9
Nouveau-Brunswick	35,1	16,6	24,1	n. d.	15,8	20,8	10,7
Québec	22,9	10,1	15	16,2	11,1	13,5	7,1
Ontario	19,5	14,6	15,6	11,6	10,9	13,9	8,2
Manitoba	27,6	15,5	21,1	n. d.	8,1	13,8	5,2
Saskatchewan	27,8	17,1	21,8	n. d.	11	16,9	4,6
Alberta	23,6	13,9	16,7	7,8	9,4	12,6	5,4
Colombie-Britannique	27,2	16,6	19,8	12,7	10,5	16,4	7,4
Yukon	n. d.	23,6	23,6	n. d.	20,2	22,7	6,7
Territoires du Nord-Ouest	21,7	26,1	26	22,1	11	22,2	4,3
Nunavut	n. d.	12,5	n. d.	23,7	10	23,3	2,8

Tableau 43 – Revenu moyen (15 ans et plus) selon le groupe autochtone et la région, Canada, 2010

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Canada	18 586 \$	30 266 \$	26 107 \$	31 722 \$	35 051 \$	29 780 \$	41 052 \$
Terre-Neuve- et-Labrador	22 509 \$	29 448 \$	28 626 \$	31 037 \$	38 727 \$	31 760 \$	35 311 \$
Île-du-Prince- Édouard	22 024 \$	29 493 \$	27 488 \$	35 277 \$	26 938 \$	41 051 \$	33 826 \$
Nouvelle-Écosse	17 854 \$	29 018 \$	24 991 \$	35 550 \$	31 002 \$	27 438 \$	35 747 \$
Nouveau-Brunswick	18 093 \$	25 434 \$	22 228 \$	25 264 \$	27 597 \$	24 320 \$	34 372 \$
Québec	24 600 \$	30 897 \$	28 335 \$	28 715 \$	31 474 \$	29 526 \$	36 466 \$
Ontario	21 100 \$	31 527 \$	29 146 \$	32 845 \$	34 298 \$	31 070 \$	42 506 \$
Manitoba	13 215 \$	24 979 \$	18 560 \$	28 834 \$	32 520 \$	25 074 \$	38 500 \$
Saskatchewan	15 995 \$	27 628 \$	21 422 \$	26 132 \$	33 240 \$	26 354 \$	42 767 \$
Alberta	19 551 \$	35 683 \$	29 611 \$	40 304 \$	41 245 \$	35 437 \$	51 786 \$
Colombie- Britannique	19 169 \$	27 658 \$	24 807 \$	23 515 \$	33 851 \$	28 001 \$	39 958 \$
Yukon	n. d.	34 114 \$	34 114 \$	22 153 \$	41 757 \$	34 799 \$	50 480 \$
Territoires du Nord-Ouest	24 943 \$	35 444 \$	35 225 \$	33 450 \$	55 510 \$	38 348 \$	69 043 \$
Nunavut	n. d.	65 194 \$	65 194 \$	32 835 \$	78 976 \$	33 391 \$	85 018 \$



Tableau 44 – Revenu médian (15 ans et plus) selon le groupe autochtone et la région, Canada, 2010

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
Canada	13 182 \$	21 521 \$	17 903 \$	20 961 \$	26 173 \$	20 701 \$	30 195 \$
Terre-Neuve- et-Labrador	15 926 \$	21 949 \$	21 051 \$	23 176 \$	24 720 \$	22 669 \$	25 454 \$
Île-du-Prince- Édouard	16 534 \$	20 323 \$	19 239 \$	22 696 \$	21 211 \$	21 158 \$	27 858 \$
Nouvelle-Écosse	12 259 \$	20 940 \$	17 836 \$	26 147 \$	23 309 \$	19 708 \$	27 846 \$
Nouveau-Brunswick	13 637 \$	19 928 \$	16 657 \$	16 439 \$	21 774 \$	18 156 \$	26 836 \$
Québec	17 596 \$	23 712 \$	21 410 \$	20 187 \$	24 218 \$	22 239 \$	28 199 \$
Ontario	16 445 \$	22 900 \$	20 913 \$	23 396 \$	25 798 \$	22 546 \$	30 696 \$
Manitoba	7 542 \$	17 928 \$	12 459 \$	23 758 \$	27 089 \$	17 690 \$	30 709 \$
Saskatchewan	10 212 \$	19 534 \$	14 584 \$	21 364 \$	25 549 \$	18 092 \$	33 344 \$
Alberta	13 937 \$	23 627 \$	18 478 \$	30 185 \$	29 132 \$	23 013 \$	37 057 \$
Colombie- Britannique	14 228 \$	19 411 \$	17 099 \$	16 358 \$	25 084 \$	19 264 \$	29 313 \$
Yukon	n. d.	24 268 \$	24 268 \$	11 199 \$	34 958 \$	25 113 \$	43 827 \$
Territoires du Nord-Ouest	18 406 \$	21 475 \$	21 380 \$	21 162 \$	45 032 \$	23 992 \$	63 090 \$
Nunavut	n. d.	58 359 \$	58 359 \$	19 858 \$	75 711 \$	20 066 \$	86 668 \$

Tableau 45 – Proportion du revenu tiré de transferts gouvernementaux (15 ans et plus) selon le groupe autochtone et la région (%), Canada, 2010

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Canada	31,5	19,3	22,4	18,5	14,1	18,5	12,2
Terre-Neuve-et-Labrador	20,8	24,7	24,3	19,6	17	21,2	19,2
Île-du-Prince-Édouard	28,4	20,4	22,1	n. d.	29	16,7	17,9
Nouvelle-Écosse	29,5	18,7	21,5	16,9	16	19,2	15,3
Nouveau-Brunswick	28,7	21,6	24,1	13,5	20,7	22	16,4
Québec	27,1	18,5	21,6	19,4	19	20,5	15
Ontario	33	19,7	21,9	18,1	16,9	19,9	12,2
Manitoba	39	26,5	31,4	10,7	13,9	20,8	11,6
Saskatchewan	35,6	22,7	27,8	27,9	15,5	21,4	10,6
Alberta	29,7	13,4	17,4	7,7	9,8	12,9	7,1
Colombie-Britannique	28,4	19	21,5	25,8	13,5	18,2	11,4
Yukon	n. d.	18,8	18,8	22,9	11,6	17,8	7,6
Territoires du Nord-Ouest	20,9	16,7	16,7	17,1	8,3	14,7	4,2
Nunavut	n. d.	3,9	3,8	19,2	4,5	18,8	3,1



Tableau 46 – Proportion de personnes dont la principale source de revenus est tirée des transferts gouvernementaux selon le groupe autochtone et la région (%), Canada, 2010

	PREMIÈRES NATIONS (dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
Canada	54,1	36,0	42,5	35,7	27,4	36,5	25,6
Terre-Neuve-et-Labrador	28,9	40,1	38,8	36,0	33,0	36,7	35,8
Île-du-Prince-Édouard	34,5	32,0	32,8	n.d	31,6	34,3	28,4
Nouvelle-Écosse	50,2	30,7	37,7	30,9	29,0	34,5	28,1
Nouveau-Brunswick	43,7	37,7	40,4	30,5	33,2	37,7	29,5
Québec	42,9	33,0	37,0	31,2	33,3	35,2	27,7
Ontario	51,2	36,5	39,9	32,4	30,0	36,4	26,1
Manitoba	68,2	44,1	57,2	20,8	24,2	41,8	22,3
Saskatchewan	59,6	40,5	50,7	50,0	29,0	42,0	21,2
Alberta	55,4	30,8	40,1	17,0	23,7	31,6	18,8
Colombie-Britannique	47,9	35,3	39,5	43,5	26,8	35,2	24,7
Yukon	n. d.	32,3	32,3	26,1	19,0	30,5	12,9
Territoires du Nord-Ouest	37,8	35,0	35,1	34,3	18,9	32,1	7,9
Nunavut	n. d.	17,6	17,6	40,3	9,1	39,9	5,5

**Le Conseil national de développement
économique des Autochtones**

10, rue Wellington, 17^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
819-953-2994

www.naedb-cndea.com